



19^e séance du Conseil général

Législature 2020-2024

Mardi 30 août 2022 à 19h30

à l'Hôtel de Ville

Procès-verbal

Présidence : Cédric Haldimann (PLR)

Membres du Conseil général présents (34 membres) : Mmes et MM. Borel Pierre-Alain (PS), Boukhris Karim (POP), Brechbühler Jean-Pierre (UDC), Brossard Carmen (PS), Bühler Pascal (PS), Christen Jean-Denis (UDC), Courvoisier Blaise (PLR), Curty Sarah (PLR), Favre Andy (UDC), Gagnebin Monique (PS), Gressot Julien (POP), Guyot Ilinka (Les Vert-e-s), Iseli Maël (PLR), Jeandroz Françoise (POP), Jobin Patrick (PS), Lalive Jean-Emmanuel (Les Vert-e-s), Lalive Todeschini Laure, (Les Vert-e-s), Leitenberg Brigitte (PVL), Locatelli Sylvia (PS), Mbemba Christophe (PLR), Moser Claude-André (PLR), Perret François (Les Vert-e-s), Perret Julie (POP), Piguët Christian (Les Vert-e-s), Pittet Vincent (UDC), Rochat Grégory (Les Vert-e-s), Schneeberger Marina (POP), Spoletini Giovanni (PS), Thiémard-Clémentz Béatrice (Les Vert-e-s), Tissot Nathalie (Les Vert-e-s), Vaucher Alain (PLR), Vaucher Frédéric (PLR), Zaffalon Aliénor (PVL), Zender Lara (POP).

Suppléant·e·s présent·e·s (7 membres) : Mmes et MM. Baptista Ginga Matos (Les Vert-e-s), Giamboni Stefano (Les Vert-e-s), Graf Jennifer (UDC), Jurt Laura (PLR), Marty Jonathan (Le Centre), Vollers Sabrina (POP), Russi Mélanie (PLR).

Membres du Conseil général excusés (5 membres) : Mmes et MM. Bieler Gaëtan (POP), Freitag Manon (Le Centre), Jaquet-Tissot Aline (Les Vert-e-s), Nussbaumer Daniel (UDC), Tritten Jean-Jacques (Les Vert-e-s).

Conseil communal : M. Patrick Hermann (Les Vert-e-s), président, M. Jean-Daniel Jeanneret (PLR) vice-président, M. Thierry Brechbühler (UDC), M. Théo Huguenin-Elie (PS) et M. Théo Bregnard (POP)

19^e séance du Conseil général de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Mardi 30 août 2022 à 19h30

à l'Hôtel de Ville

Ordre du jour

1. Assermentation des nouveaux conseillers généraux et suppléants.
2. Élection d'un membre des Vert-e-s à la Commission financière, en remplacement de Sven Erard, démissionnaire.
3. Élection d'un membre du PLR à la Commission temporaire de planification territoriale en remplacement de Marc Frutschi, démissionnaire.
4. Rapport d'information du Conseil communal relatif au Service communal de l'action sociale (DEFASI).
5. Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit global de CHF 316'000.00 TTC pour l'achat d'un camion et de différents agrégats (DREPES).
6. Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédits de CHF 10'686'000.-, dont CHF 9'049'000.- d'investissements net, pour la réfection de l'étanchéité, des toitures terrasses et le remplacement des installations de ventilation-climatisation du Musée international d'horlogerie (MIH), la création d'un Café des musées au Musée d'histoire (MH) et l'aménagement d'une liaison souterraine entre le MH et le MIH ainsi que la revalorisation paysagère de l'ensemble du Parc des musées (DICI).
7. Motion interpartis : « Un-e responsable de la transition énergétique à La Chaux-de-Fonds », déposée lors de la séance du 12 mai 2022 et non développée (texte suit).
8. Question du groupe PVL : « 150 ans de l'École d'art et après ? », déposée lors de la séance du 12 mai 2022 et non développée.

*Cédric Haldimann
président du Conseil général*

OBJETS DÉPOSÉS

Interpellation urgente du groupe des Vert-e-s : « Extinction nocturne immédiate des lumières de la ville afin de minimiser l'impact des coupures de courant hivernales à venir ».

Question du groupe des Vert-e-s : « Pourrait-on mettre à disposition de la population chaud-de-fonnière les plans des réseaux de mobilité piétonne et cycliste complets et actualisés ? »

Interpellation urgente du groupe PLR : « Réduire la température ambiante des locaux publics ».

Question du groupe PLR : « Places de parasolaire, qu'en est-il ? »

Résolution du groupe PLR : « Pour que les séances politiques communales ne coïncident pas avec les séances politiques cantonales ».

Postulat du groupe PLR : « Gestion du café des musées ».

Postulat du groupe PVL : « Aménagements extérieurs »

M. Cédric Haldimann, président : Je vous informe préalablement des courriers et objets reçus et déposés auprès du Bureau. Nous avons reçu deux courriers :

- une lettre annonçant la démission de M. Alexandre Houlmann, en date du 6 juillet 2022,
- la lettre du Parlement des Jeunes en lien avec le rapport qui nous est soumis ce soir sur le MIH, le MH et le Parc des musées.

Bien que ce dernier courrier concerne un objet qui sera traité ce soir, je vous propose de nous en épargner la lecture, étant donné que chacun-e d'entre nous l'a reçu et a pu le lire, tout comme la presse, au vu de l'article de ce jour. Sans objection à cette manière de procéder, nous pouvons poursuivre.

Les objets qui ont été déposés ce soir auprès du Bureau sont les suivants :

- une question écrite des Vert-e-s : « Pourrait-on mettre à disposition de la population chaux-de-fonnière les plans des réseaux de mobilité piétonne et cycliste complets et actualisés ? »
- une interpellation urgente du groupe PLR : « Réduire la température ambiante des locaux publics »
- une interpellation urgente du groupe des Vert-e-s : « Extinction nocturne immédiate des lumières de la ville afin de minimiser l'impact des coupures de courant hivernales à venir »
- une question du groupe PLR : « Places de parascolaire, qu'en est-il ? »
- une résolution du groupe PLR : « Pour que les séances politiques communales ne coïncident pas avec les séances politiques cantonales »

Deux **amendements** ont également été déposés :

- un amendement du groupe POP à l'arrêté relatif à une demande crédit pour les travaux au MIH, MH et au Parc des musées, dans le but de supprimer l'investissement pour la fermeture du Parc,
- un amendement du groupe UDC concernant le même arrêté relatif à une demande crédit pour les travaux au MIH, MH et au Parc des musées, dans le but de restreindre l'investissement aux travaux d'entretien seulement nécessaires et indispensables.

Les interpellations urgentes seront traitées entre les points 6 et 7 de l'ordre du jour, mais seront bien entendu traitées ce soir.

1. Assermentation des nouveaux conseillers généraux et suppléants

Suite aux démissions de MM. Alexandre Houlmann (PS), Yves Strub (PLR) et Marc Frutschi (PLR), le président, **M. Cédric Haldimann**, procède à l'assermentation de deux nouveaux membres suppléants du Conseil général, Mme Laura Jurt (PLR) en remplacement de Yves Strub (PLR) et Mme Mélanie Russi (PLR) en remplacement de Marc Frutschi (PLR).

Le nom du membre suppléant du Conseil général suite à la démission de M. Alexandre Houlmann n'étant pas encore désigné par arrêté du Conseil communal, il sera assermenté lors de la prochaine séance.

M. Cédric Haldimann, président : Au nom du Conseil général, je tiens à remercier tout particulièrement ces trois messieurs pour leur engagement durant de longues années, tant dans le législatif communal que dans le législatif cantonal. Je leur souhaite réussite et bonheur dans leurs vies privée et professionnelle, hors politique.

2. Election d'un membre des Vert-e-s à la Commission financière, en remplacement de Sven Erard, démissionnaire

M. Cédric Haldimann, président : Par courriel du 23 août 2022, envoyé à la Chancellerie et à moi-même, le chef de groupe des Vert-e-s, M. Piguet, propose M. Jean-Emmanuel Lalive.

Cette candidature n'étant pas combattue, M. Jean-Emmanuel Lalive est élu membre de la Commission financière.

3. Election d'un membre du PLR à la Commission temporaire de planification territoriale en remplacement de Marc Frutschi, démissionnaire

M. Alain Vaucher, PLR : Nous proposons M. Blaise Courvoisier.

Cette candidature n'étant pas combattue, M. Blaise Courvoisier est élu membre de la Commission temporaire de planification territoriale.

3bis Elections à la Commission financière :

- **d'un membre du POP en remplacement de Julien Gressot, démissionnaire**

M. Karim Boukhris, POP : Le groupe POP n'a pas trouvé la perle rare...
[Ndlr : rires de l'assemblée] Nous vous informerons le plus rapidement possible.

- **et d'un membre du PS en remplacement de M. Alexandre Houlmann, démissionnaire**

M. Cédric Haldimann, président : Le groupe socialiste a-t-il une personne à nous proposer ?

M. Pierre-Alain Borel, PS : Je suis un tout petit peu surpris, car il me semble que nous avons déjà procédé à ce remplacement il y a quelques mois, en la personne de M. Djebaili.

M. Cédric Haldimann, président : Oui, mais il doit être élu par le Conseil général pour être commissaire, même s'il pouvait participer aux séances en tant que remplaçant.

M. Pierre-Alain Borel, PS : Très bien, alors nous proposons M. Djebaili.

Cette candidature n'étant pas combattue, M. Karim Djebaili est élu membre de la Commission financière.

Séance du 30 août 2022

Rapport d'information du Conseil communal **relatif au Service communal de l'action sociale**

du 10 août 2022

au Conseil général de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs,

Introduction

Le Service communal de l'action sociale (SCAS) a été fortement ébranlé par une crise profonde qui a, suite à deux contrôles de l'office cantonal de l'aide sociale (ODAS) et après des négociations avec l'Etat, abouti à un accord pour dédommager la Facture sociale du dommage occasionné par les dysfonctionnements constatés. Depuis deux ans, des mesures importantes ont été prises pour éteindre la crise et redonner à ce service important l'efficacité nécessaire à son bon fonctionnement et assurer la délivrance de prestations de qualité. Un premier rapport d'information a été établi par le Conseil communal à l'adresse de votre autorité pour faire l'analyse globale de la situation (*Rapport d'information du Conseil communal relatif au Service communal de l'action sociale du 19 mai 2021*). Aujourd'hui, il convient de proposer un second rapport d'information qui permette de faire le point sur les coûts du dommage pour la Ville de La Chaux-de-Fonds et de tirer un trait sur le passé.

Situation du SCAS

a) Mesures prises

Les différentes analyses menées par la direction pour identifier les carences à combler, toujours dans l'esprit des recommandations formulées par ODAS-contrôle lors de ses contrôles sur site, ont notamment abouti à l'engagement d'un juriste à 50% dès le 1^{er} mai 2021, compté sur la dotation prévue pour les assistant-e-s sociales/aux (AS). En effet, vu la complexité croissante des procédures juridiques qui touchent un nombre important de dossiers, il était devenu nécessaire d'outiller le SCAS de compétences en la matière qui viennent en soutien aux AS et à la direction. Nous avons déjà pu observer les effets vertueux de cet engagement lors de nombreuses procédures.

Le Conseil communal a également accepté la création de deux postes à 50% dans l'effectif des AS ; l'un pour assurer une formation harmonisée des nouveaux AS dans la gestion des dossiers et la formation continue des quelques 30 AS ; l'autre poste a été créé pour assurer une mission de contrôle interne de la tenue des dossiers d'aide sociale. Ces deux postes sont assurés par des AS expérimentées et ont été accordés sous forme de CDMax.

Dans les mesures qui ont continué d'être prises, les journées de formation sur les directives ODAS sont toujours dispensées par la cheffe de service, non seulement lors de tout nouvel engagement d'AS, mais également par tournus, à tout le personnel du SCAS. Il a en effet été jugé indispensable que chacune et chacun soit au fait des normes qui régissent le cœur métier du service afin de pouvoir exercer sa fonction de manière optimale et harmonisée.

Lors de tout nouvel engagement, des entretiens après 1, 3 et 6 mois sont effectués systématiquement par la direction afin de suivre l'évolution du collaborateur ou de la collaboratrice et d'analyser les mesures éventuelles à mettre en place pour une évolution optimale au sein de sa fonction. De même, les entretiens annuels individuels qui n'avaient plus été effectués depuis plusieurs années ont été réinstaurés.

Les contrôles sur les doubles loyers et certaines retenues à opérer sont effectués de manière régulière, et les constats sont rassurants. De plus, de nouveaux processus internes permettent de fortement limiter les risques d'erreur, ce que confirment les contrôles.

Pour les dossiers clos, le calcul d'un éventuel contentieux est effectué par les AS puis le dossier est désormais transmis au Service des finances pour la facturation et le suivi des encaissements. Les processus sont décrits, suivis et monitorés.

Enfin, en collaboration avec le Service des bâtiments et du logement et du Service informatique cantonal, la direction du SCAS a eu le plaisir de pouvoir conceptualiser le projet d'une réception unique avec système de ticketing et d'écrans d'information regroupant les secteurs de l'Agence AVS-AI, du Guichet Accord et du Service social régional, secteurs qui occupent tous le rez-de-chaussée de Collège 9-11. Cette nouvelle réception devrait être finalisée en juillet 2022. Elle permettra une sécurisation des locaux et favorisera une polyvalence du personnel. Elle offrira également des espaces d'attente adéquats pour les différentes populations accueillies dans les trois secteurs. Ces travaux s'inscrivent dans une double volonté d'améliorer le cadre de travail et la qualité de prise en charge du public.

b) Turnover

Depuis le rapport d'information présenté au Conseil général du 19 mai 2021, le SCAS a encore été impacté par un taux de turnover important durant quelques mois.

Depuis le 1^{er} mai 2021, ce sont 10 assistant·e·s sociales/aux (AS), sur une équipe composée de 28 personnes, qui ont quitté le SCAS et qu'il a fallu remplacer et former. Il y a en effet peu d'AS sur le marché de l'emploi et les personnes engagées ne bénéficient souvent pas d'expérience dans le domaine de l'aide sociale ordinaire.

Ces départs ont des causes multiples, certain·e·s AS en poste depuis de nombreuses années ont légitimement souhaité s'orienter vers un autre domaine social, d'autres ont démissionné pour des raisons de concurrence salariale, d'autres n'ont pas supporté l'importante charge de travail générée par un taux de dossiers trop important et des dossiers rendus compliqués car tenus par plusieurs AS successives/fs, cela cumulé à une pression liée aux contrôles internes effectués devenus indispensables pour assurer la qualité des prestations délivrées.

Le SCAS a également dû se séparer de quelques collaboratrices et collaborateurs, parce qu'arrivés à la fin de leur temps d'essai, ils n'arrivaient pas à intégrer les éléments nécessaires à une bonne gestion des dossiers d'aide sociale.

Le taux de turnover a eu un effet collatéral pesant sur l'ensemble de l'équipe, dans la mesure où, lorsqu'un·e nouvel·le AS est engagé·e, il n'est pas

possible de lui confier un taux de dossiers usuel (100 dossiers +/- 20 par AS à 100%).

Afin de pallier à ce problème de surcharge lié au turnover et à l'absence d'AS sur le marché de l'emploi et de soulager les équipes, le Conseil communal a accepté d'octroyer un EPT en CDD en surnuméraire. In fine, il s'agira de ne pas réengager lorsque l'effectif sera stabilisé et que le taux de dossiers par AS avoisinera 80 dossiers pour un 100%, alors qu'il oscille encore entre 90 et 95 dossiers.

De plus, le SCAS a fait appel, durant une brève période critique, au renfort des autres GSR afin d'obtenir de l'aide pour traiter les dossiers bouclés dans lesquels des tâches complexes étaient encore à effectuer; l'équivalent d'un 0,4 EPT a pu être obtenu sur 4 mois.

Toutefois et heureusement, les mesures prises ont permis d'infléchir significativement cette dynamique problématique. Et dès le second semestre, le turnover a fortement chuté au point que le SCAS n'a plus enregistré de démission durant 4 mois consécutifs. Depuis, le taux de démission-engagement est stabilisé à un rythme normal pour un service de cette taille. On peut donc considérer que le SCAS est en phase de sortie de la crise qui l'a affecté durant plusieurs années.

c) Collège de direction

Les problématiques vécues ces dernières années ont mis en lumière la nécessité de revoir la structure organisationnelle du service. Les cadres du SCAS se sont réunies à quelques reprises afin d'analyser les faiblesses du système actuel et les éléments nécessaires à une gouvernance plus efficiente. En effet, la structure précédente constituée d'une cheffe de service, d'une adjointe administrative et de la cheffe d'office de l'aide sociale, avec des rôles et une répartition de secteurs parfois confus, ne permettait pas une gouvernance optimale.

Pour rappel, le SCAS est constitué de quelque 50 EPT répartis sur les secteurs d'activité suivants :

- Direction
- Aide sociale
- Comptabilité
- Secrétariat
- Réception

- Guichet Accord
- Agence AVS-AI
- Médiation au logement

La complexité du domaine de l'aide sociale, ainsi que les liens intersectoriels nécessaires au bon fonctionnement du service ont rendu la réorganisation hiérarchique indispensable.

La nouvelle structure hiérarchique, qui bénéficie d'une assistante administrative à 70% est représentée par un collège de direction placé sous la direction de la cheffe de service et complété de trois cadres ayant chacune la responsabilité de secteurs : l'aide sociale, l'administration, la logistique ainsi que les processus internes et flux financiers.

Conséquences financières – dommage à la Facture sociale

Pour rappel, suite aux résultats des deux contrôles sur site menés par ODAS-contrôle et après plusieurs échanges avec le chef du DEAS, le périmètre du dommage financier à imputer au SCAS a pu être déterminé en décembre 2020.

Le dommage a été identifié et réparti en trois catégories :

- 1) Les loyers payés à double ;
- 2) Les autres dépenses non conformes ;
- 3) La gestion des dossiers de contentieux.

Lors du bouclage des comptes 2020, un montant de CHF 1'441'950.- a été versé à la Facture sociale harmonisée et un montant de CHF 283'050.- a été provisionné dans les comptes de la Ville pour les loyers payés à double.

En ce qui concerne "les autres dépenses non conformes", une indemnité forfaitaire de CHF 460'000.- a été versée pour solde de tout compte, indemnité comprise dans le dédommagement versé à la Facture sociale en 2020. Nous développons dès lors uniquement ci-après les démarches effectuées pour les loyers payés à double et le contentieux.

La gestion du contentieux et des doubles loyers a été reprise par le Service des finances en 2021.

Loyers payés à double

Pour cette catégorie, le dommage porte sur la période 2015 à 2019, mais aussi sur 2020 dans la mesure où le deuxième contrôle sur site a démontré que le problème n'était pas encore entièrement résolu.

En effet, il faut préciser que le dysfonctionnement des doubles loyers provenait de problèmes de communication entre les AS et la comptabilité. Pour bien comprendre, un double loyer peut résulter d'un loyer versé deux fois à la gérance, ou une fois à la gérance et une fois au bénéficiaire, et finalement deux fois au bénéficiaire.

Pour les doubles loyers 2015 et 2016, une indemnité forfaitaire de CHF 191'000.- a été versée à la Facture sociale pour solde de tout compte (indemnité comprise dans le dédommagement versé à la Facture sociale en 2020). Les remboursements obtenus après le 31 décembre 2020 sont acquis au SCAS et s'élèvent au 25 juillet 2022 à CHF 20'848.60, mais des démarches sont encore en cours et ce montant augmentera à l'avenir.

En ce qui concerne les doubles loyers 2017-2019, un montant de CHF 130'284.- a été identifié. Des factures ont été adressées aux gérances et aux anciens bénéficiaires pour un montant de CHF 79'197.95. Le solde dû au 31 décembre 2021 s'élevait à CHF 45'316.95 et sera pris en compte dans le décompte final du dédommagement de la Facture sociale 2021. Les encaissements acquis après le 31 décembre 2021 restent acquis au SCAS et s'élèvent à CHF 4'565.60 au 25 juillet 2022. Pour les bénéficiaires actifs, les doubles loyers s'élevaient à CHF 51'086.05 et des retenues sont effectuées mensuellement pour récupérer ces montants (solde à récupérer de CHF 16'326.15 au 25 juillet 2022). Les montants récupérés augmenteront encore à l'avenir.

Le montant versé à la Facture sociale 2021, soit CHF 45'316.95, est ainsi nettement inférieur au montant de CHF 283'050.- provisionné à cet effet dans les comptes 2020. L'excédent de provision, soit CHF 237'733.05, sera dissout dans les comptes 2022.

Pour les doubles loyers 2020, les montants ont été totalement récupérés par le SCAS. Les procédures mises en place depuis et les contrôles excluent désormais les doubles loyers.

Dossiers de contentieux

Par dossiers de contentieux, nous entendons des dossiers clôturés par le SCAS qui doivent encore faire l'objet de remboursements de la part d'anciens bénéficiaires. Les types de prestations concernées par un suivi potentiel de contentieux sont les suivantes :

- Les prestations circonstanciellables remboursables qui ne peuvent pas être récupérées le mois suivant en fonction de l'importance du montant (arriérés d'électricité, frais de vétérinaire, etc.) ;
- L'aide sociale remboursable liée principalement à des pénalités chômage ;
- L'escroquerie ;
- Les gains extraordinaires (héritage, loterie, etc.).

Pour les dossiers liés au contentieux "non suivis", une indemnité forfaitaire de CHF 790'950.- a été versée en 2020, pour solde de tout compte, dans le cadre du dommage à la Facture sociale avec l'exigence que ces dossiers soient cependant traités. La gestion de ces dossiers a été reprise par le Service des finances en février 2021.

Au total, 817 dossiers ont été transmis au Service des finances. Au 25 juillet 2022, 718 dossiers ont été totalement analysés avec les résultats suivants :

- 66 factures ont été effectuées et intégralement payées pour un montant total de CHF 87'476.30
- 203 factures sont en cours de recouvrement pour un montant total de CHF 1'401'165.95
- 13 factures sont en procédures de poursuites pour CHF 116'971.20
- 25 factures ont été passées en pertes pour CHF 33'591.25
- 54 dossiers pour un montant total de CHF 227'388.40 ont été bouclés sans suite en raison soit du dépassement du délai de prescription ou du manque d'éléments justificatifs
- 81 dossiers ont été bouclés suite à des départs à l'étranger pour un montant total de CHF 393'686.-
- 7 dossiers d'un montant total de CHF 10'120.05 ont été bouclés suite au décès des bénéficiaires
- 119 dossiers ont été transmis au SCAS suite à la réouverture du dossier des bénéficiaires et font l'objet de retenues

- 34 dossiers sont suivis par le contentieux général de l'Etat
- 12 dossiers sont suivis directement par le SCAS
- 104 dossiers ont été clôturés sans contentieux suite à l'analyse des dossiers

Pour toutes les factures effectuées par le Service des finances, les démarches de recouvrement habituelles sont réalisées à savoir, un rappel, une sommation et la mise aux poursuites. Des arrangements de paiement (échelonnement des paiements) sont, suivant les cas, accordés aux anciens bénéficiaires et les encaissements vont ainsi se poursuivre sur plusieurs années.

La totalité des dossiers est désormais traitée. Il reste cependant 99 dossiers en cours d'analyse ou en attente de renseignements au Service des finances. Après une première analyse, le montant global restant à facturer s'élève à CHF 591'099.-. Ce montant doit encore être confirmé par un double contrôle.

En résumé, c'est un montant total de CHF 1'487'266.95.- qui a été sorti de la Facture sociale en 2020 et 2021 et porté à charge de la Ville. Ce montant sera réduit des doubles loyers encaissés qui restent acquis à la Ville, soit CHF 25'414.20 au 25 juillet 2022. Sans que cela ne minimise la responsabilité du SCAS dans le dommage constaté, il faut tout de même relever que celui-ci concerne cinq exercices, soit environ CHF 290'000.- par année. Ce montant doit être mis en relation avec la masse financière en jeu pour la période concernée qui est d'environ CHF 9 millions (centre 321, rubrique 36110230 Aide sociale) par année.

Conclusion

Au vu des éléments susmentionnés, la charge totale pour la Ville sera finalement au maximum de CHF 1'450'000.-. Comme pour tout contentieux, le suivi des dossiers et les encaissements vont se poursuivre sur plusieurs années et viendront en déduction de cette somme. Les divers éléments demandés par le Service cantonal de l'action sociale (SASO) ont été transmis en début d'année. Ce dernier a exprimé sa satisfaction avec les documents reçus. Le dossier du dommage à la Facture sociale résultant de la crise qui a affecté le SCAS peut ainsi être considéré comme clos suivant un courrier du chef du Service cantonal de l'action sociale daté du 7 avril 2022. Les montants définitivement identifiés et retenus ne sont pas insignifiants, certes, mais bien inférieurs à certaines extrapolations infondées relayées à l'époque par la presse.

Séance du 30 août 2022

De plus, l'ensemble résumé des mesures prises évoqué dans la première partie du présent rapport permet aujourd'hui de disposer d'un service stabilisé dont l'efficience est en forte progression. Le SCAS est un gros navire qu'il a fallu depuis bientôt deux ans remettre dans le bon cap et dont la vitesse de croisière n'est pas encore totalement atteinte. L'objectif est de trouver un fonctionnement totalement satisfaisant, aussi bien aux yeux de l'ODAS, des employé·e·s et des bénéficiaires d'ici la fin de l'année. Le canton a d'ailleurs prévu un nouveau contrôle sur site durant le second semestre qui devrait permettre de confirmer le bon fonctionnement de ce service.

Ce rapport a été soumis aux membres de la Commission de l'action sociale le 17 mai 2022, qui l'ont préavisé favorablement à l'unanimité des membres présents.

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre acte de ce rapport d'information.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président
Patrick Herrmann

La chancelière a. i.
Sarah Steinweg Clark

Le président, **M. Cédric Haldimann**, informe que cet objet sera traité en débat long.

Mme Laura Jurt, PLR : Je dois me récuser sur ce sujet, étant donné que je suis employée au sein du SCAS.

M. Blaise Courvoisier, PLR : Ce second rapport d'information concernant l'activité du SCAS confirme la bonne impression que nous avait fait le premier du mois de mai 2021.

Le SCAS a pris une très bonne nouvelle direction, en mains fermes et efficaces de son capitaine actuel, ainsi que de son état-major, et nous leur en sommes très reconnaissants.

Les assistant-e-s sociaux sont, dès leur arrivée dans le service, pris en charge avec des journées d'information, qui leur permettent de connaître avec précision les directives locales et cantonales, afin d'avoir une activité uniforme. Des contrôles et échanges réguliers sont organisés par la direction. Tout ceci a permis de réduire – voire de supprimer durant certaines périodes – le tournus du personnel, et permet à l'auteur du rapport d'affirmer, je cite, que « l'efficacité du service est en forte progression ».

L'aménagement de la réception unique à la rue du Collège 9-11 est aussi certainement un plus, tant pour les bénéficiaires, que pour le personnel administratif.

Nous continuons, pour notre part, à estimer que le million et demi payé à la facture sociale reste une perte importante, inutile et injustifiée, même eu égard aux importantes sommes mises en jeu annuellement par le SCAS, et que tout cet argent aurait été bien plus utile pour des personnes réellement nécessiteuses. C'est pourquoi nous nous permettons de poser les questions suivantes :

- Des contrôles sont à présent effectués à l'interne du service, qu'en est-il des contrôles effectués sur la situation réelle des bénéficiaires et sur la légitimité des prestations qui leur sont offertes ?
- Les dossiers bouclés en raison de départs à l'étranger représentent CHF 400'000.- dans la masse du contentieux ancien. Dès lors, existe-t-il, au sein de l'administration du service, une liste mise à jour de ces dossiers particuliers pour pouvoir, au besoin, « épingler » des débiteurs de retour de l'étranger qui se représenteraient aux guichets du SCAS ?
- Finalement, une dernière interrogation : y a-t-il eu une augmentation des demandes d'aide sociale suite à la pandémie, comme cela nous avait été régulièrement annoncé ?

Nous remercions par avance le Conseil communal de ses réponses et pouvons d'ores et déjà annoncer que l'ensemble du groupe PLR prendra acte de ce rapport.

Mme Béatrice Thiémard-Clémentz, Les Vert-e-s : Le rapport du Service communal d'action sociale a retenu toute notre attention.

En effet, ce dossier a ébranlé l'ensemble de la classe politique, de l'administration et des concitoyen-ne-s de notre commune, ainsi qu'en dehors de notre territoire.

Mais si l'on reprend l'image du « gros navire qu'il a fallu remettre dans le bon cap et dont la vitesse de croisière n'est pas totalement atteinte », on peut féliciter toute l'équipe d'être arrivée, en 2 ans, à stopper le naufrage et à stabiliser ce gros bateau.

Grâce à la mise en lumière minutieuse et à l'explication des dysfonctionnements, grâce à la créativité et à la volonté de proposer des solutions adéquates ensemble, il a été possible de mettre en place des actions qui semblent efficaces, tant pour le personnel, pour la population, que pour les finances de notre commune, et ainsi éviter de se retrouver dans une telle situation.

Le groupe des Vert-e-s se réjouit du résultat de ce rapport et donne sa confiance à la capitainerie, ainsi qu'à tout l'équipage du navire pour la suite.

Mme Monique Gagnebin, PS : Nous voilà à nouveau avec un rapport concernant les difficultés rencontrées par le SCAS. Non, je reprends : ce ne sont plus vraiment des difficultés, puisque la plupart d'entre elles ont été étudiées et quasi complètement résolues.

Alors, parlons plutôt des aspects positifs des immenses efforts fournis par tous : les chefs de service, les assistant-e-s sociales-aux, toutes les personnes travaillant pour le SCAS – soit tout de même 50 EPT – sans oublier le Conseil communal.

Après avoir appréhendé la situation problématique dans laquelle évoluait ce service – que ce soit sur le plan humain ou financier – le Conseil communal a pris, en 2017 déjà, un certain nombre de mesures, qui n'ont malheureusement pas porté suffisamment leurs fruits, malgré un gros investissement organisationnel – engagement d'un nouveau chef de service, écoute des demandes des assistant-e-s sociales-aux – ce qui a conduit à la mise en place d'une structure de service différente, complétée par l'engagement de nouvelles collaboratrices et collaborateurs pour renforcer l'effectif. Cela n'a toutefois pas suffi : la racine du problème datait de bien plus longtemps.

Un audit interne avait d'ailleurs déjà été commandité en 2015 par les dirigeantes précédentes. La perte de confiance des collaboratrices et collaborateurs a continué et a provoqué un important turnover. Il est à noter également que la concurrence salariale n'est pas non plus étrangère à ces départs. C'est peut-être là un point à reprendre sous peu.

En 2019, un nouvel audit a donc été commandité. Il a permis de mettre le doigt sur toutes les failles organisationnelles du service qui ont provoqué les gros problèmes financiers que nous savons, suite, particulièrement, à un manque de coordination, de connaissance des nouvelles règles et directives – plus de 40, lesquelles changent parfois plusieurs fois par année – au retard pris pour le traitement des contentieux, à une absence de suivi de formation et, surtout, à une surcharge de travail.

De nouvelles mesures ont dès lors été prises, lesquelles ont permis, une fois encore, de modifier l'organisation du service, en renforçant les compétences. Une nouvelle cheffe de service et une adjointe administrative sont entrées en fonction, un juriste a été engagé pour appuyer les assistant-e-s sociales-aux lors de dossiers litigieux et deux demi-postes ont été acceptés par le Conseil communal pour assurer la formation continue et pour le contrôle des dossiers. Cela a permis de mieux former, soutenir et sécuriser tous les collaborateurs et toutes les collaboratrices.

Après un départ compliqué, les choses se sont bien mises en place, les assistantes sociales et assistants sociaux ont retrouvé du plaisir à travailler et de l'efficacité. Petit à petit, mais pas immédiatement, le turnover a diminué et, actuellement, il correspond à ce qui se passe ailleurs dans une structure de cette taille. Bravo, et quel soulagement ! Les bénéficiaires de l'aide sociale ont d'ailleurs été les premiers à profiter ainsi d'une prise en charge efficace et attentive.

Par conséquent, nous sommes satisfaits de la tournure prise par ce dossier sur les plans émotionnel et humain. Nous remercions donc encore et félicitons le Conseil communal d'avoir poursuivi les réformes entamées il y a quelques années, et engagé le personnel nécessaire.

Venons-en toutefois maintenant au nœud du problème, à ce qui a provoqué la consternation et l'incompréhension de nos concitoyen-ne-s, et qui est le sujet principal de ce dossier, c'est-à-dire les pertes financières. Pertes que certains médias – préférant donner plus de crédit aux rumeurs qu'aux faits exposés par la conseillère communale de l'époque – ont surévaluées en avançant même le chiffre de 4 millions. Nous n'allons pas reprendre tous les montants de ce rapport, ceux-ci étant fort bien expliqués et justifiés, mais seulement formuler quelques commentaires.

Tout a été mis en place pour analyser et comprendre l'ensemble de la problématique financière, afin de chercher les solutions les plus satisfaisantes possible pour traiter les problèmes constatés : loyers payés à double, dépenses non conformes, gestion des dossiers des contentieux.

Les dossiers des contentieux ont été repris par le Service des finances de la Ville, des accords ont été conclus avec la facture sociale harmonisée du Canton, des recherches ont été menées et des arrangements ont été établis concernant les loyers payés à double.

Une fois que l'ensemble du dossier a pu être repris et qu'un certain nombre de montants versés à tort ont déjà pu être récupérés, les résultats démontrent que la facture sociale n'est pas aussi élevée que prétendu précédemment : moins de CHF 1'500'000.- sur 5 ans. Bien sûr, c'est une somme importante, mais il faut la mettre en regard du montant annuel de CHF 290'000.- que cela représente, et de la somme de CHF 9'000'000.- par an nécessaire pour l'aide sociale.

Par conséquent, nous remercions le Service des finances qui a été mis à contribution pour mettre en évidence les montants dus. Une petite partie de ceux-ci seront encore récupérés ces prochaines années et viendront en déduction de ces pertes.

Le discrédit jeté sur ce service a fait énormément de mal : il a fait souffrir les équipes et provoqué beaucoup de méfiance du côté des bénéficiaires de l'aide sociale et des habitants de notre ville. Nous espérons vraiment que ce genre d'attaque ne se reproduira plus.

Nous apprécions également que le bâtiment de la rue du Collège ait été remanié, afin de faciliter l'accueil, rassurer les services et rendre plus agréable les locaux de travail et la réception des bénéficiaires.

Ainsi, nous pouvons attendre avec une certaine sérénité la visite de l'ODAS annoncée pour ces prochains mois, car il nous paraît que le SCAS a repris sa vitesse de croisière en évitant la tempête annoncée. Il y aura certainement encore des améliorations à faire. Toutefois, grâce à toutes ces analyses, ces ajustements, ces engagements réfléchis, notre Service de l'action sociale est devenu l'un des plus performants du canton.

Aussi, notre groupe acceptera ce rapport, qui nous rend optimistes quant à l'avenir de ce service. Il apprécie la clarté du rapport et le travail important qui a été réalisé pour sa rédaction.

Enfin, il remercie toutes les personnes impliquées dans la résolution de ce dossier, l'équipe de direction du SCAS, ainsi que le Conseil communal – l'actuel comme le précédent – qui ont œuvré contre vents et marées, et

avec persévérance, à l'accostage réussi de ce service qui avait déjà traversé tant de tempêtes successives.

Mme Brigitte Leitenberg, PVL : Je vais faire un peu plus court. Les Vert'libéraux ont vraiment apprécié de lire ce rapport informatif complet, détaillé et rassurant pour l'avenir de notre Service social.

En effet, tout a été contrôlé, tout a été compté, tout a été remis dans un bon fonctionnement : la vitesse de traitement, la formation des collaborateurs, le contrôle des dossiers. Un grand merci pour l'immense travail qui a été réalisé par tous les services qui se sont joints à la résolution de ce gros problème.

Les Vert'libéraux sont contents de voir que ce service pourra vraiment, avec un bon fonctionnement, soutenir les citoyens qui en ont besoin, en favorisant le travail des collaborateurs d'une manière efficace et agréable. Nous acceptons ce rapport informatif.

M. Jonathan Marty, Le Centre : Le Centre a attentivement lu le rapport d'information du Conseil communal relatif au SCAS et en remercie ses auteurs.

Quatorze mois après le premier rapport, la mise à jour de la situation du SCAS apporte quelques précisions bienvenues. Des mesures ont été prises par le service afin d'être remis sur les rails, notamment par l'engagement de plusieurs juristes. Cette solution ne peut être que saluée. Le turnover est également en baisse et une situation stabilisée devrait être possible d'ici quelques mois.

Si nous en venons aux quelques points qui sont plus négatifs, ce sont évidemment les différents dommages et pertes financières qui ont été encourues. Le rapport arrive à la conclusion que le montant des dommages, le montant de la perte est moins élevé que prévu, mais cette perte reste importante et, à nos yeux, trop élevée.

Néanmoins, des mesures ont été prises, et ce problème ne devrait pas se répéter dans le futur, nous l'espérons. La majorité des dossiers de contentieux ont été analysés, des démarches de recouvrement ont été mises en place dans tous les cas où cela était possible.

Le Centre espère que les encaissements qui vont se poursuivre sur plusieurs années permettront de réduire encore la perte subie par ce service. Nous restons dans l'attente du retour sur le contrôle cantonal prévu, et espérons qu'il sera communiqué sur ce point dans le cadre de ce Conseil. Le Centre prend acte de ce rapport et vous remercie.

M. Vincent Pittet, UDC : Le rapport qui nous est présenté ce soir a retenu toute notre attention et n'a pas fait débat dans notre groupe.

Nous sommes tous d'avis que le SCAS et sa direction ont tout mis en œuvre pour récupérer une situation très complexe. Les mesures prises et les actions entreprises sont parfaitement justifiées et proportionnelles à la tâche accomplie.

Nous sommes convaincus que le SCAS va bientôt retrouver son rythme de croisière et l'efficacité à son bon fonctionnement futur, et que le contrôle du Canton confirmera tout cela. Le groupe UDC prend acte de ce rapport d'information.

Mme Marina Schneeberger, POP : Ce rapport d'information concernant l'Action sociale est un rapport clair et facilement compréhensible. Un grand merci à ses auteurs.

Le POP se réjouit des mesures prises, telles que, entre autres, l'engagement d'un-e juriste à 50 % et de deux assistants sociaux supplémentaires, les formations continues, les entretiens réguliers et annuels avec le personnel. Avec, comme but, 80 dossiers par assistant-e. La structure hiérarchique a été réorganisée et l'effectif du service est actuellement stable.

Cependant, malgré tout, la Ville a subi un préjudice financier d'environ CHF 1'450'000.-. Des loyers ont été payés à double. Nous ne le comprenons toujours pas et ce n'est vraiment pas acceptable. Il est facile de dire que le dysfonctionnement des doubles loyers provenait de problèmes de communication entre les assistants sociaux et la comptabilité. Les gérances ont aussi une part de responsabilité. Heureusement, ces doubles loyers et la gestion du contentieux ont été repris par le Service des finances en 2021.

Au travers de tous ces dysfonctionnements – financiers et de gestion – nous remarquons que les économies faites ces dix dernières années n'en sont pas. Au contraire, elles sont en grande partie la cause des problèmes et des soucis du Service de l'action sociale relatés dans ce rapport et dans le précédent. Malgré tout, le groupe POP va prendre acte de ce rapport et en remercie encore une fois ses auteurs

M. Jean-Daniel Jeanneret, conseiller communal, Économie, finances, action sociale et services internes : Nous vous remercions de l'accueil bienveillant que vous venez de réserver à ce rapport d'information. Dans une vie politique, il y a des moments calmes, des moments de tempête, mais il y a aussi – heureusement plus rarement – une navigation dangereuse dans le triangle des Bermudes situé dans la mer des Sargasses. En politique, ce serait plutôt, la mer des *Sarcasmes*...

Ce rapport, bref, factuel et – je l'avoue – peu littéraire n'est pas là pour embrumer la réalité, mais mettre politiquement un point final à une dérive saumâtre.

Nous tenons d'ailleurs à le dire clairement : dans ce triste dossier, rien de pénalement répréhensible, mais une indolence qui a conféré à la naïveté. Oui, il y a eu un dommage. Oui, la Ville a dû rembourser les conséquences d'années de dérive. Oui, cela a coûté cher à notre collectivité. Oui, ce n'est jamais agréable d'avouer des erreurs. Oui, certes. Mais il est venu le moment de tourner la page. Les chiffres sont les chiffres, on peut toujours les contester, les fabuler, les extrapoler, voire les fantasmer, mais la réalité comptable est là, froide, cruelle. Cependant, la réalité comptable n'est pas définitive dans le cas qui nous occupe, mais va plutôt vers une amélioration.

Le dommage est chiffré, remboursé. La faute est avouée et nous vous demandons l'absolution. Oui, les montants devant encore faire l'objet de remboursements sont conséquents. Cependant, soyons lucides : tout ne sera pas remboursé, mais tout ne sera pas perdu. Et, chaque jour, des remboursements viennent mettre un peu de baume sur le cœur du responsable des finances.

Mais ne soyons pas naïfs non plus. Oui, il y a une part de responsabilité des autorités. Oui, il y a une part de responsabilité des organes de direction antérieurs. Oui, il y a une part de responsabilité collective. La page est tournée, nul besoin d'un procès, nul besoin d'une polémique. La Ville a payé son erreur et, contrairement à ce qui a pu être sous-entendu par d'aucuns, la Ville a remboursé ce dommage sans qu'il n'en résulte de perte, ni pour les autres communes contribuant à la facture sociale, ni pour le Canton.

Plus de 1,4 million de dommage, c'est trop – et, dans un sens, inacceptable – mais c'est du passé. Il n'y a pas de reliquat et aucune raison objective à des élucubrations de montants occultés pour justifier des affabulations passées d'une certaine presse.

La page qui se tourne est une page difficile et peu reluisante de notre Ville, mais en avoir conscience, l'assumer, c'est aussi montrer que l'histoire est lourde de leçons. Dès lors, je ne vais pas revenir sur les montants évoqués dans le rapport. C'est à la fois technique et quelque peu abscons. Ce qu'il faut en retenir, c'est que le dommage est parfaitement identifié, que les remboursements se poursuivent et que ce sera encore le cas durant de nombreuses années, venant ainsi en diminution de celui-ci.

Ce qui nous voudrions que vous reteniez, c'est que le Service de l'action sociale est, depuis bientôt deux ans, en mutation. Une mutation profonde, mais une mutation qui s'applique à un paquebot de l'administration. Des mesures importantes, en termes de processus, de contrôle interne, de

management, d'organisation, mais aussi d'aménagements architecturaux, sont en cours. Les changements sont profonds et leurs effets doivent être jugés dans le temps. Le cap est donné, l'allure est définie, mais pas encore atteinte. Nous ne venons pas en fanfaronnant avec ce rapport : le paquebot SCAS ne prend plus l'eau, il a repris son cap, l'équipage est motivé, la direction est compétente, mais cela reste encore fragile, et l'armateur y porte encore une attention soutenue, quasi quotidienne. Mais tournons la page et faisons confiance. Pas une confiance aveugle, mais une confiance bienveillante.

Nous n'éluderons pas, pour autant, la question du turnover. Il y a un peu plus d'une année, nous étions optimistes. L'automne nous a désavoués. Je ne vous le cache pas : il y a eu quelques semaines difficiles. Comme par une vague traître, le navire a tangué. Mais nous avons repris le dessus, et les effectifs se sont stabilisés.

Aujourd'hui, humblement, je vous le dis : cela tangué encore un peu. Cependant, en regard de l'horizon, nous sommes convaincus que cela ne résulte pas de la situation particulière du SCAS, mais d'une forte houle, effet pervers de la crise sanitaire, qui affecte l'ensemble de l'administration et, bien au-delà, l'ensemble des acteurs économiques de notre région, et, peut-être même, de notre continent.

Sans jugement, nous constatons, en effet, une forte instabilité des employés, alors même – et heureusement – que le taux de chômage est faible. Mais entre introspection, changement de vie ou de perspective professionnelle, les employeurs doivent faire face actuellement à une forte mobilité de leurs employés. Il n'en va pas autrement au SCAS, ce qui peut quelquefois être un peu décourageant en regard des efforts déployés pour améliorer les conditions de travail.

Nous restons toutefois résolument optimistes. Tournons la page et investissons notre énergie pour écrire la suite. Je ne veux pas reprendre ici les propos du rapport, mais quelques questions méritent des réponses. Il faut être clair : tout n'est pas rose dans le monde du social. Oui, il y a du contentieux, et, même dans le meilleur des mondes, il y aura toujours du contentieux.

Le dommage dont nous parlons dans ce rapport n'est pas le contentieux à proprement parler, mais la gestion indolente de celui-ci à une certaine époque. Le nombre de dossiers du contentieux n'est pas un réel indicateur des enjeux financiers. Souvent, les montants sont faibles et rapidement recouverts. Mais une partie provient des fraudes, et nous touchons là à une question sensible. La fraude peut être simple, sans véritable astuce – par exemple, un bénéficiaire se déclarant célibataire, mais vivant effectivement en concubinage – mais les sommes en jeu peuvent vite grimper. Nous ne

sommes pas dans le meilleur des mondes, certes, mais, depuis bientôt deux ans, une série de processus internes et de pratiques de contrôle permettent d'identifier plus rapidement et facilement les cas douteux. Cela permet également d'harmoniser les pratiques des employés du SCAS et de nous conformer *strictement* aux directives cantonales. Ne nous leurrions pas : nous ne vivons pas dans le meilleur des mondes, mais y aspirons.

Dès qu'un soupçon de fraude est identifié, une enquête est diligentée auprès de l'Office cantonal des relations et des conditions de travail, qui est l'entité régalienne habilitée à investiguer dans ce domaine. Ainsi, du 1^{er} août 2021 au 31 juillet 2022, 31 demandes d'enquête liées à des cas de fraude *présumée* ont été adressées par le SCAS à l'ORCT, sur un total d'environ 1'700 dossiers traités. En 2020, c'étaient 24 demandes et 18, en 2019.

Toutefois, un soupçon n'est pas encore une culpabilité. Mais lors des préjudices, les montants en jeu prennent rapidement l'ascenseur. A titre d'exemple, les 9 derniers cas de préjudices calculés par le SCAS, suite aux résultats des enquêtes menées par l'ORCT, représentent, globalement, un montant de près de CHF 440'000.-. Nous ne sommes donc pas laxistes, et lorsqu'un cas d'abus est détecté, les auteurs s'exposent évidemment à des poursuites judiciaires et pénales, mais ils sont également ensuite contraints de s'acquitter du remboursement des prestations qu'ils ont indûment perçues. Ceci représente, d'ailleurs, une part importante du contentieux.

Par conséquent, la dette constituée pèse ensuite durant de nombreuses années sur le quotidien des intéressés, avec des conséquences notables sur le niveau de vie futur, l'accès au logement, l'employabilité ou le droit de séjour en Suisse, pour les personnes de nationalité étrangère. Frauder est un calcul à court terme. Pour y échapper : la mort ou l'exil... [Ndlr : rires de l'assemblée]

Oui, les montants dus par les bénéficiaires indélicats partis à l'étranger, c'est choquant, sachant que les voies de recouvrement, dans un tel cas, sont totalement aléatoires. C'est choquant, et sans doute injuste pour celle ou celui qui ne peut se prévaloir que de son passeport à croix blanche. Mais ce n'est pas le fait du SCAS de La Chaux-de-Fonds, c'est une réalité qui nous dépasse. Une réalité mondiale de l'impunité globalisée.

Quant au retour de l'indélicat, oui, évidemment, s'il revient dans le canton de Neuchâtel, nous en aurons la trace. Non, quant à son identification si ce n'est pas dans ce canton. Nous sommes tracés dès que nous franchissons le seuil d'un grand magasin orange ou dès que nous faisons un clic sur internet, mais au nom de la protection des données – sans doute heureusement – s'installer dans un autre canton relève plus de la stricte confidentialité qu'autre chose. C'est d'ailleurs une des raisons pour laquelle nous faisons

appel, pour la relance des actes de défaut de biens, au contentieux de l'Etat, qui a des moyens d'information dont ne dispose pas la Ville.

Nous aimerions cependant conclure sur une note plus positive. D'une part, le nombre de bénéficiaires dans le canton de Neuchâtel – y compris à La Chaux-de-Fonds – tend à se réduire malgré les effets de la pandémie. Gageons que cette tendance se confirmera dans le temps, résultat d'une politique volontariste et visant à l'efficience. D'autre part, le paquebot du SCAS vogue sur le bon cap, avec un équipage motivé, investi, soucieux de la qualité des prestations aux bénéficiaires, comme du respect des normes. Qu'ils/elles en soient remerciés chaleureusement, car on peut dire ce que l'on veut, mais une politique sociale, c'est avant tout une politique de terrain, c'est avant tout une politique de l'humain, mais respectueuse des règles et ne perdant pas l'objectif collectif d'une bonne gestion des intérêts publics. Aussi, si vous y consentez, tournons la page. Merci.

M. Karim Boukhris, POP : Je me permets juste de réagir à un terme qui me déplaît tout de même : quand on parle *d'indolence* dans la gestion des dossiers lors des années précédentes, j'ai quand même un peu de peine à l'accepter.

La situation dans laquelle on s'est retrouvés n'est pas de l'indolence, en tout cas pas de la part des gens qui travaillaient dans ce service, puisqu'il y avait surcharge de dossiers par assistant-e social-e. Mais c'est bien le fait de choisir une stratégie d'économie – en ne libérant pas suffisamment d'EPT pour ce service – qui a fait que, surcharge après surcharge, pendant des années, on en est arrivés à la situation catastrophique que l'on a connue. Aussi, parler d'indolence et penser que les gens ont cru que tout se passait bien et que tout était tranquille, je crois que c'est un peu fausser la réalité.

La parole n'étant plus demandée, le président, **M. Cédric Haldimann**, invite l'assemblée à **prendre acte du rapport d'information** relatif au Service communal de l'action sociale, lequel est soumis au vote et **accepté** à **l'unanimité**.

Rapport du Conseil communal

**relatif à une demande de crédit global de CHF 316'000.00 TTC
pour l'achat d'un camion et de différents agrégats**

(du 25 mai 2022)

au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Monsieur le président,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

En lien avec le rapport validé lors du Conseil général du 23 novembre 2021, relatif à l'impulsion à l'électrification de la flotte de véhicules et machines du Service des espaces publics (SEP), le SEP doit remplacer un camion deux essieux de marque MAN âgé de 19 ans (1^{ère} mise en circulation en 2003). Pour rappel, une motorisation thermique pour ce type de véhicule est nécessaire car la technologie électrique n'est pas adaptée pour le déneigement.

Ce camion sera utilisé pour le déneigement et l'entretien hivernal des rues principales en ville (routes noires), pour le transport de déchets en bennes ainsi que pour divers transports de matériaux et marchandises.

La lame à neige étant encore en très bon état, nous renonçons à son remplacement. La saleuse devra pour sa part être réparée pour un montant de CHF 15'000.00 TTC.

Les caractéristiques nécessaires pour un usage tel que décrit ci-dessus sont les suivantes :

- Le transport de déchets, principalement à l'aide de bennes (avec ou sans grue), de compacteurs et de tout autre matériau implique le choix d'un camion à 3 essieux, équipé d'un multi-lift. Avec cet essieu supplémentaire, des transports de bennes plus volumineuses pour

la déchetterie intercommunale pourront être effectués et cela augmentera aussi la polyvalence dans d'autres secteurs.

- Quatre roues motrices pour la partie du travail liée au déneigement avec un 3^{ème} essieu directionnel pour manœuvrer dans les rues plus étroites avec une charge utile minimale de 16 tonnes.

Actuellement, les coûts estimés sont les suivants :

Châssis cabine :	CHF 157'000.00
Multi-lift :	CHF 80'000.00
Inst. hydraulique :	CHF 36'000.00
Saleuse :	CHF 15'000.00
Imprévu (+10 %) :	CHF 28'000.00
Total	CHF 316'000.00

Au vu de l'évolution incertaine des prix, une marge de 10 % a été prise en considération.

Conformité au programme de législature

Dans son programme de législature, le Conseil communal entend entamer une transition énergétique vers des énergies renouvelables et écologiques. En parallèle de l'électrification prochaine d'une partie de la flotte, il s'agit aussi de diminuer autant que possible la consommation d'énergie fossile des véhicules. Faisant partie de la mutation progressive du parc véhicules présenté lors du rapport au Conseil général du 23 novembre 2021, ce camion permettra tout de même, et ceci malgré sa motorisation thermique, de réaliser une économie durable d'énergie et d'émissions de CO₂, car il répondra pleinement aux exigences de la norme EURO VI.

Conséquences sur les finances

Le prix du véhicule et de l'équipement est de CHF 316'000.00 TTC. En application des taux ressortant du Règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'Etat et des communes (RLFinEC), et de la durée de vie estimée du véhicule, la charge financière est calculée sur un taux d'amortissement de 6.5 % (env. 15 ans).

Les intérêts sont calculés au taux moyen des emprunts de la Ville de 2,2 % sur CHF 158'000.00.

Amortissement : CHF 316'000.00 x 6.5 %	CHF	20'540.00
Intérêts 2,2 % sur la moitié nette estimée à charge de la Ville	CHF	3'476.00
Soit une charge annuelle moyenne de :	CHF	24'016.00

Cet investissement a été inscrit au budget 2022 pour un montant de CHF 380'000.00 (rapport initial du 06.04.2022), sous compte d'investissements du service 710 Voirie – frais d'entretien.

Conséquences sur les ressources humaines

Les utilisateurs·trices sont associé·e·s à la procédure d'acquisition. Le confort d'utilisation, l'ergonomie et la sécurité font partie des critères pris en compte dans le choix du véhicule.

Collaboration intercommunale

Ce véhicule est destiné à être utilisé uniquement par nos services.

Éléments relatifs au développement durable

a) Aspect environnemental

Si l'ancien véhicule était soumis aux normes Euro III des émissions polluantes, le nouveau répondra pleinement aux exigences de la norme EURO VI. Par ailleurs, on s'attend à une diminution de 10 à 15 % de la consommation de diesel.

b) Aspect social

Néant.

c) Aspect économique

Les véhicules récents permettent une économie substantielle en termes de frais d'entretien. Pour les trois dernières années (2019 à 2021), les frais cumulés du véhicule actuel correspondent à près de CHF 70'000.00 HT.

Le véhicule actuel sera gardé en réserve car durant les deux dernières années la qualité du service après-vente, notamment la durée prolongée des délais de livraison de pièces détachées, s'est vue fortement péjorée. Certains des camions du SEP ont été immobilisés plusieurs semaines

Séance du 30 août 2022

en attente de pièces, et ceci principalement durant la période hivernale. Ce camion de réserve permettra de réagir plus rapidement à toutes éventualités.

Ce rapport a été soumis à la Commission de gestion des infrastructures, de l'urbanisme et de l'énergie, lors de sa séance du 24 mai dernier qui l'a approuvé par 10 voix pour, 1 contre et 0 abstention.

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, de bien vouloir voter l'arrêté ci-dessous.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président
Théo Bregnard

Le chancelier remplaçant
Vincent Schneider

LE CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu un rapport du Conseil communal
Vu le préavis de la Commission de gestion des infrastructures,
de l'urbanisme et de l'énergie

arrête :

Article premier

Un crédit global de CHF 316'000.00 TTC est accordé au Conseil communal pour l'achat d'un camion et de différents agrégats.

Article 2

Ce crédit figurera au compte d'investissements du service 710 Voirie – frais d'entretien.

Article 3

L'investissement est amorti au taux de 6.5 % (15 ans).

Article 4

Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Article 5

Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

La Chaux-de-Fonds, le 30 août 2022

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président

Cédric Haldimann

La secrétaire

Marina Schneeberger

Le président, **M. Cédric Haldimann**, relève que cet objet sera traité en débat court et ouvre le débat d'entrée en matière.

M. Patrick Jobin, PS : Le groupe socialiste a lu attentivement le rapport relatif à une demande de crédit global de CHF 316'000.- pour l'achat d'un camion et de différents agrégats.

Ce rapport était attendu, dans la mesure où cet investissement, d'une part figurait dans le budget 2022 et, d'autre part, a fait l'objet d'une discussion dans le cadre du rapport relatif à un crédit d'impulsion à l'électrification de la flotte de véhicules et machines du Service des espaces publics, rapport validé lors du Conseil général du 23 novembre 2021.

Nous n'avons donc plus grand-chose à ajouter, sinon que nous regrettons que la technologie pour l'électrification de ce type de véhicules ne soit pas encore au point, et que le prix de ceux-ci soit aussi élevé.

Par contre, nous saluons d'abord la polyvalence de ce camion, qui facilitera le travail des équipes du SEP et qui permettra une économie substantielle en termes de frais d'entretien. Nous saluons et encourageons particulièrement le processus associant les utilisateurs à la procédure d'acquisition du véhicule, et plaçant le confort d'utilisation, l'ergonomie et la sécurité dans les critères pris en compte dans le choix du véhicule.

Vous l'aurez compris, nous accepterons cette entrée en matière et ce crédit, même sans connaître la couleur du camion... *[Ndlr : rires de l'assemblée]*

M. Frédéric Vaucher, PLR : Le groupe PLR a pris connaissance de ce rapport succinct. Il a apprécié au passage l'effort de réduction des coûts, en comparaison du budget initialement prévu pour cet achat, ainsi que le renoncement au remplacement de la lame à neige. Le terme de *renoncement* est curieux et traduit un état d'esprit qui met mal à l'aise notre groupe. Une autre tournure de phrase aurait été préférée et préférable.

Au vu des circonstances actuelles, quand réceptionnerons-nous ce camion ? L'utilité de garder l'ancien camion est bien comprise. Qu'en est-il de la place qu'il occupera ? Autrement dit, avons-nous encore l'espace suffisant pour les deux camions ? Le groupe PLR acceptera ce rapport.

M. Andy Favre, UDC : Le groupe UDC remercie le Conseil communal ainsi que le SEP pour le rapport qui nous est présenté ce soir. Sans détour, nous accepterons la demande de crédit de CHF 316'000.-. En effet, ce n'est pas un luxe de se défaire d'un camion âgé de 19 ans, sur lequel la Voirie doit pouvoir compter chaque jour, notamment lors du service hivernal.

Le projet d'achat présenté nous paraît intelligent, au vu de la flexibilité demandée. Par ailleurs, ce nouveau camion, répondant à la norme EURO VI sera nettement plus propre que l'ancien. A noter également que nous saluons les économies réalisées en regard du premier rapport présenté en commission.

Mme Brigitte Leitenberg, PVL : Les Vert'libéraux ont lu avec attention ce rapport pour une demande de crédit global de CHF 316'000.- pour l'achat d'un camion et de ses différents agrégats.

Les Vert'libéraux sont conscients de la nécessité de l'entretien de la flotte des véhicules de notre Voirie et des économies possibles en termes de consommation de carburant. Les Vert'libéraux approuvent bien évidemment ce rapport.

Nous espérons – bien que cela ne soit pas du ressort de notre Conseil communal – une évolution rapide des systèmes de motorisation des véhicules utilitaires vers des énergies plus respectueuses, telles que l'électricité ou l'hydrogène.

Toutefois, il nous semble qu'une coquille se soit glissée dans le rapport en page 1. En effet, nous ne retrouvons pas le véhicule décrit et faisant l'objet de cette demande de subvention : il y a un camion à deux essieux mis en service en 2003 sur le tableau du 23 novembre dernier. S'agit-il du véhicule C14 ou C16 ?

M. Jonathan Marty, Le Centre : Le Centre remercie le Conseil communal de ce rapport relatif à une demande de crédit global de CHF 316'000.- pour l'achat d'un camion. Il a lu attentivement ce rapport, est favorable à cet achat et soutient le projet d'arrêté y relatif.

En effet, nous sommes conscients que l'ancien véhicule est en circulation depuis 19 ans et qu'un renouvellement s'impose. La réparation de la saleuse s'impose également et nous ne pouvons qu'y consentir. Nous comprenons bien que ce camion ne peut pas être électrique au vu du travail de déneigement qu'il doit effectuer. Nous acceptons donc que ce véhicule soit encore thermique.

Toutefois, une grande économie de CO₂ sera tout de même réalisée, ce qui est une très bonne nouvelle. Enfin, le prix du camion semble cohérent et les frais d'entretien ainsi évités sont plus que bienvenus.

Par conséquent, comme dit en préambule, Le Centre est favorable à ce rapport et soutient l'achat de ce camion.

Mme Julie Perret, POP : En l'absence malheureuse de solution autre qu'un moteur thermique, et la plupart des questions concernant le véhicule ayant déjà été débattues lors de précédentes assemblées, le POP acceptera ce rapport, sans plus de questions.

M. François Perret, Les Vert-e-s : Cette demande de renouvellement du parc de véhicules correspond, sauf erreur, à l'achat du premier véhicule de la longue liste qui a été acceptée lors de la séance du Conseil général du 23 novembre 2021.

Pour que le Service des espaces publics puisse mener à bien ses différentes tâches, il est nécessaire qu'il soit correctement équipé en véhicules. Nous constatons que cet achat est raisonnable. Le montant demandé est inférieur à celui figurant dans la liste qui nous avait été présentée. Les agrégats, comme la lame à neige, sont révisés et réutilisés.

Le choix du type de véhicule est judicieux : avec quatre roues motrices, plus un essieu articulé, cela permet d'avoir un véhicule maniable pour le déneigement, avec une charge plus élevée. En plus, doté d'un multi-lift qui permet de charger et de changer de benne rapidement, ce camion est très polyvalent et adapté aux différentes tâches auxquelles il doit répondre dans ce service. On ne peut pas refuser quatre roues motrices sur un camion qui va beaucoup travailler dans la neige, alors que la plupart des voitures privées en sont pourvues.

Vous l'aurez compris, Les Vert-e-s vont accepter cette demande, peut-être avec quelques abstentions, car certains d'entre nous n'acceptent plus de cautionner l'achat de véhicules thermiques.

M. Patrick Herrmann, président du Conseil communal, Ressources humaines, espaces publics, énergies et sécurité : Nous remercions les groupes du bon accueil réservé à ce rapport, lequel a d'ailleurs été accepté deux fois : la première fois avec un montant de CHF 380'000.-, car les prix correspondaient à ceux transmis par les fournisseurs, et ensuite – dans un échange que j'ai trouvé remarquable avec les membres du Législatif – avec un montant revu à la baisse sur le conseil de la Commission INFRUEN, arrivant ainsi à la proposition qui vous est faite ce soir. J'ai trouvé que c'était vraiment une manière intéressante de fonctionner entre nos instances.

Pour rassurer tout le monde, le SEP a vraiment la volonté de passer le plus vite possible aux nouvelles technologies, aux technologies propres. Il y a une veille constante de ce qui est développé, et des rendez-vous réguliers sont pris auprès de fournisseurs pour connaître un peu tout ce qui sort sur marché, avec des propositions d'essai. Vous verrez d'ailleurs, lors de la Braderie, des véhicules à l'essai, prêtés pour que l'on puisse les tester et

voir dans quelle mesure nous pouvons encore avancer dans le programme tel que nous l'avons soumis.

Je dois reconnaître mon impuissance à vous donner certains détails demandés : je ne connais pas encore la couleur... Nous verrons ce qui sera disponible sur le marché. S'agissant de savoir si c'est le véhicule C-14 ou le C-16, j'avoue avoir raté la coquille, si coquille il y a.

Concernant les deux questions du groupe PLR : si le délai de livraison était d'environ 4 mois, avant cette année, il faut compter aujourd'hui entre 6 mois et une année pour obtenir un véhicule. D'autre part, il y a effectivement la place dans les entrepôts pour le camion. Celui-ci sera très précieux pour récupérer des pièces permettant de faire fonctionner les autres camions dans l'intervalle, voire même, pour le faire rouler encore une fois ou l'autre, tant qu'il n'est pas plus abîmé qu'il n'est.

M. Jean-Emmanuel Lalive, Les Vert-e-s : Je voulais juste faire un petit commentaire, émettre un petit souhait concernant l'achat des véhicules. Je ne reviens pas sur celui-ci en particulier, mais cela concerne tous les rapports qui avaient déjà été soumis en commission en début de législature. Quand on achète un nouveau véhicule, on économise tout de suite beaucoup d'argent, parce qu'il n'y a pas de frais d'entretien. Donc, on économise là CHF 70'000.-.

Je trouverais un petit peu plus correct de faire la comparaison avec un véhicule neuf, qui a quand même un entretien chaque année : il faut le laver, faire un constat à la fin de l'hiver, etc. Il faut comparer avec l'entretien d'un véhicule neuf. Mais cela ne remet pas en question l'achat.

La parole n'étant plus demandée, le président, **M. Cédric Haldimann**, relève que l'entrée en matière n'est pas combattue. Elle est donc acceptée tacitement.

Soumis au vote, **l'arrêté relatif à une demande de crédit global de CHF 316'000.- TTC** pour l'achat d'un camion et de différents agrégats est **accepté** par 38 voix contre 0 et 2 abstentions.

Rapport du Conseil communal

relatif à une demande de crédit de

CHF 10'686'000.-, dont CHF 9'049'000.- d'investissements net, pour la réfection de l'étanchéité, des toitures terrasses et le remplacement des installations de ventilation-climatisation du Musée international d'horlogerie (MIH), la création d'un Café des musées au Musée d'histoire (MH) et l'aménagement d'une liaison souterraine entre le MH et le MIH ainsi que la revalorisation paysagère de l'ensemble du Parc des musées.

du 17 août 2022

au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs,

Préambule

Le Musée international d'horlogerie (MIH), emblème de la Métropole horlogère depuis 1974, présente la collection la plus significative au monde entièrement consacrée à la mesure du temps, dans un écrin architectural de première importance. Depuis son inauguration, le MIH a enregistré plus de 1,6 million de visiteurs, dont la moitié provient de l'étranger. Ce lieu remarquable aussi bien par son architecture que par ses pièces est une fabuleuse vitrine de la ville et de la culture horlogère dans son ensemble. À l'aube de son cinquantième anniversaire, la nécessité de rénover sa toiture, attendue de longue date, donne l'occasion de repenser cette offre culturelle et urbanistique unique en Suisse, avec la présence - dans le même parc et à proximité de la gare - de trois institutions muséales complémentaires et de grande valeur.

Le présent rapport permet l'achèvement d'une vision globale du Parc des musées amorcée en 1963 par l'expertise du célèbre muséologue Georges-Henri Rivière, réaffirmée dans les années 1990 puis, au début des années 2000, au travers du rapport *Un parc, trois musées*. Au-delà des réponses organisationnelles et des synergies déployées depuis lors entre les musées, les indispensables rénovations structurelles du MIH permettent de répondre aux objectifs du *Programme de législature* d'une ville en mutation et de renforcer le rayonnement des Montagnes neuchâteloises dans le cadre des Accords de positionnement stratégique du Canton.

Il s'agit aujourd'hui de rendre visible la cohérence et l'unicité de ce pôle muséal, en sauvegardant un témoin architectural majeur du XX^e siècle et en travaillant sur la qualité paysagère du parc, sur les accès et les cheminements entre les musées et, plus largement, sur le développement de l'offre culturelle et touristique du site pour en faire fructifier l'énorme potentiel. C'est pourquoi, plus qu'un simple investissement d'entretien, ce rapport propose une vision d'avenir pour le Parc des musées.

Programme directeur du Parc des musées

De par son ambition, le renouvellement du Parc des musées s'inscrit dans la durée. La première étape (2023) s'attache à solutionner les problématiques liées au vieillissement des infrastructures du MIH, à savoir l'étanchéité de la toiture et les installations de ventilation et climatisation. Il implique *de facto* une reprise des aménagements extérieurs et la possibilité d'une revalorisation paysagère de l'entier du Parc des musées, insuffisamment mis en valeur en tant que lieu de détente et de rencontre au centre de notre ville.

La deuxième phase (2023-2024) découle des opportunités induites par la précédente en proposant la création de nouvelles offres communes aux trois institutions muséales, au bénéfice de leurs visiteurs et de la population chaux-de-fonnière dans son ensemble. Elle consiste en l'implantation d'un café des musées au cœur du parc, au rez-de-chaussée du MH. Afin de favoriser les échanges entre les institutions, il est également prévu de saisir l'opportunité de la réalisation des travaux d'étanchéité pour concrétiser l'idée plusieurs fois esquissée d'une liaison souterraine entre le MH et le MIH impliquant le réaménagement du hall d'accueil de ce dernier. Enfin, la reconfiguration des espaces du MH occasionnera une refonte partielle du parcours et des espaces d'expositions.

Le dernier volet (2025-2026), qui fera l'objet d'un rapport dédié, concernera un réaménagement muséographique du MIH incluant la rénovation des installations électriques et des éclairages (eux aussi bientôt cinquantenaires) ainsi qu'une redéfinition des espaces thématiques structurant la visite.

Étanchéité du MIH

Historique

Lors de l'ouverture des portes de l'École d'horlogerie de La Chaux-de-Fonds en 1865, mission était donnée aux professeurs de constituer une collection, dans un but avant tout didactique. L'importance de cette collection aboutit déjà en 1883 à la création d'une sous-commission de l'École d'horlogerie chargée de s'occuper de sa mise en valeur d'une part et de la bibliothèque spécialisée d'autre part. La diversité des pièces collectées conduit un petit groupe de passionnés, sous l'impulsion de Maurice Picard, industriel horloger, à proposer l'ouverture d'un musée. Le 24 mars 1902, les autorités de la Ville de La Chaux-de-Fonds signent l'acte de fondation du Musée d'horlogerie. Une salle est dédiée aux collections dans les locaux mêmes de l'École d'horlogerie. Celles-ci s'enrichissent progressivement au cours du XX^e siècle, impliquant bientôt de devoir répondre au besoin d'un nouveau bâtiment susceptible d'accueillir le musée. En 1963, le professeur Georges-Henri Rivière, fondateur du Musée national des arts et traditions populaires à Paris, alors directeur du Conseil international des musées (ICOM), est chargé par le Conseil communal d'une étude sur les collections des musées d'histoire, des beaux-arts et d'horlogerie de la ville. Le rapport met en évidence l'importance majeure de la collection du Musée d'horlogerie et insiste sur la nécessité de nouveaux espaces pour la présenter.

En 1967, la Fondation Maurice Favre est créée dans le but de recueillir une partie des fonds nécessaires à la construction d'un nouveau musée. En 1968, un concours d'architecture est lancé pour la construction du Musée international d'horlogerie. Sur plus de trente projets, *Gnomon*, proposition des architectes zurichois Pierre Zoelly et chaux-de-fonnier Georges-Jacques Haefeli, est retenue. Le premier est spécialisé dans le développement de formes sculpturales modernes qui se détachent du rationalisme prôné par ses contemporains, le second étant bien connu pour son projet de Cité universitaire à Neuchâtel. La réalisation du MIH est leur première œuvre commune, elle sera suivie d'autres, dont le Musée International de la Croix-Rouge à Genève (1988).

Les travaux débutent en 1972, après un vote à l'unanimité du Conseil général en faveur du crédit de construction, pour aboutir à l'inauguration, en octobre 1974, d'un bâtiment de 3'700 m² à l'architecture d'avant-garde et en grande partie souterraine (annexe 1), écrin digne d'une collection unique au monde, mais également d'un Centre de restauration en horlogerie ancienne et d'un Centre d'études interdisciplinaires du Temps. La construction se veut le reflet d'un art inédit de bâtir, faisant appel à de nouveaux matériaux, au

changement d'échelle constructive et aux possibilités formelles qu'offre le béton armé. Les caractéristiques techniques et muséographiques de l'intérieur sont également novatrices. Elles tiennent compte des dispositifs de présentation les plus modernes et des connaissances scientifiques sur la conservation des collections. Le musée se devait de présenter des conditions précises et stables de température (20°C) et d'humidité (50%) propices à une conservation à long terme des objets exposés comme au confort du visiteur. Pour assurer ce climat toute l'année, le musée a été rattaché au chauffage à distance et un système de ventilation et de climatisation sophistiqué a été intégré.

Depuis lors, les collections du MIH ont été reconnues d'importance nationale, le bâtiment a été classé en 2021 au sens de la Loi sur la sauvegarde du patrimoine culturel, du 4 septembre 1990 et reconnu comme d'importance nationale. Il s'impose dans le paysage comme un témoin majeur de l'architecture brutaliste suisse des années 1970, dont la préservation des caractéristiques constructives et des aménagements est essentielle.

Enjeux

Plusieurs problématiques liées au vieillissement du bâtiment comme de ses installations se manifestent avec une acuité chaque jour accrue. Les dispositifs muséographiques ont globalement été adaptés aux nouvelles connaissances en matière de conservation préventive, notamment dans le choix des matériaux, des revêtements et des éclairages des vitrines. Les dispositifs sécuritaires ont également été ajustés au niveau des risques actuels. Deux éléments majeurs n'ont toutefois pas encore été adaptés : d'une part, l'étanchéité défaillante du toit du musée, d'autre part l'installation de ventilation et de climatisation.

Depuis plusieurs années, des infiltrations sont à déplorer dans différentes parties des espaces d'exposition. Pour préserver au mieux les collections, des récupérateurs d'eau ont été progressivement installés au plafond. Outre les inconvénients que cela représente pour les visiteurs, les risques évidents d'atteinte aux objets exposés, les désagréments liés à ces infiltrations sont importants et engendrent des coûts supplémentaires d'entretien : traces de salpêtre le long de certains murs, tâches d'eau sur les tapis, court-circuit de plusieurs rails électriques intégrés à la structure du plafond pour assurer l'éclairage du musée. À plus long terme, si rien n'est entrepris, on pourrait craindre une altération de la qualité du béton armé, conduisant à des rénovations beaucoup plus conséquentes que celles touchant à l'étanchéité

de la toiture. La rénovation de l'enveloppe du MIH dans les meilleurs délais est une condition à l'exploitation future du musée.

La mise sous protection de l'immeuble du MIH par le Conseil d'État le 6 mai 2021, portant sur le volume, les façades du bâtiment, les éléments intérieurs constructifs d'origine, les aménagements des abords et le Carillon, donnera lieu à une demande de subvention auprès du Canton et de la Confédération. En outre, un MIH assaini légitimera d'autant plus un soutien cantonal durable au titre de la Loi sur la sauvegarde du patrimoine culturel (LSPC) reconnaissant depuis 2018 le patrimoine horloger.

Toiture – Assainissement étanchéité et complexe de toiture

La toiture du MIH est composée d'éléments en béton armé préfabriqués, disposés sur un réseau de poutres en béton coulées en place, utilisant la technique de la précontrainte. Ce concept permet au projet lauréat du concours d'offrir de grands espaces d'exposition libres d'éléments porteurs perturbants. L'étanchéité et l'isolation de la toiture alliant des matériaux tels que des plaques de liège et du papier goudronné disposé en plusieurs couches sont protégées par un lit de sable et une couche de protection physique en plaques fines de fibrociment. Les couches finales constituent les surfaces du parc, soit des chemins de revêtement bitumineux et de large surfaces engazonnées. Cette réalisation d'un "toit plat végétalisé" était avant-gardiste en 1974. L'entretien courant a été régulièrement effectué mais ces éléments n'ont pas fait l'objet de rénovation jusqu'à ce jour et présentent des faiblesses apparues il y a quelques années déjà. Des infiltrations régulières d'eau sont constatées à plusieurs endroits des espaces d'exposition. De par sa conception, un "toit plat" ne permet pas aisément de situer l'origine des perforations alimentant les infiltrations et les points de sortie de ces fuites sont situés de façon aléatoire à l'intérieur du bâtiment. Ce phénomène a nécessité, à maints endroits, la mise hors service ou l'adaptation de certaines infrastructures techniques ou muséographiques.

Une partie de la végétation qui se trouve sur ou en bordure de l'édifice, principalement des bosquets, devra partiellement être supprimée car les racines sont invasives et portent atteinte à l'intégrité de l'étanchéité de la toiture. Des mesures de préservation des grands arbres sont intégrées au cahier des charges des travaux. Leur remplacement par des sujets "adultes" n'interviendra que dans le cas où des racines majeures touchant le bâtiment auraient été irrémédiablement endommagées.

La documentation à disposition établie lors de la construction, complétée par une analyse systématique du toit, a confirmé la présence de matériaux polluants, en particulier d'amiante sous forme de plaques en fibrociment formant une couche de protection de l'étanchéité goudronnée. Par contre, lors de l'analyse de l'étanchéité bitumineuse, la recherche de polluants de type hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) s'est révélée négative.

La structure porteuse principale de la toiture est composée de sommiers en béton sur lesquels reposent des voûtains préfabriqués, le tout recouvert sur l'ensemble de sa surface par une dalle de dix centimètres d'épaisseur. Ce choix structurel ne permet qu'une accessibilité par des véhicules et engins légers et exclut les plus lourds. Ce constat nécessite la recherche d'une solution adaptée pour l'enlèvement du complexe existant et la réalisation du nouveau recouvrement des aménagements extérieurs.

La planification du chantier de rénovation tient également compte du fait que le musée et son administration resteront en activité durant les travaux et que les nuisances, notamment sonores, doivent être réduites au strict minimum. La probable microfissuration de la dalle de liaison due à l'œuvre du temps a été étudiée de manière approfondie afin d'éviter un risque majeur d'infiltrations d'eau lors de la réalisation des travaux.

Les éléments techniques mentionnés ci-dessus, ainsi que la considération du contexte météorologique propre à La Chaux-de-Fonds, ont orienté les méthodologies de travail et la planification des travaux. Ces derniers sont prévus sur une période allant d'avril à octobre, selon un séquençage détaillé de la manière suivante :

Mois	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Travaux préparatoires												
Enlèvement pelouse + chemins												
Enlèvement isolation étanchéité												
Assainissement EP + béton												
Sablage + mise hors d'eau												
Isolation + étanchéité												

La finalisation des aménagements extérieurs interviendra dès le printemps de l'année suivante.

Ordonnancement des travaux

Les travaux seront conduits en suivant le principe du « fondu-enchaîné » afin d'éviter de multiplier les installations de chantier et de faciliter l'organisation et l'acheminement des matériaux sur le site. Cinq zones ont été définies.

Niveau supérieur

1. Toiture administration du MIH et avant-toit

Niveau intermédiaire

2. Esplanade du Carillon et escalier
3. Terrasse de l'administration

Niveau inférieur

4. Zone Ouest
5. Zone Est

Du fait de cette progression du chantier, le parc sera inaccessible au public durant les sept mois de travaux. Un cheminement pour les piétons sera néanmoins maintenu pour garantir la traversée du parc.

Travaux accessoires et coûts

Divers travaux accessoires ont été pris en considération dans le projet de rénovation de l'étanchéité de la toiture. Il s'agit de l'assainissement des écoulements d'eau météorique par chemisage des descentes d'origine, du traitement des façades extérieures en béton (assainissement – ragréage) et de l'adaptation partielle de l'éclairage public.

L'estimation des coûts est établie sur la base d'un avant-projet avec un degré de précision de +/- 15% selon la norme SIA-102 (état janvier 2022). La situation mondiale actuelle influe fortement sur le coût des matières premières et de l'énergie. Ainsi, une "provision économique" (cfc 6) est budgétée pour faire face aux augmentations probables de certaines fournitures. Enfin, les aménagements extérieurs et le mobilier ne sont pas comptabilisés dans ce chapitre, mais sont signalés comme partie du projet de revalorisation du Parc des musées.

CFC	Libellé	Montant TTC (CHF)
2	Bâtiment	3'275'000.-
	<i>Enlèvement couches existantes</i>	
	<i>Canalisations</i>	
	<i>Assainissement béton de couverture</i>	
	<i>Étanchéité – isolation thermique</i>	
	<i>Sanitaires, écoulements</i>	
	<i>Installations électriques</i>	
5	Frais secondaires	240'000.-
	<i>Assurance - reproduction</i>	
	<i>Honoraires</i>	
6	Réserve	550'000.-
	<i>Divers et imprévus (7.5%)</i>	250'000.-
	<i>Provision économique (hausse des coûts des matériaux)</i>	300'000.-
	Total TTC	4'065'000.-

Installations de ventilation et climatisation du MIH

Contexte et enjeux

Les équipements actuels de ventilation et climatisation ne sont plus fiables et sont partiellement hors service. Installée il y a 45 ans, la commande de ventilation du MIH donne des signes de fatigue. L'absence de pièces de rechange ne permet plus son entretien régulier et entraîne des désagréments notoires dans l'exploitation quotidienne du musée, notamment dans la gestion du renouvellement de l'air et de la température des espaces d'exposition et de l'administration. L'émission de chaleur, respectivement de froid (climatisation) du musée, à l'exception des bureaux, est uniquement assurée par les centrales de traitement d'air (CTA).

Actuellement, la ventilation de l'ensemble du musée est assurée par trois centrales de traitement d'air (CTA) alimentant différentes zones du musée. Elles garantissent l'amenée d'air neuf d'hygiène pour les occupants, le transport de l'énergie de chauffage, respectivement de rafraîchissement et de déshumidification, ainsi que la diffusion de vapeur pour l'humidification.

Si l'état des installations de distribution de chaleur est jugé bon, le groupe de refroidissement a été mis hors service à la suite de l'interdiction par l'Office fédéral de l'environnement, du gaz frigorigène utilisé par le système d'origine contenant du HCFC (fluide frigorigène chlorodifluorométhane R22).

Si l'isolation du musée est relativement bonne et permet de limiter les variations brutales de température grâce à l'inertie thermique induite par la remarquable architecture du bâtiment, il n'en va pas de même du point de vue de l'humidité. En effet, le taux d'humidité, qui peut atteindre occasionnellement 70%, n'est pas acceptable du point de vue de la conservation des objets métalliques, lesquelles constituent l'essentiel de la collection du MIH.

Redimensionnement des installations

Une société spécialisée en ingénierie des bâtiments a été mandatée pour réaliser la planification du projet d'assainissement des centrales de traitement d'air, contrôlant les conditions climatiques de l'ensemble du musée.

Le projet d'assainissement de l'ensemble des centrales de traitement et de conditionnement d'air a été initié par la nécessité de remplacer les tableaux de commande et de régulation (MCR) des installations existantes. Une étude préliminaire a été réalisée par un bureau mandaté, en février 2020, afin d'évaluer la pertinence d'investir dans le seul changement du système de régulation pour piloter les installations actuelles vétustes. Cette option s'est révélée non pertinente pour plusieurs raisons :

- Les centrales actuelles sont obsolètes, surdimensionnées et énergivores.
- Les caissons de filtration sont équipés de filtres grossiers (classe F1 ou G3) qui ne permettent pas les filtrations des poussières fines.
- L'ensemble des composants de réglage et régulation ont été jugés obsolètes.
- L'amenée d'air neuf d'hygiène pour les occupants est réglée de manière manuelle et ne s'adapte pas automatiquement en fonction des besoins.

Sans compter que pour nombre de composants, il n'existe tout simplement plus de pièces de rechange. Partant de ce constat, l'étude d'un assainissement complet des installations de conditionnement d'air a été privilégiée.

Le cahier des charges de l'installation vise un climat de 21°C et 45% HR partant d'un nombre de visiteurs présents dans le musée de 300 personnes par jour. Les installations de traitement d'air et de climatisation doivent pouvoir assurer le maintien du climat dans l'ensemble du musée, à savoir :

- Amener l'air neuf d'hygiène pour les occupants en fonction des besoins.
- Garantir l'apport de l'énergie de chauffage ou de rafraîchissement.
- Permettre la déshumidification de l'air lors de grandes affluences et de conditions extérieures difficiles (orages, mi saison).
- Assurer le transport de l'énergie latente, c'est-à-dire l'humidification, lors des périodes hivernales où l'air extérieur est très sec.

Compte tenu du surdimensionnement du système actuel, l'option a été choisie de remplacer les trois centrales d'origine par deux nouvelles centrales de traitement d'air équipées d'une machine de froid intégrée assurant les quatre fonctions requises : chauffer, refroidir, humidifier et déshumidifier. Un jeu de clapets automatisés permet la régulation des débits en fonction de la qualité d'air, respectivement de l'occupation, des différentes zones.

Enfin, aucune modification du concept de protection incendie (CPI) n'est projeté dans l'assainissement des centrales de traitement d'air du musée, la totalité des réseaux de distribution étant préservée en l'état.

L'estimation du coût des installations est basée sur les calculs d'une société spécialisée dans l'ingénierie du bâtiment, sur la base de devis de fournisseurs, et peut être garantie avec une précision de +/- 10%.

Libellé	Montant TTC (CHF)
Tableaux de commande et de régulation (MCR) et périphériques	50'000.-
Électricité – Install. et tableaux	24'000.-
Centrales de traitement d'air (CTA)	250'000.-
Extraction principale avec filtration	25'000.-
Ventilateurs d'extraction	11'000.-
Humidificateur à vapeur	24'000.-
Réseaux de gaine et raccordements	50'000.-
Aéro-refroidisseur	30'000.-
Modification hydraulique – chaud	18'000.-
Main-d'œuvre	50'000.-
Maçonnerie : socles, forages, etc.	30'000.-
Démontage installations existantes	40'000.-
Divers et imprévus (7,5%)	45'000.-
Honoraires	70'000.-
Total TTC	717'000.-

Café des musées

Pour combler une lacune de longue date, les directions des trois musées du Parc estiment aujourd'hui nécessaire d'adjoindre un lieu de rencontre et de détente à l'offre culturelle, un Café devant favoriser l'accueil des visiteurs en les invitant à prolonger l'expérience vécue dans les musées. Celui-ci fonctionnera également, pour de nouveaux publics, comme une porte d'entrée vers les musées.

Ce projet s'appuie sur deux études qui ont permis, d'une part, de préciser le potentiel de rentabilité de diverses propositions d'installation et modèles de gestion et, d'autre part, une analyse des aspects liés à la réalisation architecturale. En raison de ses qualités esthétiques et de sa convivialité, le rez-de-chaussée du MH a été retenu par les deux études comme étant le lieu idéal pour accueillir le Café des musées. En outre, le parc offre de formidables opportunités pour les visiteurs, en particulier pour les familles. Une terrasse permettra de renforcer le lien entre les musées et le magnifique écrin dans lequel ils s'insèrent.

Le public cible est composé majoritairement des clients des musées, auxquels s'ajoute une clientèle externe. En effet, la situation à la fois centrale et calme du parc, à proximité de la gare, permettra au Café de proposer une offre intéressante également ce type de clientèle, voire plus largement les personnes travaillant dans le quartier et qui se rendent dans le parc pour y prendre leur repas de midi. Enfin, il s'agira d'attirer également les entreprises, clubs, sociétés ou associations, intéressés à louer des salles pour y organiser une conférence, des ateliers ou une assemblée. Le développement de cette structure pourra se concevoir en complémentarité avec l'offre prévue à MUZOO.

Modèle de gestion

L'identité du Café des musées est un élément important du projet, afin qu'il soit un véritable espace de vie, un tiers-lieu. Cette réflexion incite à opter pour un modèle de gestion à même de créer, de communiquer et d'incarner l'identité du café. Dans ce but, un·e gérant·e totalement investi·e, sous la supervision des directions des musées, coordonnera les différentes missions de la gestion d'un tel établissement. Il ou elle sera en charge du café, appuyé·e par des auxiliaires en fonction des pics de fréquentation. Afin d'assurer une exploitation durant toutes les plages horaires d'ouverture des musées, une ressource minimale équivalente à 150% devra être engagée. Durant les weekends, afin d'optimiser les ressources, les surveillant·e·s du MH appuieront également le personnel du café. Cela sera rendu possible

par la liaison avec le MIH, dont le personnel de surveillance pourra, à son tour, épauler celui du MH.

Selon l'analyse préalable faite par nos mandataires, pour atteindre l'équilibre financier, la proportion de visiteurs des musées devant passer par le café est d'un peu plus d'un tiers. Grâce à un modèle de restauration simple et efficace, il sera possible, avec une équipe restreinte, d'en garantir le succès et le rayonnement, entraînant des effets positifs également sur la fréquentation des institutions muséales.

Description du projet

L'ensemble des salles d'exposition situées au rez-de-chaussée du MH seront réaffectées (annexe 2). Les expositions seront regroupées aux niveaux du sous-sol, de l'étage et des combles. Ainsi, le rez-de-chaussée sera accessible gratuitement au public. La salle n°4 est destinée à recevoir un comptoir avec bar. Les consommations y seront commandées mais, selon l'affluence, un service aux tables sera également possible. À l'arrière du bar sera aménagé un backoffice permettant de réchauffer entre autres des repas préparés à l'extérieur. La salle n°3 sera aménagée avec des tables et chaises de bistrot complétées avec un coin *lounge*. L'ancienne porte qui mène au parc sera rouverte pour pouvoir accéder à la terrasse. Enfin, les salles n° 1 et 2, servant notamment lors d'événements tels que conférences, colloques, vernissages, garderont cette fonction. Elles seront complétées par quelques nouveaux équipements (tables hautes notamment) permettant l'utilisation de ces espaces par le Café pour l'accueil des groupes ou d'événements organisés par les musées ou lors de manifestations privées. La boutique sera également redéployée en salle 1, ce qui libérera le hall du musée tout en mettant davantage en valeur l'offre d'articles propre au MH et à ses expositions. Au sous-sol, un économat facilement accessible par l'ascenseur sera aménagé.

Le Café des musées aura l'avantage d'une modularité qui lui permettra de répondre dans les meilleures conditions aux fluctuations de la clientèle, qui peuvent être importantes en fonction des jours de la semaine, des saisons, de la météo, des programmations des musées, etc. Au total, 26 places assises sont projetées, auxquelles s'ajoutent les salles n° 1 et 2 (qui peuvent accueillir plusieurs dizaines de personnes chacune) et la terrasse, qui pourra accueillir environ 40 personnes.

Le concept architectural prévoit d'intervenir de manière discrète. Les boiseries, les sols en parquet et les moulures aux plafonds offrent aux salles

un charme et une ambiance à conserver. Les salles occupées par le Café seront aménagées avec des tables et des chaises en bois toujours dans l'optique d'offrir un cadre chaleureux. Un bar inspiré par le mobilier du hall d'entrée réalisé avec des panneaux bakélisés permettra de créer un rappel. Une attention particulière sera également apportée à la nouvelle lustrerie, influençant fortement l'atmosphère (annexe 3).

La flexibilité du concept permettant l'exploitation de plusieurs espaces différents, un accès à l'extérieur et à la terrasse, ainsi qu'une gestion des flux qui n'empiète pas sur le bon fonctionnement du musée est un atout important. Elle offre une meilleure expérience client, tout en limitant les investissements et les coûts de personnel. Ce café sera d'autant plus pertinent avec l'accès direct entre les deux musées via la liaison souterraine, supprimant tout obstacle physique et psychologique pour les visiteurs du MIH à l'accès au café. L'estimation du coût des installations est basée sur les calculs d'un architecte et peut être garantie avec une précision de +/- 20%.

Libellé	Montant TTC (CHF)
Travaux	200'000.-
<i>Travaux préparatoires</i>	
<i>Maçonnerie</i>	
<i>Installations électriques</i>	
<i>Ventilation</i>	
<i>Installations sanitaires</i>	
<i>Plâtrerie et peinture</i>	
<i>Ouvrages métalliques</i>	
<i>Menuiserie</i>	
Signalétique	12'000.-
Revêtements sol, parois et plafonds	36'000.-
Agencement de cuisine/bar	67'000.-
Mobilier et accessoires	84'000.-
Divers travaux, assurances, taxes	9'000.-
Divers et imprévus (7,5%)	31'000.-
Honoraires	90'000.-
Total TTC	529'000.-

Adaptation du parcours muséographique du MH

L'évolution de l'actuelle muséographie, notamment au rez-de-chaussée et l'arrivée de l'ascenseur dans le sous-sol rendront indispensable le déploiement d'un nouveau parcours. L'ensemble des espaces sera repensé, afin de développer une offre à destination des différents publics spécifiques. Le MH doit devenir un lieu de rencontre au cœur du parc et de la ville et renforcer son identité en tant que lieu de réflexion en phase avec les problématiques actuelles : abordées dans une approche historique locale, articulée à des perspectives globales.

Depuis 2014, le MH joue un rôle important dans la connaissance de l'histoire locale et régionale, auprès des habitants de La Chaux-de-Fonds, mais aussi de ses visiteurs externes. Il narre, essentiellement autour d'une exposition permanente, les grandes étapes du développement de la ville, en mettant un fort accent sur les hommes et les femmes et sur les principaux événements sociaux, économiques et politiques qui en ont rythmé l'histoire. L'espace d'exposition temporaire occupe les combles, l'un des quatre étages du musée, et présente, sur un rythme annuel, des approfondissements thématiques.

Si le MH a rencontré son public depuis sa réouverture, son succès s'essouffle naturellement, puisqu'une grande partie de son contenu n'évolue que peu. Comme tout musée, il doit pouvoir vivre et renouveler son offre de manière à susciter l'intérêt d'un public qui doit s'élargir, tout en continuant à assurer son rôle premier de conservation et de valorisation de ses collections. Par conséquent, l'objectif est de faire évoluer le musée, en définissant au mieux les publics cibles et en les articulant aux contenus et aux discours muséographiques. Cette transformation permettra également de donner une identité claire à chaque espace, organisé par étages, et donnera une place plus grande aux expositions temporaires, qui constituent le facteur central de l'attractivité du musée. Enfin, le nouveau parcours facilitera le dialogue avec les autres musées du parc et favorisera la réactivité du musée face aux problématiques de société, dans la continuité des projets déjà menés dans deux salles du premier étage, qui accueillent régulièrement des collaborations, avec d'autres institutions culturelles ou avec des porteurs de projets issus du monde associatif. Afin de limiter les coûts, une partie du mobilier utilisé aujourd'hui au deuxième étage (vitrines) sera réemployée dans différents espaces.

Sous-sol

La présence du café et d'un parc entièrement remanié favorisera la venue du public familial, qui a toujours été au centre des attentions du MH, notamment à travers son offre de médiation. Il est ainsi prévu d'installer au sous-sol de la Villa Sandoz une nouvelle exposition de référence, qui s'adressera autant au jeune public, qu'à tout visiteur qui souhaitera découvrir une histoire générale de La Chaux-de-Fonds. Le propos sera centré sur la transformation rapide d'un village en une ville, grâce à l'industrialisation. L'approche locale s'inscrira dans une perspective globale, qui replacera La Chaux-de-Fonds dans une perspective transnationale. Ce projet sera réalisé en collaboration avec l'Institut d'histoire de l'art et de muséologie de l'Université de Neuchâtel.

Premier étage

L'espace dédié aux expositions temporaires sera installé au premier étage, dans des volumes qui permettront de nouvelles approches scénographiques. Les expositions annuelles continueront à explorer des thématiques variées (histoire économique, sociale, culturelle, politique) qui, chacune à leur façon, permettent d'approfondir les approches plus générales évoquées pour le sous-sol. Quatre grands axes ont été définis pour les projets futurs : "Diversité sociale et culturelle", "Pratiques artistiques", "La Chaux-de-Fonds ville de frontière" et "Diversification économique". Ils permettront d'initier des projets qui dialogueront avec les autres musées de la Ville et qui continueront à développer la politique de collaborations mise en place ces dernières années avec diverses associations et Universités. Un déménagement de l'espace administratif est également prévu. Il permettra d'améliorer les conditions de travail de l'équipe scientifique et administrative du MH, mais également de libérer un nouvel espace qui pourra être consacré à la médiation culturelle, en collaboration entre les trois musées du Parc.

Deuxième étage

L'actuel espace consacré aux expositions temporaires, dans les combles de la villa, accueillera des projets visant à mettre en lumière la richesse des collections du MH. Cette approche centrée sur les objets permettra de jouer avec des temporalités d'exposition qui briseront le rythme actuel, uniquement basé sur les expositions annuelles. Par ailleurs, la disponibilité du deuxième étage présente un potentiel tout-à-fait nouveau, celui de créer ponctuellement de grandes expositions thématiques sur deux étages.

Financement

Les coûts présentés ci-dessous avec une précision de +/- 20% correspondent à la totalité du projet. Ils pourront être prolongés par une recherche de fonds privés complémentaire.

Libellé	Montant TTC (CHF)
Sous-sol (96.50 m2)	70'000.-
<i>Mobilier, équipement audiovisuel et informatique</i>	
Premier étage (142.60 m2)	100'000.-
<i>Mobilier, équipement audiovisuel et informatique</i>	
Deuxième étage (170.30 m2)	120'000.-
<i>Mobilier, équipement audiovisuel et informatique</i>	
Honoraires	200'000.-
Divers et imprévus (7,5%)	22'000.-
Total TTC	512'000.-

Liaison souterraine MIH-MH

Contexte et enjeux

Sur le plan constructif, le MIH encercle le MH au pied de ses façades Est, Sud et Ouest. Cette proximité n'avait pas échappé aux ingénieurs planchant sur la création du MIH et une liaison entre les deux musées avait été pensée, en restant toutefois à l'état de projet. Il en a été de même au moment de la rénovation du MH en 2014. Aujourd'hui, par la mise en œuvre d'équipes transversales et de fréquentes collaborations, ces deux institutions sont plus proches que jamais.

La réfection de l'étanchéité ainsi que la concrétisation d'un Café des musées au MH rend évident, voire indispensable l'accès direct depuis le MIH, notamment pour le confort des visiteurs. Dans le même temps, cette liaison offre une réponse adaptée à la présence d'un seul WC au MH, insuffisant dans la perspective de l'ouverture d'un Café.

Travaux

Plusieurs variantes de liaisons souterraines ont été étudiées, de la construction du MIH, au rapport "Un parc - trois musées" de 2003 sans jamais pouvoir se concrétiser. La différence de niveau entre le sous-sol du MH et l'accueil du MIH est de 2,60 mètres. Une liaison en pente respectant la prescription d'une déclivité maximum de 6% représente un ouvrage de plus de 40 mètres. La solution optimale retenue à l'occasion des travaux

d'étanchéité consiste ainsi en l'installation, sous le volume du perron Nord du MH, d'un ascenseur pour personnes (LHand) dans une infrastructure souterraine s'ouvrant sur un large corridor (de 4,50 mètres de longueur). Cette construction souterraine, non chauffée, sera isolée thermiquement pour conserver l'équilibre de température entre les deux bâtiments à relier (annexe 4). L'estimation du coût des travaux et d'aménagement de la liaison peut être garantie avec une précision de +/- 10%.

Libellé	Montant TTC (CHF)
Gros-œuvre de la liaison MH-MIH	140'000.-
<i>Terrassement, démolition, remise en état parvis</i>	
<i>Ouvrage en béton armé</i>	
<i>Étanchéité, isolation thermique</i>	
Ascenseur	90'000.-
Électricité, alarme, luminaires	8'000.-
Aménagement intérieur, peinture, revt sol, vitr.	22'000.-
Divers et imprévus (7,5%)	20'000.-
Honoraires ingénieur	10'000.-
Total TTC	290'000.-

Réaménagement du hall du MIH

Contexte et enjeux

L'aménagement du Café des musées au MH, également accessible depuis l'entrée du MIH grâce à la liaison souterraine, nécessite de repenser en partie le hall d'accueil du MIH. En effet, l'ouverture murale permettant l'accès au MH devant prendre place à l'extrême Est du bâtiment, l'espace actuellement dévolu au vestiaire devra être déplacé pour garantir une circulation fluide du public (annexe 5).

Une étude a été confiée à un bureau d'architecte, dans le but de mener une réflexion plus globale quant à l'organisation et l'aménagement de cette zone charnière, en tenant compte d'autres problématiques actuelles liées à l'accueil au MIH : la vétusté des installations sanitaires et du stand de vente et l'absence de sas d'entrée, impliquant des pertes énergétiques et un inconfort pour le personnel de réception et les visiteurs.

La modernisation et le réaménagement du hall d'accueil constituent l'élément charnière d'une démarche qui sera déployée par la suite à

l'intérieur du musée afin d'accompagner beaucoup plus clairement le visiteur dans sa découverte et son expérimentation de la mesure du temps.

Entrée, vestiaire, stand de vente et boutique

La solution retenue consiste en l'installation d'un sas d'entrée vitré sur cadres métalliques avec deux portes coulissantes automatiques. Cette structure ne nécessite pas de répondre à des exigences particulières au niveau de la sécurité, celle-ci étant toujours assurée par la porte coulissante d'entrée qui ne subit pas de modification.

Les toilettes actuelles seront démontées. Une cabine adaptée aux personnes à mobilité réduite et dotée d'une table à langer et quatre cabines simples, non genrées, seront positionnées le long du mur Nord-est. Elles seront dotées de nouveaux carrelages et faïences. Enfin, une ventilation à extraction d'air, non existante actuellement, sera installée pour améliorer le confort des usagers.

Un ensemble de casiers sera réalisé sur mesure devant les toilettes, similaire à ceux installés au MH, offrant la discrétion requise pour l'accès aux WC. Enfin, des patères murales seront placées en face des casiers, le long du mur Sud.

Des espaces de détente et de boutique, formant un ensemble cohérent, remplaceront la disposition "cafétéria" proposée jusqu'ici (vidée de son sens avec la création d'un véritable café à l'étage du MH). Le nouveau hall d'accueil consistera alors en une boutique élargie, offrant une belle vitrine aux objets horlogers, aux produits dérivés de la Ville et à la librairie, tout en offrant des assises pour le confort des visiteurs. Son exécution utilisera généreusement le bois dans le but de créer une atmosphère plus chaleureuse dans ce hall très minéral. Le comptoir, adapté aux personnes à mobilité réduite, regroupera comme aujourd'hui les fonctions d'encaissement des entrées et des articles de la boutique, afin d'optimiser les ressources humaines.

Enfin, la fonctionnalité et la flexibilité du mobilier de cet espace sont conçus de manière à pouvoir accueillir des "pop-up stores" lors de partenariats ponctuels avec des marques ou détaillants ainsi que la tenue de petites manifestations en complément des pas-perdus et de la salle Hans Erni.

L'estimation du coût des travaux et aménagements du hall peut être garanti avec une précision de +/- 20%.

Libellé	Montant TTC (CHF)
Sas d'entrée	56'000.-
Installations électriques	10'000.-
Chauffage, ventilation WC	10'000.-
Sanitaires (maçonnerie, appareils, cloisons, peinture, faïences, carrelages)	84'000.-
Menuiserie (casiers, patères)	28'000.-
Installation de chantier et nettoyages	7'000.-
Stand de vente et mobilier boutique	90'000.-
Divers travaux et taxes (signalétique, assurances, taxes)	25'000.-
Divers et imprévus (7,5%)	23'000.-
Honoraires	30'000.-
Total TTC	363'000.-

Vers un renouveau muséographique

Si l'on considère que le MIH offrira à ses collections et à ses visiteurs un écrin architectural assaini d'ici 2024, à l'issue des travaux de réfection de la toiture et de remplacement de la ventilation/climatisation, un renouvellement muséographique pourra être initié, comprenant une mise aux standards actuels du système électrique et d'éclairage datant, en grande partie, de 1974. Or, dans un lieu souterrain, l'attention portée à l'éclairage est capitale et les évolutions technologiques dans ce domaine ont été rapides.

Les peintures de Hans Erni, qui constituent une pièce maîtresse de la collection et jouissent d'un fort potentiel d'attraction, seront, par l'intermédiaire d'un dispositif de réalité augmentée, le support soutenant le discours introductif à l'exposition de référence. Parallèlement à une présentation chronologique de la mesure du temps, de nouveaux thèmes seront redéfinis en questionnant les enjeux passés, présents et futurs de la maîtrise de la mesure du temps. En d'autres termes, le propos placera l'individu face à ses rapports multiples et parfois contradictoires au temps. Ces espaces seront plus clairement distingués par une muséographie davantage épurée, mais ne reniant ni l'audacieuse architecture brutaliste qui la renferme, ni l'unicité scénographique que ses premiers concepteurs lui ont conférée. Cette muséographie témoignant d'une histoire matérielle du temps sera adaptée aux différents publics, y compris minoritaires, déterminés selon des critères sociodémographiques mais aussi de niveau d'intérêt.

Les travaux portant sur les éléments techniques du bâtiment étant un préalable indispensable à de nouvelles opportunités muséographiques, ce programme de rénovation fera l'objet d'un rapport spécifique adapté à l'échéancier de la possible Capitale culturelle. Aux sollicitations d'experts nationaux et internationaux du domaine scénographique (2022) pourront succéder l'établissement d'un cahier des charges, l'articulation d'une enveloppe budgétaire et enfin la mise en œuvre. Le calendrier prévisionnel prévoit une mise au concours en 2023, pour une refonte en 2024/2025, impliquant un investissement important pour lequel des contributions publiques et privées complémentaires à l'investissement de la Ville seront recherchées à travers les organes de soutien du MIH tels sa commission, sa société d'amis et la Fondation Maurice Favre. La première entreprend d'ores et déjà un travail de recrutement de nouveaux membres sponsors et la seconde a constitué une réserve en prévision d'aménagements futurs.

Revalorisation du Parc des musées

Contexte et enjeux

Le Parc des musées est le parc urbain le plus proche du centre-ville. Il a une vocation culturelle et artistique tout en proposant également une petite place de jeux.

Sa localisation, proche de la gare, et sa quiétude, hors des voies de circulation des voitures et des piétons font que ce parc subit une forte pression. En effet, il est trop souvent le théâtre d'actes de vandalisme sur le mobilier urbain ou les œuvres et les lieux sont souvent souillés, créant un sentiment général d'insécurité. De ce fait, la proposition du Conseil communal est de fermer le parc au public durant la nuit afin de pouvoir mieux protéger les œuvres d'art présentes, valoriser le lien entre les musées et leur parc et offrir un site de grande qualité à la population chaux-de-fonnière et aux visiteurs des musées.

Parallèlement à cela, l'étanchéité du MIH, nécessitant de lourds travaux pour être assainie, a créé l'opportunité de repenser le parc dans son ensemble, de l'actualiser, tout en préservant ses éléments constructifs et artistiques mais en lui apportant des plus-values telles qu'un Café des musées qui pourra se développer à l'extérieur, sur une terrasse située au sud du MH.

Le parc, trait d'union de trois institutions muséales, du Carillon et, à futur, d'un Café, bénéficiera aussi d'une signalétique spécifique facilitant la circulation des visiteurs. Une étude a été initiée dans ce but. À noter enfin

qu'un mandat pour le réaménagement de la Rue des Musées en donnant plus d'espace aux entrées des musées et en limitant les possibilités de transit est en cours d'élaboration. La réalisation est prévue pour 2023.

Processus

Un comité de pilotage regroupant le Service d'urbanisme, des mobilités et de l'environnement (SUME) et les institutions muséales a été mis en place en 2020 pour initier et piloter une étude regroupant tous les éléments précédemment mentionnés. Un appel d'offres sur invitation a été lancé auprès d'architectes paysagistes actifs dans les domaines de l'espace public et les offres reçues fin décembre 2020. Suite à une analyse des offres, l'adjudication a été faite en avril 2021.

Renouveau du Parc des musées

Le concept du projet de réaménagement du Parc des musées repose sur deux éléments d'inspiration : d'une part, les courbes que l'on retrouve sur les façades émergeantes du MIH et, d'autre part, les œuvres de Sonia Delaunay et plus particulièrement celle du tableau peint en lien avec *La prose du transsibérien* de Blaise Cendrars, célèbre auteur natif de La Chaux-de-Fonds. Des motifs circulaires abstraits s'emmêlent tout en étant compréhensibles. Partant de là, les mandataires ont imaginé des cheminements, très proches de ceux existants, mais en les rendant plus harmonieux et concentriques à partir du MH, point central du parc, en rappel à la forme des cadrans de montre (annexe 6).

La terrasse du Café des musées est délimitée par un ensemble de trois bassins bas positionnés en arc de cercle. Des assises sont possibles côté MH. La terrasse est parcourue de rails courbes supportant du mobilier roulant, tels que bacs avec arbustes ou assises, pouvant être déplacé selon les besoins et les envies.

Au-delà de cette première limite, un engazonnement est mis en place et donne la possibilité d'installer différentes œuvres d'art ou modules d'expositions temporaires en plein air.

Un nouvel escalier, prolongeant l'existant, permet de relier directement le parvis du MH depuis le MIH, sans devoir faire suivre le détour actuel en direction du MBA. L'accès pour les personnes à mobilité réduite reste le même en passant à l'Est du parc. Le parvis du MH maintient sa substance, mais l'espace entre le perron du musée et la stèle du soldat inconnu est

redéfini et un pavage avec joints sable est installé. Une attention particulière sera portée au maintien du hêtre pleureur qui caractérise cet espace.

Du côté Est du MH, une place de jeux pour enfants de 3 à 7 ans vient combler l'espace entre la terrasse et le parking. Un édicule comprenant des WC, un local technique pour les bassins et un local de rangement pour la terrasse de la cafétéria fermera visuellement et constructivement le parc en fin de Rue de La Loge (annexe 7). Cet édicule limitera l'actuel parking des musées, dont les places seront dévolues aux personnes à mobilité réduite, au véhicule utilitaire des musées et aux livraisons. L'accès au MH pour les personnes à mobilité réduite continuera de se faire comme à l'heure actuelle, par la rampe côté Est qui sera refaite selon les normes en vigueur.

Côté Sud du parc, au-dessus de la Rue de la Tranchée, les cheminements sont redessinés avec des espaces de pause avec des bancs et une végétalisation plus importante afin de multiplier les points de vues sur le Carillon et sur les architectures particulières de chacun des trois musées.

Les travaux de réfection de l'étanchéité ne s'étendent pas au-delà des grands arbres positionnés au centre du parc. Néanmoins, il a semblé opportun de revoir également le secteur compris entre le périmètre du MIH à l'Est et l'extrémité ouest du parc. On y trouve actuellement un cheminement droit longeant les extensions sud du MBA et, à proximité, une petite place de jeux avec de nombreux bancs. Le projet propose de maintenir le cheminement existant et d'implanter sur les patios du MBA un environnement mobilier identique à celui prévu pour la terrasse du Café des musées. Le chemin entre le parvis du MH et du MBA est maintenu mais il est redessiné pour relier de manière plus directe les deux institutions. La modeste place de jeux est entièrement revue au profit d'un ensemble formant un parcours à travers les arbres. La placette au Sud-Ouest du parc et la zone d'arrivée des jeux se transformera en un espace de rencontre et de délasserment, avec des assises de chaque côté. L'endroit a été imaginé en particulier pour répondre aux attentes des classes d'école venant visiter l'une ou l'autre des institutions muséales.

En résumé, le projet de réaménagement du parc fonctionne sur des modifications d'ordre chirurgical, sans supprimer de grands arbres, en redessinant les cheminements existants et en revalorisant les espaces aujourd'hui délaissés. Ce renouveau permet de lire et d'appréhender le parc de manière plus rationnelle et homogène. La présence de l'eau est intéressante dans l'atmosphère recherchée pour la terrasse du café et l'identité du parc qui s'apparentera davantage à un jardin.

En addition à tout cela, la volonté de fermer le parc durant la nuit se doit d'être réfléchi et pertinente. On dénombre sept entrées, dont deux doivent permettre le passage de véhicules de secours et de livraison. Il a été établi que la sortie piétonne à l'Est deviendrait une sortie de service uniquement, dès lors le système d'ouverture sera différent des autres. Le design des portails conçu spécialement pour délimiter le Parc des musées reprendra le concept de courbes défini précédemment et lui donnera une identité forte. L'idée n'est pas de créer un mur opaque entre la rue et le parc, mais de garantir un lien visuel entre l'intérieur et l'extérieur, invitant le passant à jouir d'un havre de tranquillité au cœur de la ville.

Enfin, la signalétique prévoit huit emplacements pour aiguiller les visiteurs à travers le parc. Le projet propose quelque chose de simple en distinguant en priorité les institutions muséales et le Carillon, puis, subsidiairement, les entrées, le Café des musées et les autres installations secondaires.

Le coût des travaux avec une marge d'incertitude de +/- 10% est synthétisé comme suit.

Libellé	Montant TTC (CHF)
Périmètre toiture MIH	1'785'000.-
<i>Travaux de préservation du patrimoine végétal</i>	50'000.-
<i>Travaux préparatoires chantier</i>	195'000.-
<i>Fontaines (construction, équipement)</i>	180'000.-
<i>Gestion des eaux</i>	250'000.-
<i>Petite construction (bordures)</i>	60'000.-
<i>Sous-structure et revêtements</i>	560'000.-
<i>Aire de jeux 3-7 ans</i>	80'000.-
<i>Plantations et surfaces vertes</i>	150'000.-
<i>Réseau éclairage et luminaires</i>	130'000.-
<i>Mobilier terrasse (rails, wagonnets, bancs)</i>	130'000.-
Périmètre hors dalle	940'000.-
<i>Travaux préparatoires</i>	100'000.-
<i>Démolition, terrassement</i>	85'000.-
<i>Gestion des eaux</i>	120'000.-
<i>Sous-structure, revêtements</i>	65'000.-
<i>Petite construction</i>	50'000.-
<i>Aire de jeux 7-11 ans</i>	170'000.-
<i>Plantations et surfaces vertes</i>	185'000.-
<i>Mobilier (parc et patios MBA)</i>	165'000.-

Édicule (local hydraulique et stockage mobilier terrasse)	370'000.-
Fermeture du parc	280'000.-
Signalétique	30'000.-
Frais et honoraires	550'000.-
Divers et imprévus (7,5 %)	255'000.-
Total TTC	4'210'000.-

A titre de comparaison, une remise en état du Parc à l'identique après travaux d'étanchéité est estimé à CHF 1'570'000.-. Par ailleurs, cette option nécessiterait des crédits complémentaires à moyen terme pour l'entretien global du site (périmètre hors dalle).

Conformité au programme de législation

Cet ambitieux projet permet d'attendre plusieurs objectifs du programme de législation. En plus de la modernisation des infrastructures, le projet concrétise la vision d'une ville en mutation et le renforcement du rayonnement de La Chaux-de-Fonds et plus largement des Montagnes neuchâteloises dans le cadre des Accords de positionnement stratégique. Le projet rendra visible, à l'échelle nationale, l'unicité de ce pôle muséal. Le développement de l'offre culturelle et touristique du site en concrétisera l'énorme potentiel et induira de nouvelles recettes et retombées pour l'économie locale. Il contribuera aussi à la stratégie de domiciliation en offrant un espace public de grande qualité à la population.

Conséquences sur les finances

La demande de crédit s'élève au total à CHF 10'686'000.-. Diverses subventions sont sollicitées pour mener à bien ces travaux.

Programme Bâtiment

En raison de l'amélioration de l'isolation de toiture une subvention est possible selon le programme de l'OFEN à raison de CHF 60.00 m² de toiture pour une valeur U inférieure ou égale à 0,20 W/m2k. Subvention amélioration thermique (programme bâtiment selon courrier SENE) : CHF198'600.-.

Fonds de l'énergie

Le fonds communal de l'énergie est sollicité à hauteur de CHF 100'000.- au titre des démarches d'optimisation de l'isolation lors des travaux touchant l'étanchéité.

Sauvegarde du patrimoine culturel

La protection du MIH s'étend au volume et aux façades du bâtiment, aux éléments intérieurs constructifs d'origine, aux aménagements des abords et au Carillon. À ce titre, des subventions cantonales et fédérales sont sollicitées auprès de l'Office du patrimoine et de l'archéologie du canton de Neuchâtel pour les travaux d'étanchéité et de remise en état de la zone du parc correspondant à la surface du musée. Elles s'élèveront à respectivement CHF 464'000.- et CHF 774'000.-, pour un total de CHF 1'238'000.-.

NPR

L'entier du projet de revalorisation du site du Parc des musées est en mesure de contribuer significativement et durablement aux objectifs stratégiques recherchés par la Ville et le Canton et peut ainsi prétendre à une aide de la Nouvelle politique régionale pour le faire émerger.

La nouvelle attractivité du Parc pour les familles et les classes, le développement de l'offre en matière d'accueil de groupes et de restauration, l'adaptation muséographique du MH puis du MIH, les synergies organisationnelles et les complémentarités culturelles entre les trois institutions muséales auront un fort impact sur la visibilité de ce pôle dans l'offre touristique des Montagnes neuchâteloises, du canton de Neuchâtel et de l'Arc jurassien plus largement. La réputation internationale du MIH sera renforcée, assurant la présence renouvelée d'un public majoritairement étranger. Parallèlement, les nouvelles infrastructures d'accueil et de divertissement du parc et des musées toucheront les groupes scolaires des cantons voisins et d'outre Sarine.

Ces espaces reconfigurés offriront enfin aux acteurs économiques de la région un espace polyvalent dans lequel ils pourront organiser des événements publics et privés d'envergure et de qualité.

La NPR pourra soutenir à fonds perdus la moitié des honoraires liés aux renouvellements muséographiques (CHF 100'000.-) et octroyer des prêts sans intérêt d'une durée de 20 ans sur l'investissement pour les travaux « lourds », y compris mandats d'architecte et de suivi des travaux (CHF 4'500'000.-), et de 10 ans pour le mobilier (CHF 450'000.-).

Investissements nets

Compte tenu de ces éléments, la demande de crédit s'élève donc à CHF 10'686'000.- avec des subventions estimées à CHF 1'637'000.- , soit un coût total net de CHF 9'049'000.-

La charge financière est calculée sur la base des taux d'amortissements fixés dans le RLFinEC. Les intérêts ont été calculés au taux de 2.5% sur la moitié de l'investissement net. Nous précisons que nous avons pris en considération pour le calcul des intérêts un prêt NPR sans intérêt d'une durée de 20 ans sur l'investissement pour les travaux et honoraires d'architecte de CHF 4'500'000.- et un prêt de 10 ans sans intérêt de CHF 450'000.- pour le mobilier.

		<i>Tx amort.</i>	<i>Amort.</i>	<i>Intérêts</i>
a) Etanchéité et climatisation MIH				
Etanchéité du MIH	4'065'000			
Installation ventilation et climatisatic	717'000			
Dépenses totales	4'782'000			
Subventions programme bâtiment	-199'000			
Subventions fonds de l'énergie	-100'000			
Subventions patrimoine	-1'238'000			
Subventions totales	-1'537'000			
Dépenses nettes	3'245'000	2.6%	84'000	20'000
b) Café des musées et aménagements MH				
Café des Musées	529'000			
Aménagements muséographie	512'000			
Dépenses totales	1'041'000			
Subvention NPR	-100'000			
Dépenses nettes	941'000	6.6%	62'000	7'000
c) Liaison souterraine MIH-MH				
Liaison souterraine MIH-MH	290'000			
Réaménagement hall MIH	363'000			
	653'000	3.0%	20'000	8'000
d) Revalorisation Parc des musées				
Revalorisation Parc des musées	4'210'000	4.7%	198'000	53'000
Récapitulatif				
Dépenses totales	10'686'000			
Subventions	-1'637'000			
Dépenses nettes totales	9'049'000	4.1%	364'000	88'000

Concernant le compte de résultat, outre les charges financières ci-dessus, la concrétisation de ce projet engendrera des coûts supplémentaires pour un mandat de tiers pour la fermeture du parc de CHF 20'000.-.

Conséquences sur les ressources humaines

Le projet de la réfection de l'étanchéité du MIH sera suivi par le SBL puis le projet de réaménagement du parc par le SUME avec l'appui du SEP et plus particulièrement le secteur vert et le secteur des places de jeux, en collaboration avec les trois musées concernés qui maintiendront leur exploitation durant les travaux. Il n'aura pas d'influence particulière sur les ressources humaines.

Au-delà des travaux de mise en place et de protection, une appréciation de la capacité du secteur vert à entretenir l'entièreté du parc à futur devra être prise en compte et réévaluée le cas échéant dans l'objectif d'améliorer fortement la qualité paysagère du Parc des musées. En effet, les surfaces engazonnées et plantées seront plus importantes et l'installation de deux places de jeux demandera davantage d'entretien qu'actuellement. En revanche, la gestion des ouvertures et fermetures du parc par une société spécialisée, permettant une meilleure maîtrise des actes de vandalisme et des incivilités, engendreront une économie de personnel dévolu au nettoyage du parc.

L'exploitation du Café des musées impliquera une dotation en personnel de l'ordre de 1,5 EPT pour la gestion et le service. Ce coût sera couvert par les bénéfices du café.

Collaboration intercommunale

Les investissements liés à l'entretien du patrimoine bâti et les plus-values apportées aux installations et aux espaces publics situés sur le territoire communal sont de la compétence de la Ville. L'attractivité accrue du site du Parc des musées ouvrira néanmoins de nouvelles voies à de futures collaborations intercommunales, sur le plan culturel notamment.

Éléments relatifs au développement durable

Aspect environnemental

La rénovation de l'étanchéité du MIH implique de devoir évacuer toutes les couches disposées entre le béton armé de la toiture et le niveau de la pelouse ou de l'enrobé en surface. Les matériaux utilisés dans les années 1970, en particulier ceux contenant des polluants, seront traités de manière adéquate et remplacés par des matériaux dont les propriétés permettront d'attendre des performances améliorées en termes d'étanchéité et d'isolation thermique.

Concernant le remplacement de la ventilation/climatisation du MIH, il s'agit purement et simplement d'adapter le système de refroidissement aux normes environnementales qui ne peuvent plus être respectées actuellement. L'efficacité énergétique du bâtiment sera améliorée par l'automatisation du système de ventilation/climatisation et par l'isolation plus performante de la toiture du MIH rénovée. La modernisation des installations de ventilation et climatisation permettra en effet une gestion climatique plus fine des locaux, et, partant, une optimisation des ressources énergétiques nécessaires à leur fonctionnement.

Sur le plan du réaménagement du Parc des musées, le maintien autant que possible des arbres majeurs du site répond à la volonté de s'adapter à l'existant et au souhait de préserver le patrimoine végétal qui contribue à la qualité de vie en ville. De plus, en créant plus d'espaces engazonnés, le projet répond au possible phénomène d'îlot local de chaleur.

Aspect social

L'entretien d'un parc arborisé et apaisant au cœur de la ville améliorera considérablement son attractivité et sa contribution au sentiment de bien-être de la population.

La fermeture du parc le soir tendra à réduire l'impact d'une partie des usagers actuels qui sont source d'incivilités et qui génèrent un sentiment d'insécurité. En créant des espaces de jeux et une terrasse fréquentée, un meilleur contrôle social s'opérera dans le parc au bénéfice de la population chaux-de-fonnière et des visiteurs.

Véritable trait d'union entre la cité, les musées et le café, le parc sera créateur de nouveaux liens sociaux pour les diverses populations qui le

fréquenteront. La multifonctionnalité des lieux permettra la tenue de davantage de manifestations publiques qu'actuellement.

Aspect économique

L'investissement consenti profitera aux entreprises qui auront répondu au marché public ou qui auront été retenues lors de procédures gré à gré. L'exploitation du nouveau parc et du café qui y sera lié engendrera aussi des effets positifs sur la fréquentation du site et l'attractivité de la ville, sans générer de nouvelles charges.

Conséquences en termes de rayonnement de la Ville

L'état des installations techniques participe de l'image globale du musée et du ressenti du visiteur lors de son immersion dans l'exposition. La mise à niveau des installations de climatisation et de ventilation doit permettre à la Ville de continuer de disposer d'un musée exemplaire en matière de conservation de ses collections. La gestion rigoureuse du climat est une donnée toujours plus prégnante au niveau des professionnels de musée, dont les normes doivent impérativement pouvoir être respectées dans la perspective de répondre aux exigences attendues par les prêteurs lors d'expositions temporaires. Les installations de qualité permettront enfin aux visiteurs de retenir une image positive de leur expérience.

Les institutions muséales et le Carillon sont reconnus à travers toute la Suisse comme à l'étranger. Il apparaît donc évident que le Parc des musées qui abrite ces lieux d'intérêt soit choyé et réactualisé afin de correspondre aux attentes du public et qu'il contribue à la notoriété globale de La Chaux-de-Fonds, en complémentarité au pôle nature qu'offre MUZOO au nord de la ville. Par la réalisation de ce projet ambitieux, la ville de La Chaux-de-Fonds pourra se targuer de proposer un axe des musées très qualitatif, reliant deux parcs de très grande qualité et deux pôles muséaux de référence.

L'ensemble de ce projet tend à améliorer la qualité des institutions et des infrastructures communales, l'image de ces dernières et par ricochet de la ville dans son ensemble en sera grandement modernisée.

Ce rapport a été soumis à la Commission des infrastructures, de l'urbanisme et de l'énergie (INFRUEN), accepté par 10 voix pour et 1 abstention ; à la Commission de la Culture, accepté par 10 voix pour (unanimité des membres présents) ; à la Commission du Musée des Beaux-Arts, accepté par 2 voix pour (unanimité des membres présents) ; à la Commission du Musée d'histoire, accepté par 5 voix pour (unanimité des membres présents) ; et à la Commission du Musée international d'horlogerie, accepté par 2 voix pour (unanimité des membres présents), lors de la séance du 15 août 2022.

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir voter l'arrêté ci-dessous.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président
Patrick Herrmann

La chancelière a. i.
Sarah Steinweg Clark

Annexes :

1. Situation toiture MIH
2. Plan rez-de-chaussée MH
3. Inspiration Café des musées
4. Liaison MIH-MH
5. Plan hall MIH
6. Plan d'aménagement et ambiance Parc des musées

LE CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu un rapport du Conseil communal

arrête :

Article premier.- Un crédit d'engagement de CHF 10'686'000.- TTC est accordé au Conseil communal pour la réfection de l'étanchéité, des toitures terrasses et le remplacement des installations de ventilation-climatisation du Musée international d'horlogerie (MIH), la création d'un Café des musées au Musée d'histoire (MH) et l'aménagement d'une liaison souterraine entre le MH et le MIH ainsi que la revalorisation paysagère de l'ensemble du Parc des musées.

Article 2.- Les subventions reçues seront portées en déduction du crédit d'engagement.

Article 3.- Ce crédit figurera au compte des investissements du Musée international d'horlogerie.

Article 4.- L'investissement sera amorti au taux annuel de 4.1% (24 ans).

Article 5.- Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Article 6.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président

La secrétaire

Cédric Haldimann

Marina Schneeberger

Le président, **M. Cédric Haldimann**, informe que cet objet sera traité en débat long.

M. Maël Iseli, PLR : Malgré un sentiment de précipitation quant à la rapidité et la présentation de ce rapport aux différentes commissions et au Conseil général, le groupe PLR en a pris connaissance avec un certain enthousiasme. En tout cas, dans un premier temps.

En effet, la rénovation du MIH est indispensable et indiscutable. De plus, la volonté de mettre en valeur ce musée, qui se doit d'être l'un des principaux ambassadeurs de notre ville, est un projet porteur. Malheureusement, après l'enthousiasme est venu le temps des questionnements.

Il est rapidement ressorti un sentiment autour d'un projet bien ficelé et indispensable de rénovation de l'étanchéité : un *melting pot* d'idées et d'envies s'est greffé au projet donnant l'impression que le rapport présenté aujourd'hui est bâclé, mal ficelé et incomplet. En résumé, le projet n'a pas été pensé jusqu'au bout et a été réalisé dans la précipitation.

Vous l'aurez donc compris, le PLR demande la non-entrée en matière sur le rapport, afin que celui-ci soit renvoyé au Conseil communal pour qu'il revienne avec un projet complet, répondant aux différentes questions qui seront posées et intégrant les pistes de réflexions évoquées.

Le premier point concerne la liaison entre les deux musées. L'idée est brillante, même si un escalier en plus de l'ascenseur ne serait pas de trop selon nous. La réflexion doit cependant être poussée plus loin. L'idée de rendre une rénovation et une modernisation du MIH à la population est un signe positif pour notre ville. Profitons-en pour intégrer le Musée d'histoire au MIH. Présenter l'histoire de La Chaux-de-Fonds comme une exposition permanente à part entière du MIH a du sens. L'histoire de notre ville est intimement liée à celle de l'horlogerie. Créons un grand musée regroupant le MH et le MIH avec une seule entrée, une seule direction et un magasin commun. Nous avons là l'occasion de créer un plus grand musée, plus attractif, tout en diminuant les coûts pour notre Ville. Cette piste doit être sérieusement étudiée, surtout en tenant compte des entrées actuelles du MH pour CHF 16'000.- par an.

L'augmentation du ticket du MIH pour CHF 1.- seulement permettrait de voir deux musées en un seul, sans aucune perte de revenus pour la Ville, mais avec des économies de coûts. Au vu des finances actuelles, c'est le genre d'occasion que nous ne pouvons pas laisser passer.

Le second point concerne le Café des musées. Je ne le cache pas, le groupe PLR n'est pas unanime sur ce point. Le lieu semble s'y prêter à merveille, le modèle de gestion, ainsi que les horaires éventuels, un peu moins. Les

nombreux cafés et restaurants à proximité méritent-ils cette concurrence public ? C'est également une question qui peut se poser. Dans tous les cas, un modèle équivalent doit être mis en service au MUZOO d'ici la fin de l'année. Attendons quelques mois d'exploitation de ce café pour en tirer un bilan et décider si l'expérience peut être renouvelée au Parc des musées ou non. De plus, l'investissement d'un million pour celui-ci mérite d'être sûr de savoir où l'on veut aller.

Troisième point : le Parc des musées, un projet à 4,2 millions, dont 2,7 millions liés à la mise en valeur du parc. Le montant a l'air exorbitant. Il s'agit, à peu de choses près, du même investissement que nous allons faire pour la Place du Marché. Avons-nous réellement besoin d'un tel investissement ? L'ajout de points d'eau est-il justifié à 1'000 mètres et la plus-value est-elle réelle ? Si un tel montant doit être investi, celui-ci ne devrait-il pas plutôt être consacré à la mise en valeur du MIH et de ses expositions plutôt qu'à son Parc ? Il s'agit là d'une partie des questions que nous nous posons.

Si le PLR a accueilli positivement la fermeture du Parc, il a également été sensible à l'appel du Parlement des Jeunes dans la presse de ce jour. Il s'agit là d'un point de plus méritant la non-entrée en matière, afin d'étudier la faisabilité de faire cohabiter les œuvres d'art du nouveau Parc des musées avec une population nocturne parfois festive.

Vous l'aurez compris, même si le groupe PLR s'oppose à l'entrée en matière sur ce rapport qui semble avoir été bricolé dans l'urgence, il est persuadé du bien-fondé de celui-ci. C'est pour cela qu'en tenant compte des montants à investir, il doit ressortir de ce projet une réelle plus-value en termes de visibilité et d'attractivité pour notre MIH et pour notre ville.

Nous sommes convaincus qu'en l'état et comme le projet nous est présenté aujourd'hui, il ne remplira pas ses objectifs. Ce projet mérite que l'on s'en occupe plus en détail et que les différents points d'ombre expliqués précédemment soient éclaircis.

Je conclurai en rappelant la chance que nous avons d'avoir un musée aussi magnifique que le MIH, le tout dans le cadre exceptionnel qu'est le Parc des musées. L'assainissement de ce musée est une opportunité. Il doit en ressortir une plus grande visibilité pour notre musée et une plus grande attractivité pour notre ville. Prenons le temps de ficeler le projet comme il se doit. Le MIH le mérite.

Le président, **M. Cédric Haldimann**, rappelle que tous les projets d'arrêté ou de règlement font l'objet de deux débats : un premier débat portant sur l'entrée en matière et un second débat portant sur la discussion relative aux différents articles du projet d'arrêté.

Mme Lara Zender, POP : Le groupe POP a pris connaissance avec intérêt du rapport sur la réfection de l'étanchéité du toit du MIH. Ce rapport présente en détail la vision du Conseil communal sur cette rénovation plus que nécessaire, ainsi que sur le futur qu'il souhaite donner au Parc des musées et aux musées qui le composent.

Le Parc des musées et les trois institutions qui le constituent sont des joyaux inestimables de notre ville très appréciés de la population. On peut parler, dans cette appréciation, des trois musées. Malheureusement, depuis plusieurs années, le MIH, fleuron de notre héritage horloger a besoin de rénover sa toiture et éviter ainsi de mettre en péril ses collections.

Ce rapport a décidé d'être plus ambitieux et c'est une bonne option que le POP salue, surtout à l'horizon de la Capitale culturelle 2025. Nos musées ont besoin d'être soignés et nous nous devons de présenter des projets innovants et intéressants pour leur futur. La création d'un café placé au centre du parc répond à cette vision. Cette proposition, au-delà de combler un réel besoin – je ne sais pas combien d'entre vous vont souvent dans ces musées, mais, quant à moi, je ne vois pas beaucoup de restaurants à l'intérieur du parc ou dans les alentours très proches – permet aussi de prolonger l'expérience muséale et de faire profiter les visiteurs de tous âges, venus d'ici et d'ailleurs, d'un parc agréable et verdoyant.

Avec ces réaménagements et la création d'un café, le Musée d'histoire est remis au centre du parc et projette un rôle rassembleur et de distraction. Détenteur de l'histoire de notre ville, il nous propose des expositions intéressantes, notamment sur les clubs de sport, permettant de voir d'un autre œil l'impact du sport sur le développement de la ville et d'un point de vue social. Ces expositions, ainsi que l'exposition permanente permettent de nous faire découvrir notre histoire et notre patrimoine, plaçant cette institution comme un gardien de la mémoire et non une antenne du MIH.

Toutefois, il est bien de ne pas laisser ce musée et son exposition s'empoussiérer. Et tout défenseur de la mémoire qu'il est, un renouveau de la muséographie ne peut être que bénéfique. Cela permettra à son conservateur et aux autres personnes qui travaillent dans le musée de mettre en valeur d'autres œuvres de ses réserves, proposant ainsi un regard renouvelé et différent sur l'histoire de notre ville et de sa population. Cette nouvelle muséographie amènera un réel plus, outre les autres projets prévus avec la réfection globale du parc. Le Café des musées, implanté à son rez-de chaussée, confèrera également une place de choix à ce musée déjà très bien situé par sa centralité. Comment ne pas comprendre le choix du Conseil communal en voyant la possibilité d'une terrasse sur le parking du musée et dans la véranda déjà présente dans le bâtiment.

Ce choix mettra en valeur le bâtiment même du Musée d'histoire et renforcera l'attrait pour ce parc et ses musées. Un tel lieu de calme et de verdure en plein centre-ville est un petit paradis. Et quoi de mieux que de vouloir en faire profiter le plus de monde ?

Il nous semble aussi important que ce rapport soit voté ce soir pour que les travaux puissent débuter incessamment et que nous puissions, le plus rapidement possible – nous l'espérons – pouvoir profiter des différentes propositions. Les aménagements prévus pour le parc sont également très intéressants et complèteront à leur manière l'expérience muséale, notamment avec les deux places de jeux, apportant un avantage non négligeable pour les familles et les enfants de tous âges. Le nouveau cheminement à travers le parc envoie un clin d'œil au patrimoine horloger de la ville, et de par sa nouvelle configuration, permettra de résoudre certains problèmes évoqués par le Conseil communal, tels que le sentiment d'insécurité causé par le cheminement sinueux actuel.

Ces changements semblent réellement prendre en compte une large part des utilisateurs et utilisatrices et démontrent la volonté d'avoir un lieu de passage agréable en tout temps. Cette nouvelle réjouit le groupe POP, car il est important pour lui de ne pas oublier à quel point ce parc est un lieu de passage entre le sud et le nord de la ville. Nous souhaitons également attirer l'attention du Conseil communal sur le grand volume d'arbres présents dans ce parc, et leurs avantages rafraîchissants non négligeable pour nos étés caniculaires. Nous espérons qu'ils pourront être préservés au maximum. Ce parc est un écrin de verdure au milieu de la ville et une forme de zone piétonne permettant d'éviter la rue du Grenier et sa circulation.

Nous déplorons toutefois le peu d'aide du Canton dans ce projet, malgré l'inscription du MIH au Patrimoine culturel immatériel. Ce manque de soutien, voire de reconnaissance, est malheureusement trop souvent une habitude dans ce canton. Nous espérons que ces différents réaménagements permettront de démontrer au Canton l'importance et la nécessité de telles institutions.

Le groupe POP soutiendra unanimement ce rapport et la demande de crédit l'accompagnant. Il est pour nous important de soutenir la culture, quelle que soit sa forme. La richesse et l'intérêt que l'on peut porter à notre ville passe évidemment par l'offre culturelle proposée. Avec des musées qui ne fuient pas et qui sachent se renouveler dans le temps.

Un point vient toutefois entacher notre enthousiasme pour ce rapport : la volonté de fermer ce parc durant la nuit. Nous développerons notre position avec l'amendement déposé à ce sujet. Il nous semble important de retirer du crédit initial les CHF 280'000.- pour la fermeture nocturne du parc. Cette proposition nous semble précipitée et nous préférierions qu'elle puisse être

discutée en commission, tout en incluant la jeunesse fortement impliquée par cette décision.

Nous souhaiterions également savoir quel type de barrière le Conseil communal souhaite installer pour cette fermeture, quels sont les horaires de fermeture prévus et quels sont les coûts du vandalisme pour la Ville, comme expliqué dans le rapport.

Pour conclure, le groupe POP souhaite que la Ville se tourne vers l'avenir et a confiance que c'est ce type de projet et d'investissement qui permettra à notre avenir de redevenir radieux.

Mme Aliénor Zaffalon, PVL : Les Vert'libéraux vous remercient de ce rapport détaillé. Aucun doute n'est émis sur la nécessité de l'assainissement des toitures et des installations techniques, mais nous aurions souhaité connaître plus précisément l'impact de ces travaux en termes énergétiques. Le point a été soulevé lors de la dernière commission INFRUEN et est resté, malheureusement, sans réponse précise. Quelle est la consommation – chaud/froid – du MIH aujourd'hui et quelle sera celle-ci après les travaux ?

Profiter de ce projet de réaménagement et d'assainissement pour donner naissance à un Café des musées, l'idée ne peut que séduire. Les Vert'libéraux sont convaincus de la pertinence d'une telle structure, offrant un lieu de halte en relation directe avec le parc, ouvert au public et générant de nouvelles interactions. De plus, malgré les critiques, les Vert'libéraux sont conscients que les investissements réalisés en 2010 lors du réaménagement intérieur n'ont pas été vains et profitent à l'actuel projet, comme l'ascenseur, le réaménagement du 4^e étage et les améliorations apportées aux installations techniques, ventilation et chauffage.

Mais le projet présenté pour le café, comme les aménagements extérieurs – bien qu'encore en cours d'élaboration – soulève de nombreux doutes. En effet, les images intérieures et le manque de précision du projet présenté font craindre une perte de la substance patrimoniale avec la disparition des planchers revêtus, sauf erreur de notre part, d'un revêtement en résine. Au-delà de cet aspect, notre groupe s'interroge également sur la dimension qualitative et la capacité, pour ce petit espace de restauration, de se distinguer, vu l'étroitesse de la zone de préparation et les arguments présentés en commission.

Si un appel d'offre groupé avec le MUZOO peut être une approche, nous nous interrogeons si ce sujet ne devrait pas être intégré à l'ordre du jour de la Commission économique travaillant sur la mise en valeur des produits locaux. De plus, la disposition de ce café a-t-elle fait l'objet d'un travail en partenariat avec un professionnel de la restauration ? A-t-il été envisagé de

louer cet espace à un gérant extérieur plutôt que d'engager de nouveaux EPT, en vue d'une meilleure rentabilité ?

Concernant les aménagements extérieurs et, en particulier, le traitement des abords du MH, ils nous laissent – nous vous l'avouons – quelque peu perplexes. Nous regrettons le manque d'aboutissement de ce volet du projet. Les nouveaux espaces extérieurs, d'une esthétique très classique, semblent sans trop de rapport avec le dynamisme et le tissu industriel de notre ville. De ce fait, et au vu des enjeux, nous aurions souhaité savoir pourquoi cette partie du projet n'a pas fait l'objet d'un concours d'idées, afin de pousser la réflexion sur la relation entre la Villa Sandoz et le parc muséal ? Et pourquoi aucun pourcent culturel n'a-t-il été défini, alors qu'il s'agit là d'un haut lieu de la culture ? Une mise au concours d'idées qui pourrait, d'ailleurs, peut-être profiter à la mise en valeur des compétences et des jeunes talents de notre école d'arts appliqués.

Mme Nathalie Tissot, Les Vert-e-s : Le MIH, inauguré en 1974, est le dernier des trois musées à avoir intégré le parc. Il présente la collection la plus significative au monde entièrement consacrée à la mesure du temps, et bénéficie d'une renommée, ainsi que d'une reconnaissance internationale. Il porte haut les couleurs de notre ville, en Suisse et à l'étranger, et est connu partout dans le monde.

Le bâtiment qui abrite le musée est un témoin architectural majeur du 20^e siècle. Il a d'ailleurs été classé monument d'importance nationale, en 2021, tant pour ses collections que pour son architecture. A ce titre, Les Vert-e-s se réjouissent que le Canton et la Confédération prennent à l'avenir plus de poids dans son financement.

Malgré toutes les qualités qui viennent d'être relevées, l'œuvre du temps fait aussi son effet sur un musée consacré à sa mesure et la rénovation, en particulier de l'étanchéité de sa toiture enterrée, est devenue indispensable. Le réfection de l'étanchéité de la toiture sera aussi l'occasion de la révision des installations de ventilation et de climatisation – elles aussi prévues dans la réfection – qui sont indispensables au maintien de l'atmosphère contrôlée nécessaire à la conservation des collections du musée.

Le rapport du Conseil communal souligne cependant – et c'est de cela dont il va être débattu ce soir – qu'au lieu de ne traiter que d'un simple investissement d'entretien, il propose une vision d'avenir pour le Parc des musées. Celui-ci devrait ainsi devenir encore plus attractif, tant sur le plan de sa qualité paysagère, que du point de vue des accès et des cheminements entre les musées, ainsi que des liens entre la culture et la cité.

Tout en ayant suivi les explications du Conseil communal et en partageant, *a priori*, cette forme de vision d'avenir, le groupe des Vert-e-s se pose encore plusieurs questions et souhaite émettre plusieurs remarques.

Le rapport précise, en lien avec les travaux de rénovation du toit plat végétalisé du musée, que des mesures de préservation des grands arbres situés aux abords immédiats du musée soient intégrées au cahier des charges des travaux, et que leur remplacement par des sujets adultes ne saurait intervenir qu'en dernier recours, si les travaux devaient condamner ces arbres en portant atteinte à leurs racines majeures. Les Vert-e-s insistent pour que toutes les précautions utiles et nécessaires soient prises pour éviter d'en arriver à devoir couper puis remplacer l'un ou l'autre de ces grands arbres qui font la beauté et l'attractivité du parc, et qui doivent absolument être préservés.

Il en va de même du maintien des arbres dans le reste du parc, à l'occasion de la révision des cheminements prévus en son sein, dont le revêtement devra être conçu de manière à demeurer perméable à l'eau pour en permettre l'infiltration dans le sol.

Les Vert-e-s ont compris, qu'à la différence de ce qui peut advenir pour d'autres travaux menaçant des arbres majeurs, la Commune, en tant que maître de l'ouvrage, accordera une attention particulière à ceux du Parc des musées, qu'elle choiera en prenant toutes les mesures utiles et possibles pour les préserver. Cela paraît indispensable à notre groupe, qui a pris note de l'engagement de la Ville en ce sens, au travers du rapport et dans la presse, et qui suivra la réalisation des travaux pendant les 7 mois durant lesquels le parc sera inaccessible au public.

Le remplacement des trois centrales de ventilation/climatisation actuelles – largement obsolètes – par de nouvelles plus efficaces du point de vue énergétique, tout comme l'amélioration de l'isolation de la toiture du bâtiment, permettront des économies d'énergie que Les Vert-e-s saluent.

Au sein du groupe, un débat a eu lieu pour évoquer la possibilité d'intégrer au projet – pourquoi pas sur la surface de gazon du toit végétalisé – l'une ou l'autre rangée de panneaux photovoltaïques permettant d'alimenter le système de ventilation/climatisation, qui sera forcément énergivore. Cela ne paraît peut-être pas optimal dans l'organisation générale du projet, par contre, le groupe insiste, en tout cas, sur la qualité sans faille de l'isolation du toit plat qui doit être refait, pour améliorer l'efficacité énergétique de l'ensemble du bâtiment.

Concernant la création, au sein du parc, d'un Café des musées au rez-de-chaussée du Musée d'histoire, le groupe partage l'avis du Conseil communal que cela devrait contribuer à augmenter l'attractivité de l'offre culturelle des

trois musées, et qu'une terrasse permettra de renforcer le lien entre les badauds et la culture, ainsi qu'entre les musées, le café et le parc, en particulier par la réouverture de la porte figurant initialement en façade sud du Musée d'histoire et qui donne sur le Carillon.

Les Vert-e-s partagent l'espoir du Conseil communal que le café et cette terrasse deviennent un espace de vie au milieu du parc, et permettent d'amener les curieux et les curieuses, venus prendre un café, à visiter les musées.

En lien avec les modifications qui seront ainsi apportées au Musée d'histoire – qui ne transparaissent d'ailleurs pas dans les vues 3D prévisionnelles qui accompagnent le rapport, je rejoins là l'intervention du groupe PVL – le groupe des Vert-e-s a pris note de l'engagement du Conseil communal de préserver les éléments architecturaux de très belle qualité du Musée d'histoire, tels que ses boiseries, les parquets, les moulures et les plâtres. Le groupe insiste sur le fait que ces mesures de préservation sont essentielles au projet et à sa qualité, et souhaite que l'ancienne Villa Sandoz conserve l'une des parties encore restantes de son âme.

Concernant la liaison souterraine entre le Musée d'histoire et le MIH, le groupe a pris note de la construction de l'ascenseur, et qu'elle se ferait sous le volume nord du perron du Musée d'histoire, pour déboucher dans l'angle du hall d'entrée du MIH, de manière à faciliter la relation entre les deux musées, sans endommager les racines du grand hêtre pleureur qui abrite la stèle du Soldat inconnu, et qui, lui aussi, devra, dans le cadre des travaux, impérativement être conservé. Cela peut être fait si les excavations se font en dehors du périmètre projeté au sol de sa couronne.

Un point nous a animés lors de nombreuses discussions et a été relativement partagé au sein du groupe concernant la revalorisation du parc : il s'agit de la question de sa fermeture la nuit pour éviter des actes de vandalisme. Celle-ci devrait être étudiée de manière à ne pas priver la population d'un lieu de quiétude et de détente, en particulier les soirs d'été, en raison de la fraîcheur qu'apportent justement les arbres, ainsi que leur rôle bénéfique. Il conviendrait donc d'imaginer des heures de fermeture différentes en fonction des saisons et des pics de fréquentation du parc par les habitants de la ville, qui n'ont pas tous les chances de bénéficier d'un jardin où se ressourcer le soir. Une ouverture prolongée en été permettrait aussi aux enfants, qui peupleront – nous l'espérons – les nouvelles places de jeux du parc, de s'y ébattre à un moment plus frais de la journée.

Notre groupe est partagé sur cette question de la fermeture du parc. Il se demande si d'autres mesures de prévention du vandalisme ne devraient pas être envisagées, ou les limitations de l'éclairage – voire son extinction – puisqu'il semble que cela n'amène pas d'insécurité. Au contraire, il semble

que les parcs moins éclairés sont peut-être même plus sûrs que celui des musées.

Si fermeture il devait y avoir, la réouverture du parc devrait, en tout cas, intervenir assez tôt le matin pour permettre à celles et ceux qui vont à pied au travail de l'emprunter. De l'avis du groupe, ces questions devraient encore être étudiées par le Conseil communal.

Enfin, concernant l'accès au parc par la ville, Les Vert-e-s soulignent leur satisfaction quant au fait que la rue des Musées deviendra en partie piétonne et en partie une zone de rencontre, avec un parc à vélos, ce qui favorisera la mobilité douce, tout en facilitant l'accès piétonnier à ce nouveau parc revisité. Les Vert-e-s y voient aussi la création d'une rue bien plus avenante, qui constituera une carte de visite de la ville pour les personnes qui viennent uniquement visiter ces musées, et qui leur donnera envie d'y revenir pour le reste de la cité.

Vous l'aurez compris, avec les remarques qui viennent d'être formulées, le groupe des Vert-e-s acceptera ce rapport.

M. Pascal Bühler, PS : Le groupe socialiste a pris connaissance avec un grand intérêt du rapport qui nous est soumis ce soir. Avant de nous prononcer, permettez-nous de vous faire part de notre grand étonnement – voire stupéfaction – quant à la manière dont ce dossier a été conduit.

En effet, si les derniers gros dossiers d'intérêt public, voire même d'intérêt *tout* public – je pense tout particulièrement à ceux du réaménagement de la Place du Marché et de sa piétonisation, ainsi que de celui du MUZOO, par la mue du zoo du Bois du Petit-Château et du Musée d'histoire naturelle – ont fait l'objet d'information, de discussions, de consultations, de démarches participatives, voire d'ateliers participatifs, il n'en est quasiment rien de celui qui nous est soumis ce soir.

Les associations des ami-e-s des trois musées concernés n'ont ni participé aux réflexions et démarches de « leur musée », ni été consultées – voire informées – du suivi du projet et du rapport dont il est question ce soir. Ceci nous apparaît inconvenant.

A titre d'exemple, les membres de la société des Ami-e-s du Musée d'histoire – directement concernés par les nouveaux aménagements prévus – n'ont reçu qu'un seul courriel de la part du conservateur du MH vendredi 19 août dernier, les informant, en particulier, que, je cite, « La direction du DICI et les directions des musées du Parc ont déposé un rapport au Conseil général, qui sera débattu lors de la séance du 30 août (...) » et que « cet ambitieux projet » leur sera présenté en détail lors de leur prochaine assemblée générale. C'est tout et c'est bien peu.

Faut-il rappeler que les membres de cette association – avec ceux des trois autres musées communaux – et de la société civile ont combattu, en 2010, le référendum lancé par l'UDC contre le crédit de rénovation du Musée d'histoire pour obtenir une victoire méritée de *oui* à 61,2 % le 26 septembre 2010 ? D'autre part, le comité de l'association des Ami-e-s du Musée d'histoire s'était engagé à trouver CHF 500'000.- et ses membres ont offert plus de CHF 100'000.- dans le projet de rénovation dudit musée.

Quant aux Commissions de la culture, du Musée des beaux-arts, du Musée d'histoire et du Musée international d'horlogerie, elles ont été convoquées lundi 15 août pour prendre connaissance du dossier et donner leur préavis.

Nous ne comprenons pas cet empressement et attendons du Conseil communal, non seulement qu'il nous explique les raisons de cette précipitation, mais également de ce déficit d'information et de l'absence de démarche participative et de transparence. Nous l'invitons fermement à ne pas réitérer cette manière de « non procéder » au vu, et en particulier, du projet ambitieux de « La Chaux-de-Fonds, Capitale culturelle suisse 2025 ».

Nous attendons des éléments de réponse à notre interrogation et suggérons au Conseil communal d'inviter, dans les plus brefs délais, les membres des ami-e-s des musées à une séance d'information.

Ceci étant dit, examinons le rapport. Si le rapport en lui-même est bien rédigé et tend à être complet – ce que nous saluons – nous regrettons que les références du rapport « Un parc, trois musées » du 16 juillet 2003 – accepté par notre Conseil par 25 voix contre 6 le 24 septembre 2003 – ne figurent pas dans le présent rapport. Cela nous aurait évité quelques recherches.

En effet, ce rapport, qui reste toujours d'actualité, permet de mieux comprendre les réaménagements successifs et les développements des musées, ainsi que – pour reprendre les termes employés dans ledit rapport – l'importance donnée au « contenant » de ces institutions, c'est-à-dire le « parc lui-même ».

Toutefois, nous sommes séduits par le projet global présenté ce soir par le Conseil communal. Son découpage en trois étapes successives a du sens : d'abord, dès 2023, résoudre la problématique liée au vieillissement des infrastructures du MIH, puis la création d'un café dans le Musée d'histoire au cœur du parc, ainsi que la création d'une liaison souterraine entre le MH et le MIH, pour enfin, vers 2025-2026, procéder à un réaménagement muséographique du MIH.

Sur ce point, nous nous demandons si le Conseil communal ne se montre pas trop enthousiaste quant à un début des travaux en 2023 déjà, et attirons son attention sur le fait que le Musée d'histoire fêtera ses 100 ans en 2023 : il serait agréable que cet anniversaire ne soit pas enterré sous les

décombres de la toiture du MIH et puisse se faire dans un parc enchanté plutôt qu'en chantier...

Quant au cadeau d'anniversaire à offrir à la société des Ami-e-s du Musée d'histoire qui fêtera ses 25 ans en 2025, nous pouvons imaginer que le café et ses aménagements extérieurs pourraient bien lui convenir, comme aux autres membres des sociétés, ainsi qu'aux nombreux et divers publics, ce dont nous nous réjouissons.

Nous saluons le projet de créer un café dans le Musée d'histoire qui permettra, comme indiqué, d'adjoindre un lieu de rencontre et de détente à l'offre culturelle. Néanmoins, il nous apparaît important de ne pas sous-estimer l'impact en temps et en personnel de la gestion d'un café avec au moins 26 places assises à l'intérieur et une quarantaine à l'extérieur.

De plus, nous souhaitons vivement que le concept architectural du café et de son bar soit en concordance avec le style de la Villa Sandoz, et que celui-ci ne ressemblera pas à la photo de l'annexe 3, mais plutôt à celui du Musée des beaux-arts du Locle.

Quant aux transformations qui seront apportées au Musée d'histoire, tant dans ses espaces que dans sa muséographie, nous tenons tout particulièrement à ce que les surfaces du musée « perdues en faveur du café » soient repourvues, de sorte que le déménagement de l'espace administratif, occupé actuellement dans le musée, soit effectif dans un autre lieu.

Nous saluons le Conseil communal dans sa réflexion qui l'a conduit à proposer une revalorisation du Parc des musées en lieu et place de refaire à l'identique après les travaux d'étanchéité. Ainsi, en sus d'une terrasse, il y aura une place de jeux pour les enfants de 3 à 7 ans et une aire de jeux sous forme d'un parcours à travers les arbres pour les 7 à 11 ans. C'est très bien.

Qu'en est-il toutefois des autres usagers du parc et plus particulièrement des adolescents ? Auront-ils également un espace dédié pour leurs activités ? Il nous apparaît que ceux-ci sont souvent laissés pour compte et qu'il serait judicieux d'y remédier.

Ce parc – loin de toute habitation bien qu'au centre-ville – ne saurait-il pas être un endroit propice pour que toutes les générations puissent se croiser et se rencontrer ? Nous ouvrons une piste de réflexion sur cette problématique.

Nous nous demandons également s'il ne serait pas possible de créer également un plan d'eau sur le site.

Dans le cadre de la revalorisation du Parc des musées, le Conseil communal propose que le parc soit fermé au public durant la nuit, afin, je cite, « de

pouvoir mieux protéger les œuvres d'arts présentes, valoriser le lien entre les musées et leur parc, et offrir un site de grande qualité à la population chaux-de-fonnière et aux visiteurs des musées. »

Nous pouvons entendre cette volonté et la comprendre, quoiqu'il apparait tout aussi important que ce parc, qui est – rappelons-le – *public*, le reste et puisse demeurer un lieu de rencontre et d'activités, ainsi – et surtout – un lieu de passage nord-sud très usité, permettant notamment d'éviter d'emprunter la rue du Grenier.

Afin de pouvoir nous prononcer en toute connaissance de cause sur sa fermeture ou non, le Conseil communal peut-il nous indiquer les horaires qui devraient être appliqués ?

Nous ne vous cachons pas qu'une fermeture tardive – par exemple, entre minuit et six heures du matin – serait, à nos yeux, une solution qui pourrait convenir et trouver l'agrément de chacun-e, tout en laissant la porte ouverte à des horaires de fermeture plus contraignants si le besoin devait s'en faire sentir.

Nous remercions le Conseil communal de la qualité de son rapport, ainsi que de ses réponses, qui nous permettront de voter favorablement l'arrêté proposé.

M. Jean-Pierre Brechbühler, UDC : Le groupe UDC est d'accord d'effectuer les travaux nécessaires et indispensables, soit la réfection de l'étanchéité de la toiture, ainsi que le remplacement de la ventilation et de la climatisation du MIH.

Par contre, nous nous opposons aux autres travaux prévus dans ce rapport, soit la création d'un Café des musées, la création d'une liaison souterraine entre le MH et le MIH, le réaménagement du hall du MIH et la revalorisation du Parc des musées. En effet, ces travaux ne nous paraissent pas indispensables actuellement, et nous estimons qu'avec un déficit de 10 millions en 2021, la Ville n'a pas les moyens de s'engager dans un projet de cette envergure en ce moment. Ceci pourra peut-être se faire dans le futur, lorsque les finances seront saines, mais, présentement, cela paraît complètement disproportionné.

De plus, vu le faible nombre de visiteurs qui se rendent au MH, cela ne justifie pas un investissement d'un montant tel que celui-ci, même si le MIH est un musée nettement plus fréquenté.

Nous ne sommes pas non plus convaincus que ce soit à la Ville de La Chaux-de-Fonds d'ouvrir un café et, de cette manière, faire concurrence aux restaurateurs de la place.

Pour ces raisons, le groupe UDC demande les modifications suivantes au rapport du Conseil communal relatif à la demande de crédit pour ces réfections :

- Validation de la réfection de l'étanchéité du MIH pour un montant de CHF 4'065'000.-, moins les subventions.
- Validation du remplacement de la ventilation et de la climatisation du MIH pour un montant de CHF 717'000.-.
- Validation de la remise en état du Parc des musées après travaux d'étanchéité du MIH identique qu'actuellement pour un montant de CHF 1'570'000.-.
- Les autres travaux prévus dans ce rapport sont supprimés et feront l'objet d'une nouvelle étude dans le futur, lorsque les finances de la Ville le permettront.

Pour ce faire, nous présentons un **amendement** avec lequel le coût des travaux à effectuer de suite est quasiment divisé par deux, ce qui représente une économie de près de 4 millions de francs.

Le président, **M. Cédric Haldimann**, précise que l'amendement du groupe UDC sera débattu dans la discussion de détail.

M. Jonathan Marty, Le Centre : Le Centre a lu attentivement le rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit de CHF 10'686'000.-, qui porte, en réalité, sur quatre points principaux : la réfection du MIH, la création d'un Café des musées, l'aménagement d'une liaison souterraine et la revalorisation du parc.

Nous remercions le Conseil communal et saluons ce rapport. Nous sommes, bien évidemment, en faveur de la réfection du MIH dans sa globalité, ce qui semble être quelque chose d'indispensable. La création d'un Café des musées nous semble également être une bonne idée. Il s'agit d'un projet convivial, qui ne représentera pas un coût trop insupportable.

La liaison souterraine entre les deux musées nous semble également être une bonne idée, un projet intelligent, qui renforce l'idée de création d'un pôle fort des différents musées.

Par contre, sur la question de la revalorisation paysagère de l'ensemble du parc, nous trouvons plusieurs choses problématiques et aussi quelque peu précipitées. La création de la place de jeux – pour, finalement, avoir deux places de jeux – nous semble assez coûteuse, assez précipitée et pas forcément très réfléchie. Mais ce qui nous dérange surtout – comme cela ressort de plusieurs prises de position – c'est cette idée de fermer le parc durant la nuit. Nous trouvons que c'est vraiment une très mauvaise idée, que

c'est dommage, car c'est bien que le parc soit accessible la nuit : c'est un lieu de détente, notamment pour les jeunes, et un lieu de passage pour un bon nombre d'habitants. Et nous avons peur que les heures d'ouverture du musée ne soient pas adéquates et que le parc soit fermé trop longtemps. Nous estimons aussi que le coût nécessaire à la fermeture de ce parc est très élevé et qu'il est dommage de mettre de l'argent pour cela.

Vous l'aurez compris, Le Centre n'est pas très favorable à ce projet et ne l'acceptera pas en l'état.

PAUSE DE 20 MINUTES

A la reprise des débats, le président, **M. Cédric Haldimann**, informe que **deux postulats** en lien au rapport traité actuellement ont été déposés durant la pause par le groupe PVL : ils concernent le café, le pourcent culturel et les aménagements extérieurs.

M. Théo Bregnard, conseiller communal, Instruction publique, culture et intégration : J'espère que vous êtes prêts pour le marathon, mais soyez rassurés : je suis plutôt semi-marathon...

Enfin, je remercie l'ensemble des groupes de leurs interventions, même si l'accueil était parfois plus nuancé. Mais je retiendrai, en premier lieu, de la part de chaque groupe, cette idée de la nécessité de rénover le MIH, qui porte haut et loin les savoir-faire de notre Métropole horlogère, et qui doit, à l'avenir – peut-être plus encore qu'aujourd'hui – être cher au cœur des Chaux-de-Fonniers.

Concernant les autres éléments du rapport, ceux qui ont suscité plus de doutes, le Conseil communal espère vous convaincre de la nécessité de prolonger ce premier pas indispensable de la rénovation, vers cette vision d'avenir défendue, ambitieuse et modeste. Elle est à l'image de notre ville et de son histoire, évoquée depuis le début de la législature par notre Conseil et dans ce rapport, et Les Vert-e-s l'ont rappelée dans leur intervention.

En préambule, je tiens aussi à redire combien nous sommes ouverts et preneurs des réflexions qui ont fait évoluer ce rapport depuis ses prémices – comme celles des commissions, revenues parfois ce soir – et continueront de le faire évoluer : réflexions sur les heures d'ouverture tardives du parc, sur ce lieu de rencontres intergénérationnelles, sur la protection des grands arbres, voire, évidemment, certaines critiques constructives, qui nous pousseront assurément à tout faire pour donner envie aux visiteurs de faire quelques pas pour accéder au café. Même si ce sera en ascenseur, plutôt que par quelques marches d'escaliers, comme certains le préférèrent.

Néanmoins, nous ne pouvons pas accepter toutes les critiques. Certaines, à notre sens, sont peut-être plus rhétoriques que réellement fondées, notamment celles qui voudraient que ce rapport fut – comme j’ai bien entendu, mais vous me corrigerez si besoin – « bâclé », « mal ficelé », « incomplet » et « réalisé dans la précipitation ». A mon sens, il s’agit d’une assertion bien loin de la réalité. Et si M. Courvoisier devenait la perle rare du POP, peut-être aurais-je eu droit à « une gestion efficace de ce dossier »... Enfin, peut-être à l’avenir, je l’espère.

Quoi qu’il en soit, nous croyons à l’importance du débat contradictoire qui laisse place à des choix, à des décisions. C’est celui-là qui aurait dû, à notre sens, avoir lieu davantage au sein des commissions. Mais, du côté des commissions, force est de constater que c’est l’enthousiasme qui a prévalu. De gauche, comme de droite, avec une unanimité et une seule abstention.

Cela pose tout de même la question de la pertinence des nombreuses séances. Cette question a été évoquée, notamment en Commission de la culture où l’ensemble des partis sont représentés, ce qui était notre volonté lorsque nous avons créé cette commission. Par exemple, le 30 novembre 2021, une commissaire se posait la question de la pertinence de l’emplacement du café, les autres points n’ayant pas fait débat. Nous n’en étions pas encore au rapport, mais nous avons évoqué ces points.

Outre cet exemple, cela fait plus de deux ans que nous évoquons les grandes lignes de ce projet en commission. Plus de 10 ans de réflexions pour l’étanchéité. Vingt ans – ou presque 50 ans – pour le lien physique entre les deux musées, qui avait été pensé, vous le savez, dès l’origine du MIH. Et aussi plus de 10 ans pour le Café des musées, que les conservateurs et conservatrices successifs attendaient. Une implantation qui s’est d’ailleurs peu à peu imposée, à moindres coûts, dans le magnifique écrin du Musée d’histoire. Et je rassure les quelques personnes qui ont posé la question : avec des croisillons aux fenêtres, bien sûr, les photos étant des photos d’ambiance, nous ne voulons pas remettre les voitures que l’on voit au fond dans le parc...

C’est un projet construit de longue date, patiemment, en concertation, dont le rapport de législature se faisait longuement l’écho, je cite – et c’est quand même positif lorsqu’on peut citer un rapport de législature deux ans plus tard : « Que ce soit pour les passionnés d’histoire, les admirateurs de la nature, les amateurs d’art [...], la ville de La Chaux-de-Fonds se distingue par une offre culturelle et de loisirs extrêmement riche [...]. La ville apparaît ainsi en soi comme une capitale culturelle en puissance. » En attendant, nous l’espérons, celle pour laquelle nous travaillons activement depuis 2 ans et, en particulier, cet été.

Je poursuis : « L'instauration d'un tel événement pourra fournir l'occasion de contribuer par la culture au développement de la ville, de sa notoriété et de son rayonnement, de stimuler l'économie locale et de renforcer l'attachement des habitants à leur cité. » Des éléments qui restent, à notre sens, pleinement d'actualité.

Je poursuis encore : « [...] le Conseil communal procédera à la rénovation de l'enveloppe du Musée international d'horlogerie prochainement classé et protégé par le Canton. » Cela a été fait. « A cette occasion, il entend renforcer les liens entre les trois musées du parc, y compris sur le plan constructif. [...] Le Conseil communal souhaite profiter de ces travaux importants afin d'étudier l'opportunité d'une rapprochement physique [...]. En outre, le parc devra naturellement être reconstruit et réaménagé [...]. Cela pourrait se traduire par l'aménagement d'un café [et d'une boutique] communs aux trois musées et profitables à l'ensemble du parc. »

Cela me semblait bien dit et clair comme perspective annoncée et validée par l'ensemble de votre Conseil. Depuis lors, nous avons réalisé deux études pour le café, l'une relative au modèle de gestion, l'autre quant à son implantation. Ces deux études ont plébiscité le Musée d'histoire comme lieu privilégié au cœur du parc, prêt à l'accueillir.

Lors de la réunion des commissions, je rappelais qu'il y a 60 ans, Georges Henri Rivière – célèbre muséologue français, qui appréciait notre ville – prédisait, pour le MIH, que ce serait le plus beau du monde ! Il rajoutait : « dans son domaine », mais nous ne sommes pas obligés de le dire... *[Ndlr : rires de l'assemblée]* Une ligne suivie par nos prédécesseurs, de gauche comme de droite. Et 10 ans plus tard, Pierre Zoelly et Georges-Jacques Haefeli, dans leur conception de ce musée souterrain – aujourd'hui classé d'importance nationale, tant pour ses collections que son bâtiment – poursuivaient cette voie. Une ambition qu'ont eue les autorités d'alors pour notre musée, nos musées, et notre ville.

Une histoire dans laquelle nous souhaitons nous inscrire, comme rappelé, à l'instant, dans le programme de législature, ou avec ce projet de Capitale culturelle, non pas locale ou régionale, mais suisse. Après 50 ans, le Conseil communal souhaite remettre en valeur, au centre de notre cité horlogère, notre fameux MIH, avec une nouvelle muséographie, qui devrait voir le jour après les indispensables travaux de rénovation dont nous parlons aujourd'hui. C'est l'occasion de remercier d'ailleurs les amis et la Fondation Maurice Favre, qui s'engagent dans cette voie. Mais cela est l'avenir, nous devons valider aujourd'hui la rénovation de la toiture et des éléments qui sont, à notre sens, tout aussi indispensables au dynamisme de nos musées.

Aux yeux du Conseil communal, nous sommes au cœur de cette ville en mutation, ambitieux, tout en veillant – et je crois que c'est aussi important de

le signaler – à une certaine modestie des moyens. Nous le voyons, par exemple, avec l'aménagement du café, qui reste, somme toute, assez modeste, avec une simple réouverture de l'ancienne porte de la véranda et peu de nouvelles constructions – voire aucune construction – *ex nihilo*, ce qui coûterait extrêmement cher, comme certaines études l'ont montré.

Nous sommes ainsi heureux de vous présenter ce soir le résultat ambitieux de ces longs mois, de ces longues réflexions et des différentes études menées ces dernières années pour aboutir à ce beau projet. Celui-ci ouvre, selon nous, de belles perspectives d'avenir, dynamiques et positives.

Comme vous l'avez lu dans le rapport de 32 pages – que nous pensions assez complet, mais que je compléterai encore, notamment par les réponses à vos 25 ou 30 questions – ce projet comprend, pour l'essentiel, deux volets. Un premier volet validé par tous : une rénovation indispensable de l'enveloppe du MIH, dont les signes de fatigue sont patents. Vous pouvez observer les récupérateurs d'eau au plafond. Mais je ne m'attarderai pas là-dessus, tout le monde semble s'accorder sur cette nécessité.

Il s'agit seulement, et c'est important, d'aller rapidement – d'où, peut-être, une certaine précipitation, mais je reviendrai sur la question de la consultation – si nous voulons pouvoir accueillir les visiteurs du projet de Capitale culturelle dans de bonnes conditions en 2025. Des conditions dont nous pouvons être fiers pour accueillir un public suisse.

En parallèle, le Conseil communal estime que nous devons saisir l'opportunité que représente cette indispensable réfection pour améliorer l'existant et proposer un renforcement de l'offre et de l'expérience – beaucoup l'ont dit – proposées tant aux habitants de la ville qu'aux visiteurs extérieurs, avec ce fameux café et une revalorisation, aussi annoncée, de ce magnifique parc insuffisamment mis en valeur selon nous.

Je mets d'ailleurs au défi chacun d'entre vous – peut-être trouverez-vous l'exception – de trouver un seul musée d'importance avec 50'000 visiteurs, comme nos trois musées réunis, n'ayant pas de lieu de détente, de partage, qui permette de prolonger la visite et l'expérience muséale. A notre sens, nous ne devons pas manquer l'occasion, qui est la nôtre aujourd'hui, d'offrir ce plus que nous apprécions tous lorsque nous sommes touristes dans d'autres villes.

Nous sommes aussi persuadés que la population chaud-de-fonnière appréciera particulièrement ce lieu, qui doit fonctionner – et ceci est aussi important dans ce projet – comme porte d'entrée dans nos musées et donner envie de les découvrir. Nous savons tous qu'il est parfois difficile de dépasser certaines barrières symboliques qui font que certains n'osent pas entrer dans nos musées. Le café pourrait jouer ce rôle-là. Cette ouverture à

un large public qu'offre un café a d'ailleurs été soulignée par de nombreux conservateurs. La semaine dernière, je discutais avec Jacques Hainard, qui me disait combien, pour le MEN, cette ouverture du café avait diversifié les publics et amené une dynamique positive qu'il n'imaginait pas aussi importante.

Enfin, les conservateurs présents en fond de salle, que je remercie, vous présenteraient – comme ils l'ont fait aux commissaires – peut-être encore mieux que moi l'importance d'un tel lieu, demande récurrente de la part du public des trois musées.

Dans la perspective d'une attractivité touristique renforcée, un Café des musées est, à nos yeux, un outil indispensable pour faire exister le Parc des musées et favoriser les synergies que nous souhaitons tous.

Pour clore ce point du Café des musées, l'ensemble de la communauté muséale réévalue continuellement ses missions, l'ICOM a voté mercredi dernier, lors de son assemblée générale mondiale à Prague, une nouvelle définition du musée se terminant ainsi : « Ils [les musées] offrent à leur public des expériences variées d'éducation, de divertissement, de réflexion et de partage de connaissances. Les musées deviennent ainsi un lieu de vie et d'expérience partagée, pas seulement un lieu où l'on vient recevoir une information. » Ainsi, un café doit être compris comme une extension, pour ne pas dire une salle supplémentaire, dans laquelle les publics enrichissent, complètent – dans un moment de discussions, lecture, attente, par exemple, fond du lien utile aux réflexions – l'expérience de la visite. Cette dernière citation n'est pas de moi, mais de David Lemaire, qui est en fond de salle et que je remercie.

Concernant la liaison, si l'on ne croit pas à l'importance du café – qu'il me semble avoir démontrée – il semble plus difficile de la défendre. Néanmoins, à nos yeux, elle ouvre de nombreuses portes et perspectives, dans les échanges entre les différents publics ou, plus concrètement, par le rapprochement des équipes de surveillance, qui s'occuperont conjointement des deux musées. Tout comme le café, ce passage couvert est indispensable aux synergies, et nous semble une bonne chose, à moindres coûts, pour l'hiver ou lors de temps maussade. D'ailleurs, nous avons pris soin de le rendre vivant et accueillant, en fonction de certaines remarques reçues, pour donner envie au visiteur de prolonger sa visite au café et, qui sait, de poursuivre jusqu'au Carillon.

En évoquant le Carillon, j'arrive peu à peu à la fin de mon intervention et à la terrasse du café : nous avons estimé que nous devons aussi profiter de ces rénovations pour prolonger l'offre de détente, avec un parc où il fera bon flâner ou jouer en famille, tant pour la population chaud-de-fonnière, à laquelle nous nous adressons d'abord, que pour les visiteurs extérieurs.

Nous aurions pu faire les choses de façon segmentée, mais nous nous sommes dit que cela formait un tout, et c'est ce que nous avons développé et défendu pour notre ville. Nous avons prévu des jeux pour les plus jeunes enfants, de 3 à 7 ans, proches de la terrasse. Et comme, à un moment donné, ils se lassent de ces jeux de 3 à 7 ans, des jeux pour les 8 à 11 ans sont prévus, un peu plus loin, car ils préfèrent, plus tard, s'éloigner un peu plus des parents, mais pas trop. Je partage également la réflexion du groupe socialiste : il s'agirait peut-être de réfléchir à un lieu pour les plus grands encore.

Ainsi, une attention particulière à l'atmosphère du parc et à sa vocation, à la fois culturelle – avec des expositions possibles et une revalorisation du Carillon – et ludique, est vraiment au centre de nos préoccupations. Au centre de notre ville, à deux pas de la gare, il pourrait aussi attirer largement des visiteurs de Suisse et au-delà, sachant – je le rappelle – que la moitié des visiteurs du MIH viennent de l'étranger.

J'espère ainsi avoir rassuré certains sur la construction de ce rapport, sur les étapes qui ont conduit à cette présentation et quant au sérieux de nos ambitions. Celles-ci vont dans la ligne du projet de Capitale culturelle – que nous voulons pour notre ville – ou des APS, qui cherchent à renforcer la vitalité reconnue de notre ville, c'est-à-dire cette richesse culturelle et muséale.

Qui dit marathon... j'en viens aux questions. En réponse au groupe des Vert-e-s : avec mon collègue Théo Huguenin-Elie, nous serons vraiment attentifs – je crois que nous l'avons dit dans les commissions – à ce que les mesures de préservation des grands arbres, qui vous sont chers – mais à nous également – soient intégrées au cahier des charges des travaux. Vous avez raison d'insister sur ce point, dans la mesure où ces grands arbres font pleinement partie du parc, de notre projet de valorisation du parc, en particulier le hêtre pleureur que vous avez évoqué. Nous serons aussi attentifs à la question de la qualité énergétique et de l'isolation, comme nous le sommes pour tous nos bâtiments.

J'essaie de ne pas faire trop long sur chaque question, vous me reprendrez si vous le souhaitez. Concernant les boiseries et les aspects patrimoniaux, je l'ai évoqué tout à l'heure : évidemment, ce sont des images d'ambiance, et nous serons soucieux – vous avez insisté à ce sujet, mais nous serons attentifs – du respect dû à la Villa Sandoz, tout comme du concept architectural du café, qui devrait être en accord avec ces éléments. Ceci pour répondre également à une question du groupe socialiste.

S'agissant de la fermeture du parc, vous évoquez des horaires d'ouverture larges, voire prolongés. A notre sens, ce sont des réflexions essentielles, et nous intégrerons ces propositions, afin que la population puisse vraiment

profiter de ces espaces de jeux et des œuvres d'art du parc. Ceci en préservant toutefois, quand même, ces œuvres du vandalisme. Cet été, le fameux *Garçon au cerceau* – qui semble plaire à certaines personnes, mais pas dans le bon sens du terme – a de nouveau été vandalisé.

Vous reviendrez si vous souhaitez des précisions à ces réponses, mais j'en arrive ainsi aux questions du groupe socialiste. Concernant la consultation, je l'ai dit tout à l'heure : il s'agissait pour nous d'aller vite, car, si le projet de Capitale culturelle se concrétise, nous souhaitons vraiment que ce projet de Parc des musées, dans son ensemble, puisse accueillir les visiteurs de Suisse. Aujourd'hui, nous y travaillons, nous rencontrons régulièrement les acteurs de la Confédération. C'est vraiment intense, ces derniers temps, et nous espérons que le projet se réalise, mais nous sommes encore dans cette construction.

Si le projet se réalise, nous voulons commencer les travaux en 2023. Vous évoquez le fait que c'est peut-être un peu trop ambitieux. Ça l'est, et nous espérons que nous tiendrons les délais. C'est la raison pour laquelle nous avons réuni les commissions juste au sortir des vacances scolaires, afin de présenter ce projet à fin août.

Nous aurions pu faire mieux, nous entendons vos remarques. Néanmoins, je tiens aussi à préciser que la question a été, à maintes reprises, évoquée au sein de la Commission de la culture – notamment le 10 mai et le 30 novembre – et des commissions des musées, notamment au MH, le 23 août de l'année dernière.

Pour les amis des musées, une séance avec le comité de la Société des Amis du Musée d'histoire a eu lieu le 15 mars de cette année. Cela dit, nous aurions peut-être pu – ou dû – rencontrer l'ensemble des amis. Cependant, le courriel que vous incriminez était justement une volonté de ne pas les oublier. Malheureusement, on fait parfois toujours faux. Nous essaierons de faire mieux la prochaine fois et de prendre un peu plus de temps pour consulter tout le monde. Nous avons aussi évoqué notre rencontre avec les amis du MIH, la Fondation Maurice Favre, le 30 mai dernier, ce qui a d'ailleurs conduit ses membres à vouloir participer à la rénovation de la muséographie.

En outre, je l'ai dit, nous espérons faire les choses rapidement pour les 100 ans du Musée d'histoire. Nous estimons que c'est un beau cadeau d'essayer de faire venir des visiteurs, de rendre ce musée encore plus participatif, plus inclusif, avec un café et des interactions que j'imagine volontiers. Il y aura aussi, bien sûr, une exposition qui fera la part belle à ces 100 années : 200 ans de collections, également, il ne faut pas l'oublier. Ainsi, il y aura des festivités. Malheureusement, entre un parc en chantier pour les 100 ans du

Musée d'histoire ou pour Capitale culturelle, nous avons préféré aller vite. Mais nous trouverons des solutions, assurément, pour que la fête soit belle.

Concernant les références au rapport « Un parc, trois musées », nous aurions pu le rendre plus facilement accessible. Nous aurions vu ainsi que le rapport avait été voté par 25 voix contre 6, et que nous voyions déjà toute l'importance de ce parc. Et cela montre aussi que, 20 ans plus tard, nous présentons enfin un projet.

La remarque concernant les enfants de plus de 11 ans semble pertinente, je l'ai dit. Je crois qu'il y a des choses à faire dans notre ville pour cette classe de population.

Vous avez également parlé des subventions. La subvention de CHF 464'730.- est provisoire, dans la mesure où les subventions sont versées en fonction des travaux réalisés. Cependant, aujourd'hui, ces subventions sont assurées. Ces CHF 1'537'000.- montrent aussi la portée et la valeur de notre Musée international d'horlogerie. Ainsi, nous espérons, qu'à l'issue de ces travaux, de ces rénovations et de cette revalorisation, l'Etat revienne quand même sur sa décision et subventionne plus largement notre MIH. La seule diminution qu'il pourrait y avoir au niveau des subventions – l'UDC y a été attentive – ce sont les CHF 100'000.- soutenus par la LPR, qui viennent renforcer l'attrait touristique, soutenir l'aspect touristique du MIH.

Concernant le plan d'eau et les rencontres intergénérationnelles, je ne m'y attarde pas : ce sont des questions que nous intégrerons à nos réflexions.

Pour répondre au groupe POP : je vous remercie de l'enthousiasme et de souligner l'aspect rassembleur du MH au centre de ce parc. Par contre, vous avez une certaine réticence quant à la fermeture du parc. Toutefois, de notre côté, nous constatons malheureusement – et je répondrai ainsi à votre amendement – que les problèmes de vandalisme ne sont pas négligeables, même s'ils sont difficiles à chiffrer, puisqu'ils sont pris en charge parfois par les services généraux des musées, parfois par le SEP, voire, parfois, par des interventions extérieures suivant la gravité du vandalisme.

Cependant, nous relevons tout de même de nombreux tags – dont certains persistent sur certaines œuvres, malheureusement – plusieurs vitres cassées – simples au MH ou parfois même plus compliquées sur les autres musées – certains dégâts sur les œuvres, je l'ai déjà dit – en particulier le *Garçon au cerceau*, par exemple – avec des restaurations que l'on fait à l'externe ou à l'interne. Ce sont donc globalement des coûts quand même importants, avec, en plus, une fois ou l'autre – ce qui n'est pas négligeable – quelques incendies intentionnels dans les broussailles des toits du MIH.

Par ailleurs, outre ces éléments de vandalisme, le phénomène de littering est vraiment important – vous l'observez probablement quand vous allez vous promener dans le parc – notamment les soirs d'été. Malheureusement, de manière générale, il est aussi en augmentation.

Le SEP est obligé de procéder à un nettoyage quotidien, y compris – on sera même tenté de dire « surtout » – le samedi et le dimanche. On ramasse beaucoup de déchets laissés par des groupes fêtards : bouteilles de boisson en tout genre, canettes, etc. A cela s'ajoutent, je l'ai dit : nettoyage des tags, différents travaux de surface d'herbe endommagée, des haies, etc. J'arrête là la liste.

Nous avons essayé de mettre en place certaines mesures, nous ne sommes pas restés passifs. Nous avons notamment demandé des rondes à la Sécurité publique, nous avons signalé les actes de vandalisme, lorsque nous avions des images, mais force est de constater que ceux-ci demeurent. Nous ne sommes pas convaincus que le simple fait de redessiner les lignes du parc, et de le rendre plus attractif, suffise pour éviter ces déprédations et atteindre ce petit joyaux bien entretenu, où prendront place des œuvres d'art et des expositions extérieures.

Pour toutes ces raisons, mais en tenant compte des remarques – notamment des Vert-e-s et du groupe socialiste – nous défendons quand même cette fermeture, mais peut-être avec des horaires plus larges qu'initialement prévus, permettant ces rencontres entre les publics que vous évoquez. Selon nous, et c'est important de le dire, il ne s'agit pas de stigmatiser les fêtards – nous l'avons tous été, je le suis peut-être un peu moins, maintenant... – *[Ndlr : rires de l'assemblée]* mais nous estimons qu'il y a peut-être d'autres lieux qui se prêtent mieux à la fête, moins proches d'habitations, comme le Parc des Crêtets ou en dessus du lycée. Il y a aussi des problèmes, mais peut-être moins aigus qu'à proximité des habitations.

Voilà notre position sur cette fermeture. Concernant les barrières qui accompagneront ces fermetures, il s'agira de travailler sur des barrières architecturées, comme celles du Bois du Petit-Château. Elles doivent marquer une fermeture convenant à un jardin des musées, plus qu'à un camp retranché, j'espère que vous l'avez compris. *[Ndlr : rires de l'assemblée]*

J'en arrive ainsi à l'intervention de l'UDC, qui soutient la rénovation du MIH et je l'en remercie. Toutefois, je regrette que, malheureusement, l'abstention de la commission se soit transformée, avec le temps, en un rejet de ce rapport et des éléments susceptibles de faire vraiment rayonner notre musée. Finalement, on rejette tout ce qui apportera véritablement un plus, un avenir, à nos musées. Nous comprenons bien votre point de vue. Toutefois, j'ai encore espoir qu'avec certaines explications vous reviendrez

sur votre position, si nous voulons vraiment – et c'est important aujourd'hui – nous positionner comme Capitale culturelle au niveau suisse.

Nous y revenons souvent, mais si cela se réalise, c'est quand même un point essentiel : ces travaux – tels que ceux qui se réalisent partout en Suisse où l'on construit des cafés – nous semblent tout aussi indispensables que les travaux de rénovation. Si nous ne faisons que des travaux de rénovation, nous risquons de nous retrouver 50 ans en arrière, lorsque l'on a inauguré le MIH, alors que le rôle des musées a, selon nous, véritablement évolué aujourd'hui. Aussi, nous comprenons votre position, mais nous espérons que vous rejoindrez le Conseil communal.

J'arrive ainsi à l'intervention du PLR. J'espère que les réponses aux nombreuses questions posées par tous les groupes témoignent des longues réflexions, de la construction posée et des études commandées. Qu'elles témoignent ainsi vraiment d'un travail de longue haleine pour vous présenter ce projet, bien loin des précipitations et du bricolage que vous avez évoqués.

Concernant la liaison, je ne répondrai pas à l'entier de la question, car je n'ai pas tous vos développements. Cependant, elle doit vraiment permettre de plus grandes synergies : j'ai évoqué la surveillance ou encore le mélange des publics et le prolongement de la visite de ces publics. Il existe aujourd'hui un billet commun aux trois musées, qui aura cette fois tout son sens, et les publics pourront faire une pause. A l'issue de la visite du MIH, qui est déjà une visite assez longue, il faut une pause avant de poursuivre dans les autres musées. Nous attendons vraiment cette incitation.

D'ailleurs, on peut aussi estimer – un peu dans le sens de ce que vous avez développé – que le public du MIH, après sa visite de ces joyaux de l'horlogerie, ait envie d'aller découvrir l'histoire horlogère, celle-là même que l'on trouve au MH en plus des expositions temporaires.

Concernant vos remarques, nous avons fait une assez longue étude, en 2018, sur la pertinence d'un rapprochement des musées. La conclusion – on peut toujours la discuter et la reprendre en commission – était que les économies espérées étaient moindres avec une seule structure plutôt qu'avec deux structures. De plus, on perdait un public spécifique. Petit exemple : Simonetta Sommaruga est venue, cet été, voir l'exposition sur les « Enfants du placard », mais elle n'a pas visité le Musée d'horlogerie. Il y a aussi un public spécifique.

On relève souvent le petit nombre de visiteurs. Toutefois, pour un musée d'histoire, je crois qu'il n'a pas à rougir : 8'000 à 10'000 visiteurs pour ce musée, avec un rayonnement quand même assez large dans les médias. La visite, cet été, d'une conseillère fédérale le démontre. Le fait est que nous risquons de perdre ce public, alors qu'avec deux entités, nous pouvons faire

bénéficier l'un de l'autre et inversement. Ainsi, l'étude de 2018 avait renforcé cet élément, marqué la pertinence que l'identité de chaque musée renforce l'autre.

Le président, **M. Cédric Haldimann**, intervient pour inviter M. Théo Bregnard à conclure, en rappelant le règlement, qui prévoit 15 minutes pour l'intervention générale et 15 minutes pour répondre aux questions. Le président fait dès lors remarquer que le troisième quart d'heure de prise de parole est déjà entamé.

M. Théo Bregnard, conseiller communal, Instruction publique, culture et intégration : Alors, il y aura des déçus... Pour l'intervention générale, j'étais dans les délais, pour les questions, cela va quand même être difficile. Mais je vais essayer d'être plus rapide, d'autant que certaines seront peut-être plus rapides. Mais nous sommes quand même là sur quelque chose d'essentiel.

L'idée qui était vraiment défendue dans cette étude, puisque nous avons étudié la pertinence de ce rapprochement entre le MH et le MIH – c'est l'une des conclusions, je ne vous les donnerai pas toutes – c'était que la vitalité, le rayonnement, l'attrait, la possibilité d'obtenir du sponsoring, etc. d'un musée dépendent, en grande partie, de la personnalité à la tête de l'institution, ce dont j'espère que vous êtes convaincus. Ce sont des points importants, sur lesquels nous reviendrons en commission, car c'est aussi un des rôles de la Commission de la culture.

Nous pourrions aussi venir sur les économies liées à la surveillance, mais nous imaginons aussi que ces liens permettront des offres de médiation communes. Il existe toutes sortes de possibilités que l'on peut développer avec ce lien entre les musées.

S'agissant du Café des musées, cela me permettra peut-être d'aller un peu plus vite, vu que je l'ai déjà en partie évoqué. Mais j'aimerais quand même souligner que l'on n'est pas dans l'impression d'un petit groupe qui a construit son projet. Pour le modèle de gestion, un rapport a été commandé. Il fait 40 pages et démontre la pertinence de ce café. Sachez aussi qu'il y a eu un questionnaire à destination de tous les musées de Suisse quant aux pratiques. Ce rapport témoigne de la diversité des approches, et nous en avons choisi une, suite aux discussions que nous avons eues avec ces experts.

Ensuite, un autre questionnaire a été adressé à l'entier des visiteurs des musées, aussi avec analyse des résultats. Différents lieux ont été évoqués, différents modèles de gestion – interne, externe – différents types de restauration. Tous ces éléments ont été analysés. Nous n'en avons mis

qu'une petite partie, le rapport faisait déjà 32 pages, mais ce sont des éléments solides, sur lesquels nous nous basons, et qui conduisent à ces conclusions du rapport : tout porte à croire qu'il sera possible, sur ce modèle, de garantir un équilibre financier dès les débuts, tout en permettant, à terme, selon la qualité du lieu, de dégager une marge. Nous l'espérons.

Pour la suite, est-ce que je réponds à toutes les questions ou pas, Monsieur le Président ? Il me paraît difficile de laisser les Vert'libéraux et d'autres partis sans réponses à leurs questions... Ma foi, je suis tributaire des questions. J'ai essayé d'en raccourcir certaines, je vais essayer d'aller vite, mais...

Pour le parc, vous avez compris que la qualité que nous recherchons est vraiment là. Nous aurions pu venir devant vous avec différents rapports, mais si vous prenez indépendamment chaque élément, je crois qu'il est pertinent et participe au rayonnement de ce parc.

Nous avons aussi tenu compte de l'augmentation des prix. Alors, oui, c'est cher, mais la qualité que nous voulons a un coût. Encore une fois, si vous estimez que l'un ou l'autre élément est de trop, dommage pour nous que cela n'ait pas été évoqué en commission, parce que c'est là que nous pouvons discuter de ces questions, selon nous. Est-ce que la fontaine était utile ou pas ? Pour nous, ce sont des éléments qui rajoutent à cette quiétude, qui rajoutent à la convivialité du parc.

J'en viens quand même aux questions des Vert'libéraux, elles ne m'avaient pas été annoncées, cela ira donc peut-être un petit peu plus vite. Concernant l'impact énergétique, on voit, en page 25 du rapport, que l'on reçoit CHF 200'000.- de subventions du Programme Bâtiment. Cela témoigne donc des améliorations attendues et du fait que nous sommes conformes aux attentes qui sont les vôtres.

Vous soulignez : le café est séduisant, de nouvelles interactions, etc. Pour les offres : oui, comme cela a été dit, nous avons sollicité des acteurs locaux, et nous travaillerons aussi en concertation avec MUZOO. Vous l'avez compris : nous referons l'étanchéité du parc et, dans un deuxième temps, il y aura des travaux après les 100 ans du MH, ce qui permettra aussi de tenir compte de l'expérience de MUZOO. Cas échéant, nous adapterons, mais l'étude dont nous disposons porte vraiment sur le MH.

Votre idée de travailler avec la Commission de l'économie : pourquoi pas ? Volontiers, s'il y a des idées pour travailler avec des acteurs locaux sur une petite restauration. C'est vraiment dans ce sens que nous sommes partis.

Concernant les aménagements extérieurs : peut-être que les visions croisées étaient insuffisantes, mais je crois qu'il y a un vrai travail qui a été fait. Lorsque vous prenez le plan, on voit le jeu et la réflexion qui place le

Musée d'histoire au centre : nous sommes comme à l'intérieur d'une montre. Evidemment, à La Chaux-de-Fonds, cela s'imposait. Mais je crois qu'il y a des jeux qui rendront vraiment ce lieu agréable. Ils jouent avec les courbes du MIH, qui a été classé. Il y a vraiment une réflexion globale, et ce parc vous séduira. En tout cas, je l'espère. J'espère avoir ainsi répondu aux questions des Vert'libéraux.

Le Centre évoque deux places de jeux non réfléchies : au contraire, nous les imaginons plutôt complémentaires. Y en a-t-il une de trop ? Ce sont des questions que nous pouvons discuter. Cependant, si nous faisons référence à un large public, c'est parce que nous voulons inviter la population à venir au café, lui dire « Venez avec vos enfants, les petits enfants sont proches du café », et montrer que nous nous soucions aussi des autres enfants de 8 à 11 ans. Nous ferons peut-être encore un geste pour les plus de 11 ans. Mais c'est vraiment une complémentarité entre les deux places, plutôt qu'un projet qui entre en contradiction.

Voilà, j'arrête là. J'espère vous avoir convaincus. A défaut de vous avoir convaincus, je vous invite à soutenir largement et à souligner quand même la dynamique que cela peut représenter pour notre ville.

M. Julien Gressot, POP : Je n'ai pas de question, mais j'aimerais revenir sur quelques propos qui ont été tenus ce soir. « Bâclé », « mal ficelé », « bricolé dans l'urgence » : ce sont les propos que nous avons entendus ici de la part d'un groupe, le PLR. A mon avis, c'est quand même un manque de respect flagrant à l'égard de toutes les personnes qui ont travaillé sur ce rapport, à l'égard des équipes muséales qui ont préparé ce rapport depuis de longues années, mais aussi un manque de respect institutionnel.

Cinq commissions ont validé à l'unanimité le rapport, avec une seule abstention. Ensuite, le PLR vient nous dire que c'est bâclé, mal ficelé et qu'il faut revoir cela. S'il se peut qu'il y ait quelque chose de bâclé et de mal ficelé, c'est peut-être ici le fonctionnement du PLR, mais en tout cas pas celui qui est en marge de ce rapport.

J'aimerais aussi revenir sur un autre point que l'on entend régulièrement ces dernières années : c'est le refrain du PLR sur l'estimation de la valeur d'un musée. Celle-ci serait estimée selon le nombre de rentrées financières et le nombre de visiteurs de ce musée. Le rapport de l'année dernière de Tourisme Neuchâtelois, par exemple, qui démontrait la valeur économique que représentait le Pôle muséal de La Chaux-de-Fonds, permettrait au PLR de se rendre compte qu'il se trompe lourdement, même d'un point de vue économique. En fait, un musée représente beaucoup plus que juste un nombre de visiteurs que l'on découvre à la fin de l'année dans les comptes de la Ville.

La définition de l'ICOM, d'août 2022, a été mentionnée. On en a cité la fin, mais je pense que le PLR pourrait prendre connaissance de l'ensemble de la définition, vraiment éclairante, qui montre toutes les missions d'un musée, ainsi que tout ce qui resterait d'un musée et continuerait de coûter si on le fermait. A ce niveau-là, nous n'aurions pas d'économie.

D'ailleurs, à ce propos, si j'étais un petit peu taquin, je dirais que venir aux vernissages réguliers proposés par nos musées permettrait aux membres du PLR de se rendre compte de leur richesse, notamment celle du Musée d'histoire. Son conservateur met en place des expositions vraiment exceptionnelles avec des moyens très limités, qui dépassent largement le cadre de l'horlogerie. L'horlogerie est un point important de la ville de La Chaux-de-Fonds, mais d'autres aspects sont aussi très importants et dépassent ce cadre. J'en veux pour preuve cette magnifique exposition sur les « Enfants du placard ».

Petite remarque également du côté de mes camarades socialistes : les consultations ont été faites. J'étais présent, notamment, le 15 mars, à la rencontre avec le comité des Amis du Musée d'histoire. Des questions ont aussi été posées et certains aspects pouvaient un peu questionner. L'accueil était relativement enthousiaste et nous avons pris connaissance de ce rapport avec une grande joie.

Je rajouterai que le réaménagement de la Place du Marché a été pris comme exemple. Un amendement de la part du POP avait permis qu'il y ait une commission qui suive le processus participatif. Un tel processus, sous cette forme-là, n'a pas été fait en amont dans ce cadre, mais je pense qu'il y a déjà assez de commissions. Néanmoins, ce processus peut être mis en place de la même manière par les commissions qui existent déjà, ce qui permettrait ainsi d'améliorer le projet si besoin.

Finalement, j'ai envie de dire que nous avons ici deux visions : celle de l'UDC – que je peux aussi comprendre – en faveur d'une rénovation pure, et celle orientée vers l'avenir, avec la volonté de croire en notre ville et d'avoir une Capitale culturelle avec des installations permettant de recevoir cet événement. Je pense que c'est la décision que nous devons prendre ce soir et je vous engage, évidemment, à voter le rapport et l'entrée en matière.

La parole n'étant plus demandée, le président, **M. Cédric Haldimann**, relève que l'entrée en matière est combattue et qu'elle doit donc faire l'objet d'un vote.

M. Pierre-Alain Borel, PS, sollicitant une interruption de séance, le président propose que l'assemblée se prononce d'abord sur l'entrée en matière avant d'accéder à cette demande.

Soumise au vote, **l'entrée en matière** sur le rapport du Conseil communal est **acceptée par 26 voix contre 14 et 0 abstention.**

Préalablement au second débat portant sur le projet d'arrêté, le président, **M. Cédric Haldimann**, rappelle le dépôt de **deux amendements**, un du groupe POP et un autre du groupe UDC. Il invite la première signataire de l'amendement du POP, Mme Lara Zender, à le développer.

Mme Lara Zender, POP : Comme défendu précédemment, le groupe POP est convaincu par ce rapport. Nous souhaiterions toutefois revenir sur un aspect du projet.

Nous voulons que cette part du projet – la fermeture nocturne du parc – soit retirée du crédit, afin de pouvoir en discuter en commission et voir quelle solution est la plus appropriée. Il est également intéressant de voir l'évolution de la situation durant les travaux et surtout après le réaménagement du parc. Les travaux prévoient déjà de résoudre certains problèmes, comme le sentiment d'insécurité, même si, apparemment, cela ne résoudra pas tous les problèmes, nous souhaiterions quand même voir quelle évolution se fera plus tard.

Ce parc représente un lien important, d'une part pour la jeunesse de la ville et, d'autre part, comme un lieu de passage fréquenté. Nous ne remettons pas en question les problèmes liés à ce parc soulevés par le rapport, mais la solution présentée nous semble un peu drastique et expéditive. Ce lieu est très fréquenté par la jeunesse, notamment lors d'apéros, et en lisant ce rapport, ce qui en ressort, c'est que la Ville ne souhaite plus que le parc ait une vie nocturne, voulant ainsi exclure une jeunesse jugée turbulente.

Cette conclusion et la mise en place de mesures contraignantes ne nous semblent pas être la solution, et nous préférierions que le Conseil communal développe, à la place, des moyens de prévention.

Fermer ce parc ne fera, selon nous, que reporter les problèmes sur d'autres lieux. Il nous semble plus pertinent d'entamer des discussions, tant avec les services concernés qu'avec la jeunesse, afin de résoudre les problématiques évoquées dans le rapport.

Concernant les cas de vandalisme, ce parc est loin d'être le seul à contenir des œuvres d'art. Est-ce que tous les parcs sont également touchés par ces actes de vandalisme ou est-ce spécifiquement le Parc des musées ? Si c'est le cas, et si c'est le parc qui est particulièrement touché par ces déprédations, il serait important et intéressant de se pencher sur les raisons, et de comprendre ce qui peut être mis en place comme solution, avant de décider de le fermer durant la nuit.

Le groupe POP craint également que cette fermeture n'enclenche un mécanisme que nous jugeons dangereux, poussant le Conseil communal à vouloir fermer davantage de lieux publics, surtout que les arguments avancés par ce rapport – à savoir la protection des œuvres – pourraient être valables pour la majorité des parcs de la ville.

Concernant les déchets présents et le littering évoqués précédemment, davantage de poubelles – dont des poubelles de tri – pourraient être installées et cela accompagné de campagnes sur le tri des déchets dans le parc, ou de manière plus globale, dans la zone, afin de suivre ces propositions.

D'autre part, le Conseil communal semble oublier à quel point ce parc est un passage important pour la mobilité douce de la ville. De par sa tranquillité et sa position centrale, il est un passage entre les quartiers sud et nord de la ville. Il est souvent plus préférable de passer par un parc pour rentrer du théâtre, d'un match, ou pour regagner sa maison, plutôt que de suivre la très fréquentée rue du Grenier.

En fermant ce parc – d'autant plus sans savoir exactement quels en seront les horaires – il ne serait plus possible pour les piétons de profiter de ce passage verdoyant.

La solution proposée par le Conseil communal nous semble drastique et disproportionnée. Nous proposons donc, avec cet amendement, de retirer du crédit le montant de CHF 280'000.- consacré à la fermeture, afin de pouvoir en rediscuter. Privilégions aussi la discussion de mesures contraignantes et proposons à notre population un lieu véritablement inclusif et ouvert à toutes et à tous.

M. Cédric Haldimann, président : Etant donné que les deux amendements concernent tous les deux l'article premier, ils seront opposés l'un à l'autre lors du vote. Aussi, je passe la parole au signataire de l'amendement du groupe UDC, M. Brechbühler, s'il souhaite le développer, bien qu'il l'ait déjà fait dans le débat d'entrée en matière.

M. Jean-Pierre Brechbühler, UDC : Je crois que ce n'est pas nécessaire, effectivement. Dans mon intervention précédente, j'ai bien expliqué la position du groupe UDC et la proposition de limiter ce crédit à CHF 6'352'000.-.

Amendement du groupe POP (RETIRÉ)

Art. premier.- Un crédit d'engagement de CHF ~~10'686'000.-~~ **10'406'000** TTC est accordé au Conseil communal pour la réfection de l'étanchéité, des toitures terrasses et le remplacement des installations de ventilation-climatisation du Musée international d'horlogerie (MIH), la création d'un Café des musées au Musée d'histoire (MH) et l'aménagement d'une liaison souterraine entre le MH et le MIH ainsi que la revalorisation paysagère de l'ensemble du Parc des musées.

[Suite inchangée]

Amendement du groupe UDC (RETIRÉ)

Art. premier.- Un crédit d'engagement de CHF ~~10'686'000.-~~ **6'352'000.-** TTC est accordé au Conseil communal pour la réfection de l'étanchéité, des toitures terrasses et le remplacement des installations de ventilation-climatisation du Musée international d'horlogerie (MIH), ~~la création d'un Café des musées au Musée d'histoire (MH) et l'aménagement d'une liaison souterraine entre le MH et le MIH ainsi que la revalorisation paysagère de l'ensemble du Parc des musées.~~ **ainsi que la remise en état du Parc des musées à l'identique.**

[Suite inchangée]

Le président, **M. Cédric Haldimann**, ouvre la discussion sur les amendements.

M. Maël Iseli, PLR : Tout d'abord, nous sommes soulagés de ne pas être les seuls à émettre plusieurs réserves quant au rapport présenté ce jour. Le temps de réponse du Conseil communal prouve que le rapport n'était pas assez développé et générant beaucoup trop de questions.

J'ai bien pris note de votre remarque concernant les termes utilisés sur le rapport. Je m'en excuse et tiens à préciser ici que le fond du rapport n'a pas été remis en question, ni l'excellent travail de la direction et du personnel des musées. Nous resterons cependant sur notre position concernant, notamment la partie réaménagement du parc, qui, selon nous, n'a pas donné lieu à la réflexion nécessaire.

Près de 3 millions pour le réaménagement du parc, c'est beaucoup trop. La population chaux-de-fonnière est sensible aux coûts et n'accepte que rarement ce genre de dépenses en votation.

Concernant le rapprochement entre le MH et le MIH, vous faites référence à une étude dont nous serions heureux de pouvoir prendre connaissance. Le

projet de Capitale culturelle, aussi beau soit-il, ne peut pas être une excuse pour ajouter de nombreux coûts au cours des prochaines années.

Nous insistons : le groupe PLR ne souhaite pas bloquer la rénovation du MIH, mais il ne peut pas laisser passer un investissement de plus de 4,1 millions sans plus de détails. Nous réfléchirions sérieusement à un référendum si l'amendement devait être refusé.

Dans l'intérêt de tous, et surtout du MIH, trouvons un compromis tous ensemble, avec l'amendement UDC, auquel nous sommes prêts à rajouter les CHF 500'000.- de la liaison entre le MH et le MIH. Assurons l'essentiel immédiat et donnons le temps au Conseil communal, aux commissions et aux associations de finaliser le projet sur les points qui ont fait débat ce soir.

M. Karim Boukhris, POP : J'avoue que je peux comprendre un peu les réticences qu'il peut y avoir sur le réaménagement de ce parc, mais je vous invite vraiment à prendre en considération le fait que l'on peut profiter ici d'un chantier que l'on ne va plus connaître pendant 50 ans, espérons-le. Cela a été le cas pour la première étanchéité. Dans 50 ans, il faudra peut-être refaire celle qui sera posée aujourd'hui ou alors elle sera peut-être de meilleure qualité et durera plus longtemps.

Bref, l'occasion de déterrer, terrasser et excaver énormément sur ce terrain ne se présente normalement que deux fois par siècle. Aussi, je pense que c'est la bonne occasion et le bon moment de procéder au réaménagement du parc. L'occasion me paraît être suffisamment rare pour que le moment soit saisi pour profiter de refaire cet aménagement du parc.

M. Pierre-Alain Borel, PS : S'agissant du Musée d'horlogerie, il est important d'être à l'heure... et c'est donc *maintenant* que nous demandons une suspension de séance.

SUSPENSION DE SÉANCE DE 5 MINUTES

A la reprise des débats, le président, **M. Cédric Haldimann**, informe que **deux nouveaux amendements** viennent d'être déposés. Il donne lecture de l'amendement des groupes POP, socialiste et des Vert-e-s, pour **l'ajout d'un art. premier bis**.

Amendement des groupes POP, socialiste et des Vert-e-s :

[Art. premier inchangé]

Art. premier bis.- Une commission de suivi sera instituée afin de discuter et décider de l'opportunité de fermer le parc et des éventuelles modalités.

[Suite inchangée]

Le président informe que cet amendement **remplace le premier amendement déposé par le groupe POP.**

Mme Lara Zender, POP : Après discussion avec les groupes socialiste et des Vert-e-s, nous proposons cet amendement à la place de l'amendement du POP relatif à la fermeture. Nous proposons donc de conserver l'entier du crédit.

Le président, **M. Cédric Haldimann**, informe que le deuxième amendement a été déposé par le groupe PLR, et porte modification de l'art. premier du projet d'arrêté. Le président en donne lecture.

Amendement du groupe PLR :

Art. premier.- Un crédit d'engagement de CHF ~~10'686'000.-~~ **7'534'000.-** TTC est accordé au Conseil communal pour la réfection de l'étanchéité, des toitures terrasses et le remplacement des installations de ventilation-climatisation du Musée international d'horlogerie (MIH), la création d'un Café des musées au Musée d'histoire (MH) et l'aménagement d'une liaison souterraine entre le MH et le MIH ainsi que la ~~revalorisation paysagère de l'ensemble~~ **remise en état** du Parc des musées.

[Suite inchangée]

Avant de soumettre les trois amendements au vote de l'assemblée, le président, **M. Cédric Haldimann**, en rappelle la teneur :

- L'amendement des groupes POP, socialiste et des Vert-e-s propose d'ajouter un art. premier bis pour la création d'une commission qui traitera de la fermeture du parc.
- L'amendement du groupe PLR propose de réduire l'enveloppe d'investissement à CHF 7'534'000.-, ce qui doit permettre d'effectuer les travaux liés au MIH – étanchéité, toitures, ventilation-climatisation – de créer la liaison entre le MIH et le MH, de créer un Café des musées et de procéder à la simple remise en état du parc. Ainsi, ne sont pas compris la fermeture du parc et la plus-value pour les aménagements extérieurs.

- L'amendement du groupe UDC propose de ne prendre en compte que les investissements prévus pour le MIH, soit les toitures, l'étanchéité et les installations, ainsi qu'une simple remise en état du parc.

M. Karim Boukhris, POP, relève que deux amendements modifient l'art. premier, alors qu'un amendement propose un nouvel article. Dès lors, il est d'avis que seuls les amendements modifiant l'art. premier s'opposent, et que l'amendement concernant l'ajout d'un nouvel article doit être voté dans un second temps.

M. Jean-Pierre Brechbühler, UDC : Suite au nouvel amendement déposé par le groupe PLR, nous allons pouvoir retirer notre propre amendement. Nous allons faire la concession de maintenir le Café des musées et l'ascenseur. Par contre, comme le parc n'est pas compris, nous allons retirer notre amendement et nous rallier à celui du PLR.

Compte tenu du retrait de l'amendement du groupe UDC, l'amendement du groupe PLR portant modification de l'art. premier sera voté dans un premier temps. Suivra ensuite l'amendement des groupes POP, socialiste et des Vert-e-s, proposant l'ajout d'un nouvel art. premier bis.

VOTE DES AMENDEMENTS

Soumis au vote, l'**amendement PLR est refusé par 20 voix contre 17 et 3 abstentions.**

Soumis au vote, l'**amendement POP/socialiste/Les Vert-e-s est accepté par 27 voix contre 13 et 0 abstention.**

VOTE DE L'ARRRÊTÉ AMENDÉ

Soumis au vote, l'**arrêté amendé** relatif à une demande de crédit de CHF 10'686'000.- pour les travaux liés au MIH et au MH est **accepté par 26 voix contre 14 et 0 abstention.**

Le Conseil général
de la Ville de La Chaux-de-Fonds
Vu un rapport du Conseil communal

arrête :

Article premier Un crédit d'engagement de CHF 10'686'000.- TTC est accordé au Conseil communal pour la réfection de l'étanchéité, des toitures terrasses et le remplacement des installations de ventilation-climatisation du Musée international d'horlogerie (MIH), la création d'un Café des musées au Musée d'histoire (MH) et l'aménagement d'une liaison souterraine entre le MH et le MIH ainsi que la revalorisation paysagère de l'ensemble du Parc des musées.

Article 1^{bis} Une commission de suivi sera instituée afin de discuter et décider de l'opportunité de fermer le parc et des éventuelles modalités.

Article 2 Les subventions reçues seront portées en déduction du crédit d'engagement.

Article 3 Ce crédit figurera au compte des investissements du Musée international d'horlogerie.

Article 4 L'investissement sera amorti au taux annuel de 4.1% (24 ans).

Article 5 Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Article 6 Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

La Chaux-de-Fonds, le 30 août 2022

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président

La secrétaire

Cédric Haldimann

Marina Schneeberger

Postulat du groupe PVL : « Gestion du Café des musées »

« Nous demandons qu'une étude comparative soit menée sur la rentabilité du café projeté au MH avec la mise en location de cette surface à destination d'un professionnel. »

En effet, il nous semble que l'implication et l'investissement aussi bien financier qu'émotionnel d'un professionnel engagé dans le développement et le rayonnement de notre Café des musées profitera davantage à notre ensemble muséal que de nouveaux EPT. De plus, la mise en location de cette surface assurera à nos services un revenu fixe.

Postulat du groupe PVL : « Aménagements extérieurs »

« Les Vert'libéraux demandent au Conseil communal que le projet d'aménagements extérieurs fasse l'objet d'un concours d'idées, afin de pousser la réflexion sur la relation entre la Villa Sandoz – MH et le parc muséal ou qu'un pourcent culturel soit défini et profite à l'aménagement des abords directs de la Villa. »

Cette partie d'ouvrage nécessite, à nos yeux, une attention toute particulière et les Vert'libéraux regrettent le manque d'aboutissement du présent projet. Nous espérons que cet amendement puisse encourager une réflexion multidisciplinaire plus approfondie et peut-être profiter à la mise en valeur des jeunes talents de notre école d'arts appliqués.

M. Cédric Haldimann, président : Le Conseil communal accepte-t-il le postulat ?

M. Théo Bregnard, conseiller communal, Instruction publique, culture et intégration : Cela dépend de quel postulat on parle. S'agissant de la gestion du Café des musées, la question est pertinente. On vous a dit qu'une étude avait été menée, laquelle évoquait différentes possibilités de gestion. Quoi qu'il en soit, nous tiendrons compte de l'expérience de MUZOO et nous chercherons vraiment la meilleure solution correspondant à ce café, comme modèle de gestion.

J'ai l'impression que le postulat ne fait qu'aller dans le sens de ce que nous avons déjà prévu de faire pour la suite de l'analyse quant à la gestion du café. Je vous proposerais donc que nous reprenions cette question, notamment avec la Commission de la culture, au sein de laquelle nous espérons quand même reprendre les différentes questions qui ont été évoquées. J'espère que les membres de la Commission de la culture

reviendront avec ces questions pour que nous puissions en discuter. Je crois que c'est important. C'est plutôt au sein de cette commission que nous reviendrons sur ce postulat et ce modèle de gestion, et nous en discuterons avec les commissaires.

Concernant l'autre postulat, étant donné notre volonté de renforcer la qualité des œuvres d'art, de renforcer la qualité du parc, nous trouvons que la proposition qu'il y ait un concours d'idées ou une valorisation du parc par des œuvres est une bonne chose. De ce point de vue, nous pourrions volontiers accepter ce deuxième postulat qui concerne les aménagements extérieurs. Nous verrons dans quelle mesure nous pourrions y répondre, mais c'est justement le rôle d'un postulat.

Ainsi, nous sommes favorables au postulat concernant les aménagements extérieurs, mais plutôt contre celui portant sur la gestion du café, étant donné que nous y répondrons au sein de la commission.

Le président, **M. Cédric Haldimann**, ouvre ainsi la discussion sur le postulat relatif à la gestion du Café des musées, refusé par le Conseil communal.

Mme Aliénor Zaffalon, PVL : Nous n'avons pas eu en mains ce rapport expliquant les différents modèles de rentabilité relatifs à la gestion du café. Selon quelques échanges, le rapport n'a pas tellement circulé et la question se pose quand même. L'implication d'un professionnel ne sera pas la même que celle d'un EPT, il n'y a pas de doute là-dessus. Nous nous posons donc cette question et nous souhaiterions qu'elle soit à nouveau débattue.

M. Patrick Jobin, PS : Nous avons l'impression jusque-là, comme le Conseil communal vient de le dire, que cette question avait été traitée dans le rapport. Bien sûr, nous n'avons pas analysé toutes les études à la base du rapport, ce n'est pas notre travail. Cependant, ce qui nous fait davantage refuser le postulat, c'est d'entendre qu'un EPT gérerait moins bien ce café qu'un professionnel.

Bien sûr, un professionnel de la restauration fera de la restauration, mais le rapport nous dit bien qu'il n'y aura pas de cuisinier à plein temps qui cuisinera des petits plats toute la journée. On prend le modèle du MUZOO et on refuse de qualifier d'EPT la personne qui s'occupera de ce café. Ce sera une personne qui travaillera dans ce musée, qui – comme nous – aimera ce musée et donnera tout son cœur à l'ouvrage. Nous faisons donc parfaitement confiance à ce qui est prévu dans le rapport.

De plus, il nous semble, de toute manière, qu'il n'y a pas besoin de postulat pour corriger les choses si, malgré la bonne volonté de tout le monde, cela ne marche pas comme prévu.

Mme Ilinka Guyot, Les Vert-e-s : Je rejoins mon collègue du groupe socialiste. Il n'y a pas de raison de penser qu'un EPT n'est pas professionnel. Pour rappel, même si c'est la Ville qui gérera le café, la personne qui s'en occupera doit posséder un autocontrôle, donc, en l'occurrence, être un professionnel.

De plus, je pense que la restauration est aujourd'hui un milieu très, très compliqué. Se lancer dans la restauration est difficile. Aussi, être salarié d'une institution comme la Ville de La Chaux-de-Fonds est quand même un point assez positif. Et ce sera forcément une personne qui sera professionnelle : pour tenir un bar, on ne va pas choisir l'administrateur qui n'a jamais tenu de bar. La personne doit avoir les autorisations. Je trouve donc un peu surprenant que l'on puisse penser qu'un EPT ne sera pas un professionnel.

M. Frédéric Vaucher, PLR : Je m'excuse, je vais aller un petit peu dans le sens du postulat. J'entends bien qu'il y a déjà eu des rapports, que des choses ont été faites. Aussi, il me semble que la réponse au postulat doit être déjà toute prête dans les tiroirs du Conseil communal. D'après ce que je comprends. Mais j'ai peut-être mal compris les réponses.

M. Karim Boukhris, POP : Le postulat demande donc de réétudier un petit peu la gestion du café. Je pense que le postulat n'est pas le meilleur outil. Je souhaiterais que nous ayons confiance dans le Conseil communal et que ce soit rediscuté en commission, puisque, de toute façon, il y aura des discussions sur le café, suite à l'expérience qui va se faire à MUZOO.

Ainsi, la question du café – sa gestion, son organisation – devra de toute façon être reprise. Je serais donc plutôt pour que cette discussion soit reprise en commission sans vraiment passer par un postulat sur cet aspect.

M. Théo Bregnard, conseiller communal, Instruction publique, culture et intégration : Je peux vous garantir que ce sera repris en commission. Je crois que cela a été clair : nous avons dit que, selon la planification des travaux, le café viendra après la rénovation de l'étanchéité, c'est-à-dire, en tout cas, d'ici une année, voire une année et demie.

Cela nous laissera largement le temps d'inclure l'expérience de MUZOO pour répondre à votre question. Nous reprendrons cela volontiers au sein de la commission, je m'y engage cette fois clairement.

Mme Aliénor Zaffalon, PVL : Le postulat est retiré.

Séance du 30 août 2022

Le deuxième postulat, relatif aux aménagements extérieurs, ayant été accepté par le Conseil communal et ne faisant l'objet d'aucune opposition au sein du Conseil général, il est donc **accepté tacitement**.

Interpellation urgente du groupe PLR : « Réduire la température ambiante des locaux publics »

Depuis plusieurs mois, la question du prochain déficit énergétique hivernal en Suisse fait débat, parfois de façon très émotionnelle.

Le Conseil fédéral propose des pistes pour tenter d'augmenter les ressources énergétique suisses, mais parle encore trop peu de façon précise des économies potentielles aux niveaux public et privé ; or, le temps presse, car nous allons bientôt entrer dans une période froide et pluvieuse.

Nous demandons donc au Conseil Communal quelles mesures il entend prendre dans le domaine précis de la température de chauffage des locaux publics. Il a été en effet démontré qu'une baisse de température ambiante de 2 à 3 degrés peut apporter des économies d'énergie allant jusqu'à 20 %.

N'est-il donc pas temps pour le Conseil communal de montrer l'exemple à la population de La Chaux-de-Fonds et d'édicter, par exemple, un arrêté fixant une température maximale dans les bâtiments publics de 19-20 degrés ?

Pour le groupe PLR : Blaise Courvoisier

Le président, **M. Cédric Haldimann**, demande préalablement la position du Conseil communal concernant le traitement urgent de l'interpellation du groupe PLR « Réduire la température ambiante des locaux publics ».

M. Patrick Herrmann, président du Conseil communal, Ressources humaines, espaces publics, énergies et sécurité : Nous acceptons l'urgence et je propose que nous acceptions en même temps l'urgence de l'autre interpellation qui parle d'éclairage, afin de les traiter dans un même temps.

Les deux interpellations ne faisant l'objet d'aucune opposition de la part du Conseil général, l'auteur de l'interpellation PLR est invité à la développer.

M. Blaise Courvoisier, PLR : Je serai bref, parce que nous sommes tous fatigués et échaudés... Néanmoins, depuis plusieurs mois, la question du prochain déficit énergétique hivernal en Suisse fait débat, parfois de façon très émotionnelle.

Le Conseil fédéral nous propose des pistes pour tenter d'augmenter les ressources énergétique suisses, mais parle, à notre sens, encore trop peu des économies potentielles aux niveaux public et privé.

Nous savons aussi que le Canton vient de créer un état-major de crise, qui va édicter un certain nombre de règles. Toutefois, nous pensons que le

Conseil communal et la Commune doivent s'y préparer dès maintenant, de façon à pouvoir mettre en place ces règles qui seront édictées au niveau cantonal d'une manière globale.

Nous demandons donc au Conseil Communal quelles mesures il entend prendre dans le domaine précis de la température de chauffage des locaux publics, puisqu'il a été en effet démontré qu'une baisse de température ambiante de 2 à 3 degrés peut apporter des économies d'énergie allant jusqu'à 20 %.

Il nous semble aussi qu'il est temps, pour le Conseil communal, de montrer l'exemple à la population de La Chaux-de-Fonds et d'édicter, si nécessaire, un arrêté fixant une température maximale dans les bâtiments et les locaux publics.

Interpellation urgente Les Verts : « Extinction nocturne immédiate des lumières de la ville afin de minimiser l'impact des coupures de courant hivernales à venir »

L'urgence climatique n'est enfin plus à démontrer.

Pour nombre d'expertEs, la pénurie d'électricité est quasi certaine pour cet hiver.

Selon ces mêmes personnes, chaque kWh économisé maintenant est un kWh disponible pour cet hiver pour la population et pour nos industries. Toute l'eau de nos barrages que l'on économiserait la nuit est importante pour minimiser le blackout annoncé.

Il n'y a donc plus de temps à perdre en conjectures, raison pour laquelle nous demandons au Conseil communal d'agir sans plus attendre et de mettre en place immédiatement l'extinction de l'éclairage public la nuit, partout où cela est possible, à l'image de la ville de Neuchâtel, de Val-de-Ruz, etc., et bien sûr toutes autres mesures à même d'économiser de l'énergie.

Merci au Conseil communal d'éteindre dès à présent les lumières inutiles et polluantes de la ville la nuit comme il a souhaité le faire d'ailleurs pour la nuit des Perséides tout dernièrement et aussi d'inciter fortement à l'extinction des enseignes lumineuses, vitrines... la nuit.

Pour les Vert-e-s : Jean-Emmanuel Lalive

M. Jean-Emmanuel Lalive, Les Vert-e-s : Je vais faire aussi court que mon préopinant. Le journal Le Ô, ArcInfo, Le Temps, le Téléjournal en Suisse

allemande, en France, en Allemagne, en Espagne, en Finlande – où ils ont même demandé à la population de ne prendre plus qu'un sauna par semaine... Pas un jour ne passe sans que l'on soit informés, d'une manière ou d'une autre, sur la pénurie d'électricité et de gaz à venir, et sur les mesures à prendre pour limiter la casse.

Si l'on a été capables d'éteindre quelques lumières pour la nuit des Perséides, on devrait être capables d'en éteindre quelques-unes de plus, et de stimuler la population et les propriétaires d'enseignes lumineuses à éteindre les leurs.

Cependant, nous montrerions que le Législatif et, j'espère, l'Exécutif avons compris que chaque goutte d'eau non turbinée le jour et la nuit aujourd'hui est une goutte d'eau disponible pour cet hiver.

ArcInfo cite Jacques Mauron, le directeur de Groupe E : « Diminuer votre usage du chauffage, de l'eau chaude et de l'éclairage, c'est essentiel, dès maintenant, pour la réduction de la consommation d'énergie ».

Last but not least : la Ville est-elle assez riche pour cracher sur une diminution de notre facture d'électricité ?

En conclusion, être le dernier village gaulois à résister à l'inéluctable n'est drôle que dans la tête d'Obélix, alors éteignons des lumières dès maintenant.

M. Théo Huguenin-Elie, conseiller communal, Urbanisme, bâtiments, relations extérieures et communication : Je répondrai à l'interpellation du PLR par M. Courvoisier, pour dire que, naturellement, la question soulevée est pertinente. Elle nous occupe et nous préoccupe.

Pour l'heure, nous sommes dans l'attente des mesures exemplatives – c'est ainsi qu'elles s'appelleront – qui seront proposées prochainement par le Conseil fédéral et le Conseil d'Etat.

Evidemment, nous suivrons ces mesures. Toutefois, il nous semblerait peu cohérent de prendre maintenant une mesure unilatérale de diminution de la température des bâtiments publics – par exemple à 20° – et de la publier, pour qu'une semaine plus tard, nous devions suivre les injonctions du Canton et de la Confédération, avec une baisse à 19°.

Par contre, si aucune orientation dans ce sens ne devait être formulée par les autorités supérieures, le Conseil communal devra alors décider s'il introduit seul une telle mesure, comme vous l'évoquez, afin d'être exemplaire du point de vue énergétique. Il y a fort à parier que le Conseil communal ira dans ce sens-là. Mais le débat n'a pas encore eu lieu.

Cela dit, notre architecte communal, ici présent – je profite de le saluer – nous a confirmé qu'une telle mesure serait techniquement facile à mettre en

œuvre, quel que soit l'agent énergétique. Il n'y a donc pas de véritable raison de se préparer des mois à l'avance. Il s'agirait donc de mandater un technicien-chauffagiste, afin de modifier les températures de consigne. En d'autres termes, cela consisterait à baisser les températures de départ et de retour de la chaudière dans le réseau de chaleur, radiateurs ou chauffage au sol.

Ces températures en sortie de chaudière sont modulées en fonction de la température extérieure, relevée par sonde jusqu'à -10°. Jusqu'à présent, les recommandations pour le climat de confort dans les locaux de travail – administration et écoles – sont identiques à celles du logement, soit 22°. Il faudrait donc envisager une baisse de 2-3°.

Sachez aussi que, si les utilisateurs des lieux disposant de vannes thermostatiques poussent ces dernières sur 5 au lieu de 3, cela, de fait, n'aura aucun effet. La température de 19° ou de 20° ne sera pas dépassée. Vous l'avez donc compris : affaire à suivre, mais affaire sous contrôle.

M. Patrick Herrmann, président du Conseil communal, Ressources humaines, espaces publics, énergies et sécurité : Effectivement, Théo Huguenin-Elie l'a dit, la Ville se soucie de la situation et se tenait prête à réagir.

Toutes les communes neuchâteloises ont été invitées hier par le Conseil d'Etat. Nous avons discuté de la situation et avons constaté qu'il était important que tout le monde réagisse ensemble de la même façon. A certains égards, je dirais même que cela dépasse le cadre cantonal. Vous connaissez tous la situation sur le marché de l'électricité, tout est interconnecté : si les Neuchâtelois font un effort et que les Vaudois ne le font pas, cela n'a pas de sens. Il faut donc une coordination. C'est la même électricité qui circule. L'électricité qui n'est pas consommée dans un canton l'est dans le canton d'à côté. Il n'y a pas de moyen d'isoler le canton de Neuchâtel des autres cantons. Il n'y a pas de moyen d'isoler la ville de La Chaux-de-Fonds du reste du canton.

Dans ce sens, une coordination paraissait importante à tous les niveaux : au niveau cantonal, d'abord, pour un certain nombre d'éléments, voire au niveau national. Les Conseils d'Etat des différents cantons sont en train, également à leur niveau, de discuter des mesures qu'il faudra prendre au niveau intercantonal. Il s'agit donc du cadre général.

Hier, les communes neuchâteloises ont décidé, pour le principe, d'un certain nombre de mesures, qui toucheront à l'éclairage public, au chauffage, aux enseignes et vitrines, et même, peut-être, aux décorations de Noël. Toute une série de mesures coordonnées interviendront. Vous imaginez bien que, si l'on décide de baisser le chauffage dans les écoles, on ne peut pas décider

que Le Locle le baisse à 19°, La Chaux-de-Fonds à 20° et Neuchâtel à 21°. Cela n'aurait pas de sens et créerait des remous dans la population. On ne peut pas décider qu'à Noël, à La Chaux-de-Fonds, on éteint les lumières et on ne met pas de décorations de Noël, alors que celles-ci sont mises à Neuchâtel. Ceci créerait des tensions et amènerait aussi la population à réagir.

L'idée est d'appliquer exactement les mêmes mesures. Celles-ci seront annoncées d'ici deux à trois semaines, vraisemblablement, au niveau cantonal, mais elles auront été coordonnées également au niveau des communes. Une conférence de presse est normalement prévue le 8 septembre – la date n'était pas encore certaine – lors de laquelle les mesures seront communiquées. Pour l'instant, cela a été discuté, mais c'est encore en réflexion.

En dehors des explications techniques que vous a données Théo Huguenin-Elie, il faut savoir qu'il y a une prise en charge politique globale au niveau des communes et du Canton. Puisque notre conseiller d'Etat est aussi président des directeurs de l'énergie, c'est lui qui va essayer de coordonner davantage les choses au niveau national. En effet, on voit que des mesures sont prises dans le canton de Vaud, dans le canton de Genève, mais, encore une fois, comme je l'ai dit, cela n'a pas beaucoup de sens, particulièrement pour ce qui est de l'électricité.

Le président, **M. Cédric Haldimann**, demande l'indice de satisfaction des deux interpellateurs quant aux réponses du Conseil communal.

M. Blaise Courvoisier, PLR : Je suis tout à fait satisfait. Bien entendu, je suivrai de près ce sujet qui m'interpelle énormément. Je voulais dire aussi qu'il est important que le public donne l'exemple au privé, car on va demander au privé de faire des efforts, et s'il voit que le public ne fait pas ces mêmes efforts, cela ne servira à rien. Mais je serai très attentif et je vous remercie des réponses.

M. Jean-Emmanuel Lalive, Les Vert-e-s : C'est juste, on doit donner l'exemple. Je suis aussi assez satisfait de la réponse concernant la lumière, mais partiellement.

Séance levée à 22h56.

Le président :
Cédric Haldimann

Le secrétaire :
Marina Schneeberger

La secrétaire-rédactrice :
Esther May Basse